

Travail de Bachelor pour l'obtention du diplôme  
Bachelor of Arts HES·SO en Travail Social

# **L'INVISIBILITÉ DU COUPLE CONJUGAL EN TRAVAIL SOCIAL**

---

La place accordée au couple dans l'intervention des  
professionnels de l'éducation et du service social

Travail réalisé par Mirana Herren  
Sous la direction de Sarah Jurisch Praz

Service social, Promotion 2012  
Sierre, avril 2016

**« Chaque fois que je fais la connaissance d'un couple,  
je me demande pourquoi ils vivent ensemble. »**

**Sacha Guitry, Pensées, maximes et anecdotes, 1992.**

## REMERCIEMENTS

---

De nombreuses personnes ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce Travail de Bachelor, c'est pourquoi, je tiens à formuler un **GRAND MERCI** :

- À Madame Sarah Jurisch Praz, directrice de ce Travail de Bachelor, pour l'intérêt qu'elle a manifesté pour la thématique. Je la remercie pour son professionnalisme, son soutien et sa disponibilité tout au long de la réalisation de ce travail ;
- Aux éducateurs et assistants sociaux interrogés, sans qui le présent travail n'aurait pu voir le jour. Je leur suis reconnaissante du temps qu'ils m'ont accordé dans le cadre des entretiens. Merci à eux pour leur confiance et l'authenticité dont ils ont fait preuve ;
- À Monsieur F., spécialiste du couple. Merci à lui pour son apport au sujet de la thématique. Je lui suis reconnaissante de m'avoir aiguillée en répondant à mes questions et de m'avoir partagé sa vision autour du couple ;
- À ma chère relectrice pour son aide si précieuse et sa rigueur dans la réalisation de cette tâche ardue ;
- Enfin, un merci tout particulier à mes proches pour leurs encouragements et leur appui tout au long de l'accomplissement de ce travail.

## LANGAGE EPICÈNE

---

La forme masculine est utilisée dans le présent document pour faciliter la lecture. Cette modalité ne reflète en rien une discrimination basée sur le genre. De fait, les termes s'appliquent aussi bien au genre féminin qu'au genre masculin.

## AVERTISSEMENT

---

Les opinions émises dans ce travail n'engagent que leur auteure.

Je certifie avoir personnellement écrit le Travail de Bachelor et ne pas avoir eu recours à d'autres sources que celles référencées. Tous les emprunts à d'autres auteurs, que ce soit par citation ou paraphrase, sont clairement indiqués. Le présent travail n'a pas été utilisé dans une forme identique ou similaire dans le cadre de travaux à rendre durant les études. J'assure avoir respecté les principes éthiques tels que présentés dans le cadre éthique de la recherche.

## RÉSUMÉ

---

À l'heure actuelle, le couple se présente comme une valeur centrale dans notre société, un but en soi. Cependant, cette notion n'a pas toujours été la même selon les époques. C'est pourquoi, une partie du présent travail entend mettre en avant le couple et sa définition au fil du temps en Europe occidentale et plus particulièrement en Suisse.

De plus, l'on peut dire du couple qu'il est une équation composée de deux partenaires qui peut se voir complexifiée lors de l'arrivée de l'enfant. Cette recherche présentera donc la manière dont s'articulent conjugalité et parentalité. Ceci quand bien même les désunions des couples sont toujours croissantes.

Si le présent Travail de Bachelor entend aborder la thématique du couple conjugal en soulevant son importance pour les individus concernés, il se donne également pour mission de mettre en exergue le caractère fondamental que le couple a pour le travail social. En effet, quelle que soit la structure dans laquelle le travailleur social exerce, le couple reste un partenaire à considérer. Cette recherche met donc le doigt sur l'intervention auprès du couple, selon les professions, les secteurs d'intervention et les missions institutionnelles ; les paradoxes qui peuvent se présenter pour les professionnels dans l'intervention auprès de ce partenaire particulier qui a notamment un versant public et un versant privé ; l'impact de cette distinction sur l'activité professionnelle des travailleurs sociaux sera soulevé, tout comme l'importance du caractère de l'intimité au sein du couple.

En outre, sans doute est-il utile de relever que cette étude fait intervenir les visions de six professionnels, éducateurs et assistants sociaux qui exercent à l'heure actuelle dans différents établissements en Suisse romande. Leurs regards seront croisés dans la perspective de déceler leurs perceptions propres du couple, mais aussi leur intervention auprès du couple. Dans cette perspective le présent travail répondra notamment aux questions suivantes :

- Comment les travailleurs sociaux mobilisent-ils le couple dans leurs pratiques ?
- Y a-t-il des divergences et/ou des convergences selon la profession, les champs d'activité ou les missions institutionnelles ?

L'étude des témoignages récoltés sur le terrain se donne pour ambition de répondre aux questions précédentes. Ce travail présentera les résultats obtenus dans le cadre de la présente enquête. Les limites de la portée de l'étude seront également exposées et pour terminer des pistes d'intervention seront proposées.

## MOT-CLEFS

---

*Couple – Conjugalité – Parentalité – Intimité*  
*Service social – Éducation sociale –*  
*Travail social public et privé*

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>Remerciements .....</b>	<b>II</b>
<b>Langage épïcène.....</b>	<b>II</b>
<b>Avertissement .....</b>	<b>II</b>
<b>Résumé .....</b>	<b>III</b>
<b>Mot-clefs.....</b>	<b>III</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>IV</b>
<b>1. Introduction .....</b>	<b>1</b>
1.1 Le choix de la thématique.....	2
1.1.1 Une motivation particulière.....	2
1.1.2 Des intérêts professionnels.....	2
1.1.3 Un sujet qui fait sens en travail social.....	3
<b>2. La problématique .....</b>	<b>5</b>
2.1 Le couple, un sujet central.....	5
2.2 La question de recherche .....	5
2.3 L'hypothèse .....	6
2.4 Les objectifs.....	7
2.4.1 L'objectif 1 : articuler « couple » et « travail social » au sein de la littérature....	7
2.4.2 L'objectif 2 : déceler la place accordée au couple au travers du regard et des pratiques des ts.....	8
<b>3. La méthodologie.....</b>	<b>9</b>
3.1 La méthode qualitative .....	9
3.2 Le terrain d'enquête.....	9
3.3 L'échantillon.....	10
3.3.1 Tableau récapitulatif des profils des professionnels interrogés .....	11
3.4 Les terrains exclus par l'étude .....	13
3.5 Le dispositif d'entretien.....	13
<b>4. Le couple.....</b>	<b>14</b>
4.1 L'existence du couple .....	14
4.2 Les fonctions du couple .....	15
4.3 La solubilité des unions .....	16
4.4 Les considérations de l'état par rapport au couple .....	17
4.5 Le couple, un construit social .....	18
4.6 La définition théorique du couple.....	19
4.7 La définition du couple par les travailleurs sociaux .....	20
4.8 Le couple, une réalité multiforme.....	23

4.9	Marquages personnels et empreintes professionnelles .....	25
<b>5.</b>	<b>La parentalité.....</b>	<b>27</b>
5.1	La définition de la parentalité en travail social.....	28
5.2	La parentalité selon houzel .....	29
5.3	Tableau récapitulatif : les axes de la parentalité selon houzel.....	30
5.4	Le parental et le conjugal du couple .....	30
5.4.1	Conjugalité et parentalité, influences mutuelles .....	30
5.4.2	Figure 1 : l'effet boule de neige au sein du foyer.....	32
5.5	Une histoire de fonctions.....	33
5.5.1	Le couple conjugal .....	33
5.5.2	Le couple parental .....	33
5.6	Les dimensions conjugales et parentales du couple vues par les professionnels .....	33
5.6.1	Les formes d'existence des couples conjugaux et parentaux.....	34
5.6.2	Le clivage entre le parental et le conjugal du couples.....	35
5.7	Le clivage conjugal-parental, utile aux professionnels avant tout ?.....	38
5.8	Les enjeux de la parentalité .....	38
5.8.1	La famille : expansion des modèles et diversification des rôles .....	39
5.8.2	La place de l'enfant au sein du divorce.....	40
5.9	Conjugalité et parentalité ou versants privé et public du couple ? .....	41
<b>6.</b>	<b>L'intimité.....</b>	<b>43</b>
6.1	L'intimité, un construit social.....	43
6.2	La définition de l'intimité.....	43
6.3	L'intimité du couple conjugal.....	45
<b>7.</b>	<b>Couple et intervention sociale.....</b>	<b>46</b>
7.1	Une pratique fortement influencée par les champs d'intervention.....	46
7.1.1	Le récapitulatif des pratiques de Cécile .....	47
7.1.2	Le récapitulatif des pratiques de Tamara .....	48
7.1.3	Le récapitulatif des pratiques d'Aurélie .....	50
7.1.4	Le récapitulatif des pratiques de Christelle .....	51
7.1.5	Le récapitulatif des pratiques d'Anouk et de Xavier.....	52
7.1.6	Synthèse des pratiques professionnelles .....	53
7.2	La parentalité, une catégorie d'intervention en travail social.....	54
7.3	La conjugalité, un impensé en travail social ?.....	55
7.3.1	La violence conjugale : tensions entre public et privé .....	56
7.3.2	Les différents modes d'entrée dans l'intimité .....	56
7.3.3	Dilemmes et paradoxes liés au travail dans l'intimité.....	57
7.4	Les professionnels face à l'intimité du couple .....	58

7.4.1	La conjugalité, une thématique différente.....	58
7.4.2	Les manières d’entrer dans l’intimité du couple par les professionnels .....	60
7.4.3	La confiance dans la relation avec le bénéficiaire.....	61
7.4.4	Les limites à l’intervention dans la conjugalité.....	62
7.5	Le couple conjugal, cette « patate chaude » .....	64
<b>8.</b>	<b>Synthèse des résultats.....</b>	<b>65</b>
8.1	Retour sur les objectifs .....	65
8.2	Retour sur la question de recherche.....	66
8.3	Retour sur l’hypothèse.....	67
<b>9.</b>	<b>Les pistes d’action.....</b>	<b>68</b>
9.1	La formation .....	68
9.1.1	Formations sur le couple et l’intimité .....	68
9.1.2	Centralité de la thématique et lien parentalité-conjugalité.....	69
9.1.3	Formations continues .....	69
9.1.4	Le travail « avec » « pour », et « sur » .....	70
9.2	Les pratiques professionnelles.....	71
9.2.1	Valoriser le travail en réseau .....	71
9.2.2	Favoriser l’accès aux prestations.....	71
<b>10.</b>	<b>Bilan.....</b>	<b>72</b>
10.1	Les apprentissages réalisés .....	72
10.2	Les limites identifiées .....	73
<b>11.</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>75</b>
<b>12.</b>	<b>Sources bibliographiques.....</b>	<b>76</b>
<b>13.</b>	<b>Annexe : canevas d’entretien.....</b>	<b>84</b>

# 1. INTRODUCTION

---

Amoureux, amants, copains, compagnons, partenaires, conjoints, époux, mari et femme, ménage, duo, binôme, paire, ... Rien qu'à considérer la précédente liste, l'on remarque bien vite que les termes pour désigner le couple sont nombreux. Si nombreux que la notion en deviendrait-elle floue ?

Que l'on ne s'y méprenne pas, car l'équation du couple se complexifie davantage à l'arrivée de l'enfant, lorsqu'apparaît le concept de parentalité ! Dès lors, au couple conjugal s'ajoute le couple parental. Néanmoins, à la différence de la première unité, cette dernière est insécable au regard de la loi, d'où la célèbre maxime que l'on connaît depuis la loi Malhuret concernant l'autorité parentale conjointe, établie en France en 1987 : « *le parental subsiste au conjugal* ».

C'est d'ailleurs dans cette idée de séparation entre le parental et le conjugal qu'apparaît une terminologie florissante relative à la dimension parentale. L'on peut relever, entre autres, les termes coparentalité, multiparentalité et pluriparentalité. Cette diversité dans le vocabulaire, est le signe même d'une reconnaissance et d'une différenciation du couple dans ses dimensions conjugale et parentale, notamment dans les milieux psycho-médico-social.

Alors que les tâches de développement, de soutien et de renforcement des fonctions parentales sont reconnues comme étant l'apanage des éducateurs sociaux et que l'accès aux connaissances légales comme les droits de l'enfant semblent être le propre des assistants sociaux, qu'en est-il du travail avec le couple dans sa dimension conjugale ? À l'heure actuelle, l'espace conjugal du couple est-t-il un terrain d'intervention en travail social ?

Ainsi, au moment de terminer ma formation d'assistante sociale, je désirais explorer les nombreux questionnements relatifs au couple et à sa place au sein du travail social. Le présent écrit a pour ambition de parcourir les représentations et pratiques des professionnels de l'éducation et du service social au sujet du couple. Il explore également la thématique du couple d'un point de vue théorique sur un plan historique, mais également en s'intéressant aux considérations, valeurs et pratiques qui sous-tendent le couple d'hier et d'aujourd'hui.

De fait, ce Travail de Bachelor propose d'abord une partie introductive où mes intérêts personnels et professionnels pour la thématique seront exposés. Suivra ensuite la présentation de problématique ainsi que la méthodologie retenue pour l'étude de terrain. Une autre partie du travail entend investir la notion de couple. Ceci en retraçant son historique. Néanmoins, l'un des objectifs majeurs du chapitre sur le couple sera de lui donner une définition actuelle. La notion de parentalité sera ensuite discutée, notamment du point de vue de l'articulation entre conjugalité et parentalité, mais aussi des enjeux que la parentalité implique. Le phénomène de clivage entre les versants parental et conjugal sera mis en avant au regard des professionnels interrogés.

Puis, la notion d'intimité sera discutée au regard du couple et du travail social, faisant intervenir la vision particulière de chaque professionnel interrogé dans le cadre de cette étude.

Une autre partie concerne l'intervention sociale, elle fait intervenir la vision des travailleurs sociaux interrogés. Dans le cadre de ce chapitre, l'on entendra présenter les convergences et divergences dans la perception et les pratiques des six praticiens.

Suivront une synthèse des résultats, puis des propositions de pistes d'action et avant de conclure, un bilan retraçant les apprentissages réalisés au cours de cette recherche sera exposé.



## 1.1 LE CHOIX DE LA THÉMATIQUE

### 1.1.1 UNE MOTIVATION PARTICULIÈRE

Dans notre société, des couples, on en voit partout. Partout et beaucoup. Il y a les couples de notre entourage : famille, amis et connaissances ; ce sont ceux dont on connaît plus ou moins bien l'histoire de leur rencontre, leurs habitudes ou même leurs projets.

Puis, il y a les couples d'inconnus ; ce sont ceux que l'on observe du coin de l'œil dans le bus, sur les quais de gare, au restaurant, dans les centres commerciaux ou les parcs publics...Et quand bien même ils s'embrassent, s'enlacent ou se disputent à la vue de tous, leur histoire leur appartient et l'on ne peut dès lors que l'imaginer...

Le couple est une unité qui m'interpelle depuis nombre d'années déjà. Cette attraction complexe et difficilement saisissable de l'extérieur qui amène deux personnes à se choisir, s'unir et cheminer ensemble m'interroge. Alors que la durée de vie de certaines relations se compte en jours voire en heures, d'autres couples n'ont plus assez de doigts, même à deux, pour dénombrer les années qui les relie à leur rencontre.

### 1.1.2 DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Animée par cet intérêt pour le couple, j'ai tout au long de ma formation prêté une oreille attentive aux divers apports susceptibles de présenter un lien avec la thématique, ceci tant dans mes expériences pratiques qu'au niveau de la théorie reçue. Ainsi, le présent travail tire ses origines des nombreux questionnements relatifs au couple qui ont émergé au fil de ma formation, car il m'a semblé que l'espace conjugal, bien que reconnu par les différents professionnels, n'était un espace que peu investi en travail social actuellement.

Ainsi, parler du couple dans le cadre de mon Travail de Bachelor était une opportunité pour moi de traiter de ce sujet qui me passionne tout en apportant des pistes et ouvertures utiles à ma pratique professionnelle actuelle et future, car je reste persuadée, que peu importe les services dans lesquels je serai amenée à œuvrer, le couple sera un objet d'intervention à prendre en compte de près ou de loin dans mon activité professionnelle.

De plus, comme le consensus l'accorde volontiers, les frontières entre les métiers du travail social se définissent davantage en théorie que sur le terrain. Dans ce sens, bien que formée au service social, aujourd'hui je me définis avant tout comme une travailleuse sociale au sens général. Il m'a donc paru intéressant d'explorer les pratiques effectives au sein des différentes filières du travail social et, c'est ainsi que je me suis ouverte au domaine de l'éducation sociale, champ dans lequel j'ai notamment réalisé mes deux formations pratiques. En effet, les postes disponibles s'adressaient aux travailleurs sociaux, toutes professions confondues. Ces expériences m'ont notamment permis de constater combien les métiers du social sont communicants et perméables. En effet, durant son parcours professionnel, un assistant social ne sera probablement pas restreint à travailler uniquement dans un service social, mais pourrait effleurer le domaine de l'éducation, voire même le terrain de l'animation socioculturelle et vice versa pour les éducateurs et les animateurs socioculturels.

À toutes fins utiles, il est à relever que le présent travail ne se penche pas, ou très peu, du côté de l'animation socioculturelle. Me concernant, il s'est avéré évident d'établir ce choix, d'une part parce que je n'ai pas eu d'expérience propre dans le domaine jusqu'à présent, mais aussi, pour des raisons restrictives liées à l'ampleur de ce travail.

### 1.1.3 UN SUJET QUI FAIT SENS EN TRAVAIL SOCIAL

Il apparaît très rapidement que le couple a une place en travail social. Néanmoins ses deux versants, parental et conjugal, même si reconnus par les professionnels, ne semblent pas être investis à part égale. En effet, si le couple parental est un partenaire direct pour les institutions qui travaillent sur la parentalité notamment, l'investissement de l'axe conjugal du couple par les professionnels semble, en revanche, moins évident à déceler en travail social.

#### Le couple en situation de dysfonctionnement

Néanmoins, des premières investigations menées et en tenant compte de mes expériences professionnelles antérieures, il m'apparaissait que le couple conjugal n'est majoritairement pensé par les travailleurs sociaux que lorsqu'il est estimé dysfonctionnel, comme lors de situations de crises ou de violence notamment. Dans de tels cas, après avoir eu un espace d'écoute par les professionnels, le couple - ou bien souvent chaque partenaire séparément - est redirigé auprès de services externes tels que psychologue, psychothérapeute, conseiller conjugal, médiateur familial, service d'aide aux victimes d'infraction (LAVI) voire service d'aide aux auteurs de violences conjugales (SAVC). Somme toute, il s'agit essentiellement de structures destinées aux personnes dont le couple ou la conjugalité sont dits en phase de dysfonctionnement, comme évoqué précédemment. Ces premiers constats m'amènent donc à formuler les questions suivantes : le couple conjugal se rendrait-il davantage apparent aux yeux des professionnels lorsqu'il est estimé non fonctionnel ? Comment le couple conjugal est-il pris en compte par les travailleurs sociaux lorsqu'il va bien ?

#### Les brèves apparitions du couple en travail social

Pourtant, dans nombreuses structures du domaine social, il m'a semblé que le couple, ou l'individu dans sa dimension conjugale, apparaît tout de même assez fréquemment. Voici quelques illustrations tirées de mes expériences en travail social.

Tout d'abord, dans une perspective purement quantitative, il semblerait que le couple conjugal constitue une unité de mesure nécessaire au calcul pour l'octroi de prestations dans grand nombre d'institutions sociales comme les services sociaux.

Ensuite, dans plusieurs structures où œuvrent des travailleurs sociaux, j'ai pu relever à diverses reprises que l'on sollicitait le partenaire d'un bénéficiaire de manière ponctuelle ou régulière au cours de son suivi dans une perspective de soutien, et plus particulièrement pour amener une dimension affective, comme le reconnaissent volontiers les professionnels concernés. Ainsi, les entretiens de réseau lors desquels le conjoint est convié, mais aussi les entrevues téléphoniques où les intervenants sociaux offrent un espace d'écoute au conjoint de la personne concernée, en sont des illustrations parlantes.

De plus, lors d'une expérience dans un service d'accueil de jour, j'ai constaté que les inscriptions étaient individuelles et que les professionnels avaient pour habitude de recevoir chaque partenaire séparément. L'équipe s'organisait pour qu'un professionnel différent intervienne auprès de chaque conjoint. Toutefois, des rencontres à quatre, incluant les deux partenaires et les deux professionnels référents, étaient régulièrement organisées. Cette pratique était-elle propre au service dans lequel je l'ai observée ou serait-elle courante en travail social ? Au-delà de l'utilité de préserver un espace d'écoute et de soutien personnel pour chacun en proposant des suivis individuels, quels sont les buts poursuivis par les praticiens ? Quels objectifs sous-tendent cette manière de travailler ? Comment les suivis individuels sont-ils définis ou choisis ? Au contraire, dans quels buts mobilise-t-on le conjoint ?

## L'espace conjugal, un terrain différent ?

Une expérience pratique en milieu carcéral m'a permis de réaliser que parler du couple ou de la relation sentimentale d'un client n'était pas anodin pour les professionnels. En effet, le couple m'a semblé être un terrain particulier ou du moins différent d'autres thématiques comme l'emploi, la gestion des finances ou même la santé. J'ai été amenée à formuler ce constat car le couple n'était jamais abordé frontalement par les professionnels et ces derniers ne m'ont paru que très peu engagés sur ce sujet. Ceci, quand bien même les délits commis par les clients étaient en lien avec l'espace conjugal. Dès lors, comment expliquer ces différences d'intervention selon les thématiques ? Le couple serait-il un terrain jugé « trop privé » voire intime par les travailleurs sociaux, ce qui expliquerait en partie cette non-intervention et cette gêne chez les professionnels ? Les travailleurs sociaux sont-ils légitimes d'intervenir dans l'espace conjugal ?

À cette dernière question s'ajoute celle de la compétence du travailleur social, car j'ai pu relever que la clientèle du service mentionné était bien souvent redirigée auprès d'une structure externe pour travailler ces questions conjugales, relationnelles et sentimentales. Ainsi, il est intéressant de se demander si le travail au sein de la cellule conjugale relève encore des compétences des éducateurs et des assistants sociaux ou non. Les travailleurs sociaux sont-ils formés à œuvrer avec des couples et intervenir au sein de l'espace conjugal ?

## Le clivage entre les axes parental et conjugal du couple

Aussi, lors d'une discussion entretenue dernièrement avec un ami éducateur engagé dans une structure d'action éducative en milieu ouvert (AEMO), ce dernier m'a expliqué que dans son service, ils travaillaient avec des couples de parents. Pour ce faire, ses collègues et lui distinguaient le couple parental du couple conjugal : « *Ici, vous êtes des parents, vos problèmes de couple n'ont rien à faire là.* » disait-il fréquemment aux couples qu'il recevait lors des entretiens dits « *à la parentalité* ». Les propos de cette connaissance se sont avérés particulièrement intéressants dans le cadre de ma recherche puisque, dès lors, j'ai pu soulever que pour ces intervenants à l'AEMO, le couple avait deux versants : l'un conjugal et l'autre parental. Si l'axe parental était clairement investi par les professionnels, comme l'expliquait l'éducateur, le pan conjugal était en revanche écarté.

Néanmoins, ce clivage entre couple de parents et couple de conjoints est-il confiné à son service ou s'avère-t-il utile et courant au sein d'autres structures en travail social ? Quels éléments sont susceptibles d'amener les professionnels du social à effectuer une distinction entre le parental et le conjugal d'un couple ? Dans quels services et à quels moments les praticiens mobilisent-ils le couple parental et/ou le couple conjugal ? Couple parental et couple conjugal sont-ils investis simultanément par les travailleurs sociaux ou ces derniers tendent-ils à en rendre l'un apparent plutôt que l'autre pour intervenir ? Enfin, à qui profite essentiellement cette distinction ? Aux parents, aux enfants, aux deux, ou encore aux professionnels eux-mêmes ?

Au travers de ces illustrations tirées de mes expériences, force est de constater que le couple, au moins dans sa dimension parentale, apparaît en travail social et qu'il semble investi. Si, le couple semble aussi apparaître dans son versant conjugal, il n'en reste pas moins qu'il paraît singulier et, que sa prise en compte diffère de l'intervention avec l'individu seul, avec les groupes de personnes ou avec les collectivités. C'est pourquoi, ce travail se donne pour mission d'explorer dans quelles institutions, pourquoi, quand et comment le couple est mobilisé par les travailleurs sociaux. Et dans le cas contraire, où, quand et pourquoi le couple n'est pas investi dans les structures dans lesquelles exercent les éducateurs et assistants sociaux.

## 2. LA PROBLÉMATIQUE

---

### 2.1 LE COUPLE, UN SUJET CENTRAL

La question du couple ou la quête du partenaire semble centrale ici-bas. En effet, n'est-on pas amené à s'interroger dès l'adolescence, si ce n'est plus tôt, au sujet de notre rencontre avec la personne idéale, le partenaire avec lequel on va s'unir pour construire des projets d'avenir ?

Nous vivons au sein d'une société qui prône l'accomplissement individuel et, si des questions telles que les enfants, mais encore plus celle du mariage peuvent être grandement discutées actuellement, le couple, en revanche, reste un ingrédient phare dans la recette de la réalisation de soi. L'institution du mariage, séculairement posée comme unique voie de légitimation de l'union, d'abord par l'Église sous les valeurs de la chrétienté, puis sur un plan légal, n'a cessé de perdre du terrain au fil des époques pour n'être que moindre actuellement. Dès lors, il est intéressant de se demander quel regard a pu porter notre société sur le couple d'une époque à une autre et quelles ont été les restructurations majeures que le couple a pu connaître dans le temps, en termes de pratiques en particulier.

Et que se passe-t-il à l'arrivée de l'enfant, lorsque que la notion de parentalité vient complexifier l'équation du couple ? L'on parle dès lors de couple parental et de couple conjugal et ce, quand bien même il s'agit de la même entité. Alors qu'entend-on exactement par conjugal et parental au sujet du couple ? Ces deux dimensions sont-elles dissociables ? Y aurait-il là une affaire de fonctions à distinguer dans la pratique, ou les frontières entre les axes conjugal et parental du couple resteraient-elles majoritairement de l'ordre du théorique ?

Ces nombreuses questions font sens dans le contexte actuel d'Europe occidentale où la cellule familiale traverse de fortes réorganisations. En effet, depuis une quarantaine d'années la famille s'est fragilisée, et l'on relève des flous tant au niveau identitaire, que structurel et organisationnel. Néanmoins, puisque le couple est au primat de la famille, n'y aurait-il pas là des liens à établir entre les évolutions de l'espace familial et le changement des modes de vie du couple ?

### 2.2 LA QUESTION DE RECHERCHE

Au travers de ce travail, je souhaitais premièrement déceler la perception qu'ont les professionnels au sujet du couple. Ceci tant dans ses dimensions conjugales que parentales. Aussi, lorsque le couple ou l'individu, se trouve investi par les professionnels, il sera intéressant de déceler la manière dont cela se traduit au sein de leurs pratiques usuelles. De fait, la question de recherche apparaissant la plus pertinente est la suivante :

*Comment dans leurs pratiques les éducateurs et les assistants sociaux de Suisse romande travaillent-ils avec le couple ou l'individu dans ses dimensions conjugales et parentales ?*

Une série d'interrogations découlant de la question de recherche précédente serviront de fil rouge tout au long de ce travail :

- Comment la thématique du couple est-elle perçue par les professionnels ? Le couple est-il considéré comme identique, similaire ou différent à d'autres sujets traités au quotidien par les travailleurs sociaux ?
- Comment les professionnels travaillent-ils au quotidien avec et/ou au sein du couple ? Y a-t-il un réel travail de la part des professionnels sur la conjugalité du couple ? Y aurait-il davantage d'intervention au niveau de la parentalité du couple ? Qui sont les premiers destinataires du travail à la parentalité selon les professionnels ; parents, enfants, tous, les travailleurs eux-mêmes ?
- Comment l'intervention des travailleurs sociaux auprès des couples est-elle conditionnée par les éléments suivants ; profession, secteur, service, mandats, missions, valeurs institutionnelles ou personnelles, autres ?
- Les travailleurs sociaux en activité distinguent-ils nécessairement les dimensions conjugale et parentale d'un couple ? Dans quels services les travailleurs sociaux font-ils ou non cette distinction ? Lorsqu'il est effectif, comment le clivage entre conjugalité et parentalité du couple se traduit-il au sein des pratiques usuelles des professionnels et quelles sont les fonctions identifiées à ce sujet par les professionnels ?
- Les professionnels du social sont-ils formés à intervenir auprès du couple conjugal et au sein de l'espace conjugal ? Quels sont les outils transmis au cours de la formation en travail social ou dans leurs services respectifs pour le travail avec les couples ?
- Les professionnels se perçoivent-ils comme *légitimes* et *compétents* pour intervenir auprès des couples et au sein de l'espace conjugal ?
- Selon les professionnels, une intervention ou davantage d'intervention au sein de l'espace conjugal serait-elle opportune et/ou nécessaire ? Plus d'outils et/ou de formations seraient-ils utiles pour le travail *pour, avec* et *auprès* des couples selon les professionnels ?

## 2.3 L'HYPOTHÈSE

Pour mener à bien ma recherche concernant la place accordée actuellement au couple en travail social, il s'est avéré davantage opportun de fonctionner en posant des objectifs plutôt que des hypothèses. Toutefois, il semblait intéressant, pour guider mes recherches de formuler l'hypothèse suivante :

*Hors situation de crise, le couple conjugal n'est pas une catégorie d'intervention en travail social.*

## 2.4 LES OBJECTIFS

Mon travail s'inscrivant dans le cadre d'une étude exploratoire, il s'est avéré nécessaire de poser des objectifs afin de canaliser mes recherches et pour m'aiguiller au mieux dans le processus de réalisation de ce Travail de Bachelor.

Ainsi, mes objectifs sont au nombre de deux. Mon premier objectif s'intéresse aux fondements ainsi qu'à la délimitation de l'action du travail social dans la littérature notamment. Le second objectif posé interroge les pratiques concrètes, effectives et observables des professionnels du domaine du social sur le terrain à l'heure actuelle.

Sans doute est-il important de relever que ces objectifs ont été pensés de manière à s'inscrire dans une suite logique. Ils m'ont permis de réaliser mon travail d'une manière plus cohérente. Enfin, de ces deux objectifs principaux découlent un certain nombre de sous-objectifs, lesquels m'ont guidée tout au long du processus de réalisation de ma recherche en s'inscrivant comme des étapes de réalisation pour ce travail.

### 2.4.1 L'OBJECTIF 1 : ARTICULER « COUPLE » ET « TRAVAIL SOCIAL » AU SEIN DE LA LITTÉRATURE

Ce premier objectif est d'ordre théorique, il vise à investiguer les diverses notions scientifiques mobilisées dans le cadre de cette recherche. Alors que certains concepts ont été identifiés avant l'étude sur le terrain, d'autres se sont bâtis parallèlement aux recherches établies en milieu professionnel. Ainsi, des premières recherches effectuées, il m'a été possible de relever que cette potentielle absence du couple conjugal dans les pratiques en travail social se retrouvait également au sein de la littérature scientifique. Par conséquent, ce travail fait appel à divers ouvrages provenant de disciplines plutôt hétéroclites. Cependant, c'est précisément au sein de cette conciliation ardue que se construit l'intérêt de ce travail. Le premier objectif se formule comme suit :

*Explorer la littérature sur le couple et le travail social de manière à les articuler, ceci notamment en les définissant dans une perspective temporelle et pour le travail social.*

#### Les sous-objectifs découlant de l'objectif 1

- Étudier la notion de couple à travers les époques jusqu'à aujourd'hui en Europe occidentale et plus spécifiquement en Suisse ;
- Donner une définition actuelle à la notion de couple, et explorer ses dimensions conjugales et parentales ;
- Définir la parentalité et ses enjeux ;
- Explorer la notion d'intimité en travail social.

## 2.4.2 L'OBJECTIF 2 : DÉCELER LA PLACE ACCORDÉE AU COUPLE AU TRAVERS DU REGARD ET DES PRATIQUES DES TS

Ce second objectif est d'ordre pratique. Ainsi, il s'agissait d'interroger les professionnels de l'éducation et du service social afin de déceler leurs représentations sur le couple, mais aussi de saisir la façon dont ils érigeaient leurs actions au quotidien. Cet objectif se formule comme tel :

*Observer la manière dont les éducateurs et les assistants sociaux perçoivent, incluent et mobilisent le couple dans ses dimensions conjugales et parentales dans leurs pratiques professionnelles quotidiennes.*

### Les sous-objectifs découlant de l'objectif 2

- Définir de manière empirique le couple au travers du regard des assistants de service social et éducateurs sociaux qui travaillent actuellement ;
- Déceler les facteurs décisifs de prise en compte ou non du couple au sein du travail social. Identifier les similitudes et divergences de prise en compte, par exemple, en fonction des orientations (éducation, service social) et des champs d'intervention (service social, protection de l'enfance, handicap, réinsertion, etc.), et des missions institutionnelles.

## 3. LA MÉTHODOLOGIE

---

Ce chapitre présentera la démarche retenue pour la récolte des données sur le terrain. Au sein de cette partie seront développés les aspects suivants : le type de méthode choisi, le panel d'étude retenu, ainsi que les supports élaborés pour mener à bien l'enquête de terrain.

### 3.1 LA MÉTHODE QUALITATIVE

La méthode qualitative a été retenue pour mener à bien le présent travail. Cette démarche semblait particulièrement pertinente et intéressante puisque l'intérêt de cette recherche se trouve précisément dans le dialogue co-construit avec les professionnels. Ces derniers ont été sollicités pour échanger autour de leurs conceptions et interventions quotidiennes auprès des couples, données essentielles dans le cadre de cette enquête. Dans cette perspective, l'entretien semi-structuré est la méthode qui a été retenue pour la collecte de données. Cette technique paraissait pertinente pour cette étude exploratoire et au vu de la complexité des informations à récolter.

Du point de vue de l'enquêteur, l'interview permet de capter *l'input*<sup>1</sup> de manière directe tout en ayant la possibilité d'effectuer des vérifications, notamment pour obtenir des précisions, clarifications ou compléments auprès des interlocuteurs. Ces retours sur le discours du public interrogé n'auraient pas été possibles en cas de collecte de données via le questionnaire par exemple. En outre, le couple est une thématique qui a trait à la sphère privée, voire intime, laquelle constitue une zone délicate pour les travailleurs sociaux. Il s'est avéré donc intéressant pour moi d'avoir accès directement aux représentations et conceptions des professionnels. De plus, le non-verbal et le para-verbal dégagés par les professionnels se sont révélés être des dimensions particulièrement intéressantes à prendre en compte dans le cadre de cette étude. Enfin, relevons que des recherches exploratoires ont été nécessaires en amont des entretiens, de même qu'un canevas d'entretien a également été établi et cet outil s'est révélé être un véritable appui lors des interviews.

### 3.2 LE TERRAIN D'ENQUÊTE

Dans un premier temps, le terrain d'enquête retenu avait été le Chablais suisse. Cependant, ce critère de délimitation géographique s'est rapidement avéré sans influence particulière dans le cadre de ce travail. Effectivement, plutôt qu'une zone géographique, des éléments tels que le secteur d'activité, les missions de l'institution dans laquelle le professionnel exerce sont davantage déterminants quant au regard porté et à la prise en compte ou non du couple dans les pratiques des travailleurs sociaux. Ainsi, tout en restant facile d'accès, la Suisse romande englobe un champ d'institutions particulièrement vaste qui implique notamment la logique du fédéralisme, élément pouvant s'avérer intéressant à étudier dans le cadre de cette étude. En effet, chaque canton en Suisse bénéficie d'une certaine autonomie, rendant de fait les pratiques des professionnels non uniformes entre les différents cantons. Cet élément pouvait potentiellement se révéler intéressant dans le cadre de cette enquête pour dégager des divergences ou des similitudes notamment. Enfin, cette zone

---

<sup>1</sup> L'input est l'ensemble des informations récoltées par l'intervieweur, lesquelles lui sont transmises par l'interviewé.



géographique se révèle être intéressante pour moi puisque c'est dans cette région que je suis susceptible d'établir ma carrière professionnelle.

### 3.3 L'ÉCHANTILLON

La constitution du panel d'étude était d'une importance primordiale puisque c'est par le biais de ce dernier qu'il s'est avéré possible de confronter ma vision théorique forgée au préalable à la réalité des terrains. De fait, dans le cadre de cette enquête six professionnels, dont trois assistants sociaux et trois éducateurs de formation, ont été interviewés de manière individuelle.

Les travailleurs sociaux du panel choisi œuvrent actuellement dans les domaines de l'éducation et du service social. Ce sont des hommes et des femmes d'âges variés dont les parcours professionnels diffèrent. Leurs années d'ancienneté au poste qu'ils occupent à l'heure actuelle varient également. Les champs d'activités desquels ils sont issus sont les suivants ;

- Handicap ;
- Protection de l'enfance ;
- Addiction ;
- Travail social de proximité ;
- Réinsertion sociale et professionnelle.

Ainsi, l'échantillon sélectionné comprend des secteurs d'activité relativement variés, ce qui a permis à l'enquête de s'inscrire dans une perspective plus large. Les missions des établissements sont également variées. Parmi les différents services sélectionnés, l'on répertorie aussi bien des suivis sous contrainte que des accompagnements en libre adhésion. Le public de ces différentes institutions est également éclectique : mineurs et/ou majeurs, suivis individuels ou de groupe dont les problématiques sont multiples.

L'échantillon retenu dans le cadre de cette enquête se compose de six professionnels, dont cinq femmes et un homme. Ils sont âgés de 25 à 45 ans et leur temps d'ancienneté au poste qu'ils occupaient lorsqu'ils ont été interrogés dans le cadre de ce travail varie de 6 mois à 10 ans. Ci-dessous se trouve un tableau récapitulatif concernant les personnes interrogées<sup>2</sup> dans le cadre de cette étude :

---

<sup>2</sup> Pour des raisons liées au respect de la confidentialité et de l'anonymat des institutions et des professionnels, les prénoms des travailleurs sociaux interrogés qui figureront tout au long de ce travail sont des noms d'emprunt. À ce titre, les noms des structures qui les emploient sont également tu.

### 3.3.1 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROFILS DES PROFESSIONNELLS INTERROGÉS

PROFILS DES PROFESSIONNELLS	PROFILS DES STRUCTURES REPRÉSENTÉES : NATURE DES SUIVIS – TYPES DE STRUCTURES- CHAMPS D'ACTIVITÉ
<b>Cécile, AS-ES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <i>Suivis en libre adhésion et sous contrainte ;</i></li> <li>❖ <i>Suivis ambulatoires ;</i></li> <li>❖ <i>Prévention et accompagnement au niveau des addictions.</i></li> </ul>
<b>Christelle, ES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <i>Suivis en libre adhésion</i></li> <li>❖ <i>Accueil temporaire ;</i></li> <li>❖ <i>Handicap et enfance</i></li> </ul>
<b>Anouk, AS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <i>Suivis sous contrainte ;</i></li> <li>❖ <i>Service de Protection de l'enfance ;</i></li> <li>❖ <i>Protection de l'enfance</i></li> </ul>
<b>Tamara, AS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <i>Suivis en libre adhésion.</i></li> <li>❖ <i>Service social.</i></li> <li>❖ <i>Réinsertion sociale et professionnelle</i></li> </ul>
<b>Xavier, ES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <i>Suivis sous contrainte.</i></li> <li>❖ <i>Foyer d'accueil d'urgence ;</i></li> <li>❖ <i>Protection de l'enfance.</i></li> </ul>
<b>Aurélié, ES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <i>Suivis en libre adhésion ;</i></li> <li>❖ <i>Travail social hors mur ;</i></li> <li>❖ <i>Accompagnement de proximité.</i></li> </ul>

Concernant les couples potentiellement accompagnés, sans doute est-il important de préciser qu'aucun prérequis ni aucune restriction n'ont été préalablement posés. Ainsi, le présent travail s'intéresse au couple, à l'individu en couple ou au couple de parents de l'individu sous ses nombreuses formes et conceptions : mineurs, majeurs, homosexuels ou hétérosexuels, en union libre, mariés, en partenariat, séparés, cohabitant, vivant séparés, etc.

Avant de s'intéresser aux terrains exclus par l'enquête, il s'avère nécessaire de définir ce que sous-tendent précisément les termes d'assistant social et d'éducateur social tels qu'ils seront employés dans le cadre de ce travail.

## L'éducateur social

Par « *éducateur social* », il sera entendu tout professionnel occupant à l'heure actuelle un poste dans l'une des structures sociales interrogées et dont les fonctions et le cahier des charges de l'institution l'employant le définissent de manière explicite ou implicite comme tel. Néanmoins, l'éducateur social peut également être un praticien n'ayant pas nécessairement de formation d'éducateur social, mais dont les compétences ont été reconnues.

Les établissements dont les professionnels interviewés sont issus sont plutôt variés et hétéroclites, ceci tant par leurs missions que leur public cible et ses problématiques. Un éducateur ou un assistant social pourra de fait être amené à avoir des fonctions relativement différentes. Toutefois, voici comme le Plan d'études cadre (PEC) pour la formation en travail social, en vigueur depuis 2006, définit l'éducateur social :

« Les éducateurs sociaux travaillent de façon privilégiée dans des rapports individuels et en groupes restreints. Ils sont généralement engagés dans des lieux de vie, des centres de jour et externats, des ateliers divers, des lieux d'accueil et interviennent aussi à domicile et dans le travail social hors murs. Leur confrontation à l'univers quotidien des personnes qu'ils accompagnent et l'exigence de continuité qu'implique le travail socio-éducatif marquent fortement leur mode d'intervention. Il s'agit en effet pour eux de concevoir, d'organiser et d'exploiter les moments significatifs de la vie de tous les jours, dans les internats, les externats, voire le milieu ouvert, pour que ceux-ci offrent aux personnes l'occasion d'enrichir leur expérience et leur maîtrise sur leur propre vie. Les repères que présentent ces expériences de vie quotidiennes sont en effet des révélateurs importants des ressources et des limites des individus et des groupes. » (CONSEIL DU TRAVAIL SOCIAL - PEC, 2006, p.6)

## L'assistant social

Par « *assistant social* », il sera entendu tout intervenant occupant à l'heure actuelle un poste dans l'une des structures interrogées dont les fonctions et le cahier des charges le définissent explicitement ou implicitement comme tel. Néanmoins, tout comme pour l'éducateur, les secteurs d'activités et les mandats peuvent s'avérer très différents en fonction du secteur, mais aussi de l'institution qui l'emploie. Ainsi, pour illustrer ce que peut sous-tendre la notion d'assistant social, voici un extrait du descriptif de profession figurant dans le PEC de la formation en travail social ;

« L'assistant social doit être capable de développer son action à la fois seul, en groupe ou en réseau de professionnels et en partenariat. Il intervient prioritairement auprès d'une personne et/ou de sa famille tout en assurant aussi des interventions auprès de groupes de bénéficiaires. L'assistant social participe également à des actions d'information et de développement sur les plans associatif et politique avec l'objectif d'y trouver des réponses collectives et structurelles aux problèmes individuels. » (CONSEIL DU TRAVAIL SOCIAL - PEC, 2006, p.6)

### 3.4 LES TERRAINS EXCLUS PAR L'ÉTUDE

Tout choix de panel d'étude implique de poser un certain nombre de caractéristiques au préalable et ceci exclut nécessairement des terrains. Concernant ma démarche, il est donc à préciser que sont exclues les structures où le travail avec les couples ou sur la conjugalité d'une personne se situe dans le champ de la violence conjugale, comme les structures LAVI<sup>3</sup> et SAVC<sup>4</sup>, entre autres. Dans ces institutions mentionnées précédemment, les prestations s'adressent directement aux couples, mais aussi et surtout aux couples en crise. Or, l'objet de ce travail est, pour rappel, de déceler si et comment le couple se trouve investi en travail social hors situations de violences.

### 3.5 LE DISPOSITIF D'ENTRETIEN

Pour mener à bien mes interviews, la conception d'une grille d'entretien a été nécessaire, cette dernière se trouve en annexe au présent travail. Ce document m'a servi de guide tout au long des entrevues effectuées et a été d'un appui bénéfique. Le canevas est réalisé sous forme de tableau à entrées thématiques regroupant mes diverses questions.

Mon canevas, bien qu'ayant la même trame de base, a été adapté en fonction de chaque professionnel interrogé. Ceci tant au niveau des tournures des questions que des approfondissements spécifiques. Par exemple, lors des premières recherches effectuées dans la littérature au sujet du couple et du travail social, il s'est rapidement révélé que certaines connaissances relatives au couple comme la parentalité et la conjugalité, mais aussi concernant le phénomène du clivage entre les dimensions parentales et conjugales du couple, étaient susceptibles d'être connues davantage dans certains secteurs plutôt que d'autres, comme il le sera exposé au cours de cette recherche. Ainsi, après avoir établi ma grille d'entretien, je l'ai testée auprès de deux connaissances, pour l'une issue du domaine de l'éducation et la seconde du service social. Cette démarche, vivement conseillée lors des cours, m'a aidée à préciser mon outil et constituait un bon entraînement pour être davantage à l'aise et au point lors de l'enquête effective. Les six entretiens menés étaient individuels et ils se sont déroulés sur une durée de 45 minutes au maximum. Chaque interview a été enregistré puis retranscrit. Grâce à la capture audio, j'ai été plus concentrée et à l'écoute de mon interlocuteur et il m'était possible d'avoir accès au contenu de manière rétrospective. En outre, durant l'entretien, j'ai également pris des notes, qui se sont avérées précieuses puisqu'elles m'ont permis de soulever nombre de points encore non-imaginés. J'ai donc réorienté et affiné mes entretiens au fur et à mesure. J'ai également relevé la gestuelle des personnes interviewées, comme les hésitations, attentes, silences, sourires ou signes de gêne.

Enfin, les données récoltées ont par la suite été référencées dans un tableau d'analyse thématique à entrées multiples. Ce dispositif a fait apparaître les idées communes et/ou divergentes des interlocuteurs sur chaque thématique. Ceci m'a notamment permis d'avoir une vision d'ensemble et schématique, rendant la lecture et l'analyse des données plus aisées.

---

<sup>3</sup> LAVI est l'abréviation qui désigne le « service d'aide aux victimes d'infraction ». Pour plus d'information, se rendre à l'URL suivante : <https://www.profa.ch/fr/services/centre-lavi/>

<sup>4</sup> Le SAVC est l'abréviation qui désigne le « service aux auteurs de violence conjugale ». Pour plus d'informations, se rendre à l'URL suivante : <http://www.ne.ch/autorites/DEF/OPFE/violence-conjugale/Documents/CNP-SAVC.pdf>

## 4. LE COUPLE

---

Aborder le couple contemporain n'est pas chose aisée tant « *il est à la fois tout et rien* » comme nous disait un professeur en 2012. Ce dernier n'avait pas tort, puisque les couples que l'on croise aujourd'hui dans la rue sont de tous horizons : majeurs ou mineurs, avec ou sans enfant, en union libre, concubins, mariés, en partenariat enregistré, en relation à distance voire virtuelle. En outre, les couples peuvent être de toutes orientations sexuelles et identités de genres également... Bref, les compositions et les modes de vie des couples sont tels qu'il est à se demander si le terme « *couple* » recouvre encore actuellement une quelconque unicité.

Effectivement, la notion de couple, loin d'être univoque au sein de la littérature, s'avère tout autant difficile à définir pour les travailleurs sociaux. Cette difficulté dans la définition peut probablement être mise en lien avec la mouvance de ce terme, qui n'est autre que le résultat d'une évolution. Ainsi, le couple en tant qu'unité accomplie provient *grosso modo* des années 1970. Puisqu'évoluer à deux sans enfant, largement d'usage aujourd'hui, n'était pas imaginable autrefois, comment et pourquoi se mettait-on en couple hier et avant-hier ? Quelles ont été les représentations populaires autour du couple au fil des époques ? Avant le divorce, quelles étaient les issues possibles au mariage ?

Ainsi, les prochains chapitres tenteront de répondre à ces interrogations, notamment en mettant en parallèle le couple de jadis et d'aujourd'hui en Europe occidentale et plus particulièrement en Suisse, ceci dès l'époque médiévale.

### 4.1 L'EXISTENCE DU COUPLE

Au Moyen-Âge, sous les valeurs cléricales s'érigeant alors comme lois, les époux étaient contraints de s'unir avec une personne qu'ils ne connaissaient bien souvent pas et qu'ils rencontraient pour la première fois le jour de la cérémonie. Dans les croyances populaires de cette époque, les époux recevaient lors de leur union une bénédiction de Dieu qui leur permettrait de s'aimer d'un amour pur. Chose qui, sans grand étonnement, restait de l'ordre de l'idéologie, puisqu'en pratique, les conséquences de tels mariages étaient bien souvent l'ennui et l'insatisfaction conjugale (HAMMELIN, LEPAULT, & LEVERT, 2007).

Aujourd'hui, l'époque des mariages arrangés nous semble bien lointaine en Suisse<sup>5</sup>, de même, il n'est plus tant d'usage de demander la main de la future épouse à son père. Et si actuellement le couple naît généralement du désir mutuel des conjoints, qu'il éclot de leur amour, celui avec un grand A, tel qu'envisagé pourtant au 19<sup>e</sup> siècle, les relations n'en sont pas pour autant plus aisées. Effectivement, la mythisation actuelle autour de l'amour et de la relation de couple est à double tranchant, car elle rend le sentiment d'échec sentimental et relationnel d'autant plus lourd.

Si autrefois le mariage, d'abord religieux, puis légal, était la seule façon d'être en couple, aujourd'hui, le passage devant l'officier d'état civil constitue avant tout une confirmation de vie commune pour le couple en Suisse. Cette manière de démarrer une relation de couple témoigne d'une inversion des étapes de la vie conjugale.

---

<sup>5</sup> Bien que peu fréquents, les mariages arrangés peuvent cependant persister à l'heure actuelle en Europe occidentale. Hors des sociétés occidentales modernes, cette pratique se réalise encore couramment. Enfin, les mariages arrangés ne sont pas à confondre avec les mariages forcés - contrainte de se marier contre son consentement - qui pour leur part, sont interdits par la loi.

En effet, jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle, c'était le mariage qui entraînait la mise en ménage d'un couple, puis suivait généralement la procréation. Aujourd'hui, vivre ensemble constitue le mode usuel d'établissement de la vie des couples. La venue des enfants peut suivre, mais le mariage constitue davantage le point final que celui du commencement (GROSSE, 2015).

Déchaux (2009) va dans le même sens et avance qu'avant les années 1990, la cohabitation du couple – ou le fait d'habiter sous le même toit sans être marié – était considérée comme un « *mariage à l'essai* ». Actuellement, le fait de vivre ensemble n'est plus nécessairement préalable au mariage pour les conjoints, mais constitue plutôt le « *mode d'entrée normal dans la vie en couple* » (DÉCHAUX, 2009, p.16).

Au basculement des étapes de la vie conjugale, l'on peut ajouter le recul toujours progressif de l'âge des conjoints lors de leur premier mariage. Si les partenaires se mariaient à la puberté durant l'époque médiévale, l'âge moyen des individus lors de leur union était de 26 ans en 1962 pour les hommes et de 31,5 ans en 2009. Pour les femmes, l'âge est passé de 24 à 29 ans dans cette même période (KELLERHALS & WIDMER, 2012). Toutefois, le recul de l'âge du mariage et la baisse de nuptialité n'ont pas pour autant impliqué l'abandon du couple. Bien au contraire, la vie de couple constitue une valeur centrale et un véritable but en soi en Suisse, comme en Europe occidentale (KELLERHALS & WIDMER, 2012).

En effet, le couple constitue l'un des ingrédients fondamentaux à l'épanouissement de l'individu dans notre société et, contrairement à ce que tendent à véhiculer les nombreux médias au sujet du couple et des relations, la valeur de la fidélité, notamment, reste néanmoins ancrée dans l'esprit d'une majorité de couples. Ainsi, les différentes façons de faire ou de vivre son couple comme la « *polyfidélité* », l'« *amour-libre* » ou encore le « *vivre ensemble-séparé* », images largement diffusées par les écrans depuis un certain temps déjà, sont d'une part peu représentatives de la réalité, mais aussi guère valorisées par la société (KELLERHALS & WIDMER, 2012).

## 4.2 LES FONCTIONS DU COUPLE

Ainsi, bien différente d'hier, la fonction principale que l'on attribue au couple de nos jours n'est plus la famille, mais l'accomplissement de soi au travers de la relation et ceci quelle que soit la forme de vie conjugale choisie par les partenaires. Sur le plan historique, le couple moderne, dont l'objectif majeur est le bonheur, trouve son origine dans les bouleversements de mai 68. Auparavant, le couple ne trouvait sa justification et son but que dans la fondation d'une famille. Ne pas avoir d'enfant était bien souvent synonyme d'infécondité et de honte pour les conjoints. Ainsi, la pilule contraceptive a rendu possible le contrôle des naissances. C'est alors que s'accomplir à deux, sans enfant devient pensable. Effectivement, l'avènement de la pilule contraceptive a permis d'une part la maîtrise des naissances, mais également une libération au niveau de la sexualité du couple. Ainsi, les pratiques jugées infécondes et séculièrement réprimées sous les valeurs cléricales, sont dès lors entrées dans les us courants des couples.

L'une des conséquences majeures que l'on relève est que la famille tend à s'estomper au profit du couple. Toutefois, il serait faux de penser que l'unité conjugale est rendue plus sûre, plus stable ou plus durable. En effet, malgré le caractère essentiel qu'on lui attribue, il reste l'idée majoritaire que le couple ne doit pas prédominer au profit de l'individualité de chacun. C'est pourquoi, dans l'idéal, chaque conjoint devrait bénéficier d'un espace d'accomplissement individuel en dehors du couple. La réalisation de chacun au sein de la relation se fait donc sur un équilibre entre espaces communs et individuels. Or, cette

conciliation d'individualité et de fusion compte probablement parmi les plus grands défis du couple aujourd'hui (VERDUZIER, 2015).

Une piste pouvant nous amener à comprendre cette forme d'égoïsme au sein du couple nous provient des études de Kellerhals et Widmer (2012), qui se sont penchés sur les couples et les familles en Suisse. Leurs recherches leur ont permis de formuler deux explications. La première est que le couple s'inscrit aujourd'hui dans un « *processus de privatisation* ». Toute la relation est envisagée comme une affaire qui ne dépendrait que du couple lui-même. Dans cette perspective, toute autre institution externe comme la famille, le travail, l'Église, etc., ne devrait pas interférer sur la relation. La seconde hypothèse amenée par les chercheurs est celle de « *l'individualisme familial* ». Cette vision nous apporte un éclairage davantage pertinent concernant les fonctions du couple précédemment mentionnées, mais aussi au sujet de la fragilité des unions, puisque sous cet angle-là, l'individu prime sur le couple et que le couple prime sur la famille. Ceci permet non seulement de comprendre la survalorisation des désirs et projets individuels, mais aussi, cette relégation aux second et dernier plans du couple et de la famille (KELLERHALS & WIDMER, 2012).

### 4.3 LA SOLUBILITÉ DES UNIONS

Durant le Moyen-Âge, le mariage qui était alors uniquement religieux, revêtait un caractère sacré rendant ainsi l'union indéfectible. La mort du conjoint se présentait bien souvent comme étant la seule issue à l'union conjugale (HAMMELIN, LEPAULT, & LEVERT, 2007). En Suisse, ce n'est qu'en 1874 que le mariage s'est institutionnalisé lors de l'entrée en vigueur d'une loi fédérale. Cette législation a eu pour effet de rendre le mariage civil obligatoire. Pour sa part, le mariage religieux est devenu optionnel. Cette loi matrimoniale helvétique a notamment rendu possibles certaines unions jusqu'alors empêchées comme celles entre protestants et catholiques. Cependant, le mariage civil a aussi et surtout permis aux conjoints de se défaire des liens maritaux (HEAD-KÖNIG in DHS, 2015). L'on peut donc dire de l'institutionnalisation du mariage sur un plan légal qu'elle compte parmi les plus grandes révolutions de l'histoire du mariage, dont celles des couples en Suisse.

Ainsi, au 19<sup>e</sup> siècle, même si elles étaient autorisées, les désunions restaient exceptionnelles et n'arrivaient majoritairement qu'en cas d'abandon du foyer par le mari ou de mauvais traitements de ce dernier sur sa famille. En outre, sans doute faut-il rappeler que le divorce constituait un grand déshonneur pour les personnes concernées. En effet, apparaissant pour la première fois en 1907 dans le Code Civil suisse, le divorce faisait l'objet d'une clause spécifique où figuraient les notions de « *honte* », d' « *échec* » et de « *faute* ». Ces dernières mentions ont disparu lors de modifications du texte légal au fil des années et ceci révèle un profond changement de considération concernant la substance même du couple et ses pratiques (REUSSER in DHS, 2015). À titre d'illustration, « *en l'espace de deux décennies, entre 1965 et 1985, l'indice conjoncturel de divortialité va être multiplié par 2,5 environ* » (WIDMER, 2015, p. 47). Depuis sa démocratisation dans les années 1970, l'expansion des divorces n'a cessé d'augmenter. Comme évoqué plus haut, même lors de la mise en couple, la pensée de séparation reste majoritairement à l'esprit des partenaires. Cependant, se préparer en permanence à l'éventualité de rompre rend la relation d'autant plus vulnérable et instable.

Ainsi, à l'exemple du monde du travail, un homme un brin philosophe, interrogé dans un reportage vidéo sur le couple (DEMAIZIÈRE & TEURLAI 2015), amenait joliment l'image de « *couples en CDD, renouvelables de jour en jour* », pour désigner les unions modernes. Finalement, si les couples contemporains se séparent plus facilement qu'autrefois, les ex-partenaires se remettent également plus vite en relation, ce qui implique inévitablement une

multiplication des expériences. Ce phénomène d'enchaînement des relations est qualifié de « *nomadisme conjugal* » par Jean-Hugues Déchaux (2009).

#### 4.4 LES CONSIDÉRATIONS DE L'ÉTAT PAR RAPPORT AU COUPLE

L'on ne saurait dire s'il était plus aisé de définir le couple au Moyen-Âge, lorsque celui-ci prenait existence lors du mariage et n'était autorisé qu'au sein de ce dernier. En effet, en dehors du mariage, la relation entre deux personnes était condamnée. C'est pourquoi les amants qui se voyaient en secret et dont la relation n'était pas légitimée pouvaient se voir punis très sévèrement, les châtiments allant de la peine symbolique jusqu'à la peine de mort.

Si les nombreuses formes de vie de couple telles que le concubinage, le ménage séparé, voire à mi-temps sont à l'heure actuelle majoritairement acceptées et relativement reconnues socialement, il reste que sur un plan légal en Suisse, seuls les couples mariés ou en partenariat enregistré ont une existence légale. Bien qu'il existe des dispositions pour le concubinage que l'on retrouve dans le Code des obligations suisse (COS, art. 530 et suivants), il ne fait pas l'objet d'une législation propre. Ainsi, les personnes mariées dépendent de la législation du Code civil suisse (CCS), lequel définit le mariage et ses effets, il précise ses conditions, ses formes ainsi que ses conséquences et son empêchement. Enfin, la législation du CCS règle également la dissolution du mariage, c'est-à-dire le divorce.

Pour les couples de même sexe enregistrés, c'est la loi fédérale sur le partenariat enregistré (Lpart), en vigueur depuis 2004, qui détermine ses conditions sur un modèle assez ressemblant au mariage.

En Suisse, il existe néanmoins un ensemble de dispositions destinées à protéger le mariage dans le but de surmonter la crise que les époux traversent. Il s'agit des mesures protectrices de l'union conjugale (MPUC), lesquelles sont inscrites dans le CCS (art. 117 et suivants). Ces mesures peuvent être requises devant le juge par l'un, l'autre ou les deux marié(s), si au moins l'une des conditions suivantes est remplie :

- Il y a une mésentente importante entre les époux sur une affaire importante les concernant tous deux ;
- L'un des époux manque à son devoir envers sa famille.

Il est inscrit dans le CCS que le juge rappelle aux époux leurs devoirs mutuels et peut mentionner le conseil conjugal notamment. Sans doute est-il intéressant de soulever que cette charge incombe totalement aux époux et s'établit en fonction de leur capacité et de leur bon vouloir.

Dans la pratique, selon le professeur Laurent Schmidt (2014, Haute école de Travail Social, Sierre), ces mesures permettent avant tout aux conjoints d'organiser leur vie séparément. C'est ici que le caractère lacunaire de la législation concernant les unions non-traditionnelles peut être relevé, puisque ces mesures de protection ne sont pas précisées pour les personnes en partenariat ou en concubinage. À ce titre, comme le souligne Éric Widmer, spécialiste de l'intimité du couple et de la famille et enseignant aux universités de Genève et Lausanne ;

*« L'empilement de modèles de formation du couple devrait pousser le législateur à réfléchir à la meilleure manière de prendre en compte la diversité croissante des modes d'entrée en couple et des motivations qui leur sont associées. »*  
(WIDMER, 2015, p. 47)



Au vu de ce qui vient d'être apporté, il semble légitime d'avancer que le couple en Suisse n'est pas de considéré par l'État en dehors d'un contrat juridique à l'heure actuelle encore. En d'autres termes, le couple n'existe pas pour le législateur lorsqu'aucun mariage, partenariat enregistré ou contrat de concubinage n'a été prononcé.

Enfin, en situation de violences conjugales, même si des mesures judiciaires particulières peuvent être mises en place par le législateur, il s'avère que la personne recommence à exister en tant qu'individu et, non pas en tant que couple, ceci quel que soit son statut conjugal.

## 4.5 LE COUPLE, UN CONSTRUIT SOCIAL

Nous remarquons, de par cet aperçu de l'histoire du couple, qu'il s'agit du produit d'une construction sociale déterminée de manière spatiotemporelle. Cela explique précisément pourquoi sa définition n'a pas été la même au fil des époques mais a fluctué.

De plus, l'on peut relever que les désunions, du moins jusqu'aux années 1970, n'ont cessé d'être stigmatisées. Ce phénomène est sans aucun doute à mettre en lien avec l'influence judéo-chrétienne qui a conditionné les us de toute une population des siècles durant. Les valeurs chrétiennes se sont érigées en principes moraux et elles ont conditionné fortement le couple. Aujourd'hui, si les désunions sont plus ou moins socialement acceptées, comme le cadre socio-légal en témoigne notamment, il n'en reste pas moins que cette idée d'insolubilité de l'union plane toujours dans les esprits, faisant encore de la rupture un potentiel échec à l'heure actuelle, et c'est précisément à mettre en lien avec cette mainmise de l'Église sur la société.

Au sujet des fonctions du couple, comme il a été relevé préalablement, celui-ci n'a existé au regard de l'Église qu'au travers de la famille et plus précisément concernant sa fonction parentale. Le seul but du couple n'a jamais été que de fonder une famille, cellule dont il constituait sous les valeurs ecclésiastiques l'unité de base. Et, comme nous le verrons, cette vision continue aujourd'hui d'influencer la perception de la société puisque nous tendons davantage à considérer le couple en tant que parents, plutôt que le couple en tant que conjoints.

Enfin, l'on peut également relever de cet historique qu'au fil du temps, l'on n'a cessé de vouloir institutionnaliser le couple : d'abord ce fût par l'Église, puis ensuite par le législateur lorsque le mariage fût inscrit dans le Code civil helvète. Pourrions-nous déceler là des tentatives de la société pour reconnaître, saisir et définir enfin ce que sous-tend cette notion de « couple » ? Notre société aurait-elle besoin d'inscrire le couple dans un cadre défini, de l'institutionnaliser pour le légitimer ?

Pour faire suite à ces questions fondamentales dans le cadre de ce travail, le prochain chapitre se donne pour mission d'attribuer une définition au couple contemporain. Ceci d'un point de vue théorique dans un premier temps, puis de manière empirique, au regard des travailleurs sociaux eux-mêmes ensuite.

## 4.6 LA DÉFINITION THÉORIQUE DU COUPLE

Au-delà d'une construction sociale, qu'est-ce que le couple ? De la vaste littérature parcourue portant pourtant sur le couple, il s'est avéré que les différents auteurs consultés ne proposent généralement pas tant de définitions du terme « *couple* » en lui-même que d'explications sur les diverses façons d'être en couple ou de vivre sa relation conjugale hier et aujourd'hui. Cet indice supplémentaire révèle une fois encore la difficulté qu'il y a à définir ce terme filant.

Il est intéressant de relever que Jean-Hugues Déchaux (2009), spécialiste du couple et de la famille, nomme le couple « *famille conjugale* ». Dans cette perspective, l'auteur envisage le couple, comme une configuration de la famille parmi d'autres. Cette perspective diffère de celles généralement rencontrées, mais elle ne semble toutefois pas utile à la définition du couple puisqu'elle ne renseigne pas sur la substance même du couple et tend même à en rendre sa définition encore plus large et floue.

Les dictionnaires usuels reflètent également la mouvance du terme et la difficulté qu'il y a à lui attribuer une définition unique et stable. Ainsi, en se penchant sur un historique pourtant peu lointain, l'on constatera que la définition du couple, issue du Larousse 1999 et jugée désuète a été remplacée :

« *Homme et femme unis par les liens du mariage ou par les liens affectifs.* »  
(Dictionnaire, Le Petit Larousse, 1999)

« *Personnes unies par le mariage, liées par un pacs ou vivant en concubinage.* »  
(Dictionnaire de français Larousse en Ligne, 2015)

Cependant, la définition de 2015, quelques seize années plus tard, apparaît à peine plus large dans le sens où elle accepte les personnes de même sexe notamment. Mais elle est aussi paradoxalement plus restreinte puisqu'elle n'inclut pas les couples vivant séparés, pratique pourtant fort courante actuellement. Mais surtout, l'on peut remarquer que la plus récente définition a fait disparaître la notion d'affectivité, composante pourtant essentielle au sein des valeurs des couples actuellement, comme nous le verrons au cours d'un prochain chapitre qui met la focale sur le couple contemporain, ainsi que les valeurs et principes qui le soutiennent, entre autres.

De fait, c'est en s'inspirant des descriptions relatives à la famille, au mariage, au divorce, à l'union libre, ainsi qu'au couple de même sexe, relevées dans le Dictionnaire Suisse de politique sociale en ligne, qu'il a été possible de préciser la notion de « couple » pour le présent travail :

*Le couple est une unité délimitée, composée de deux individus partageant une intimité qui peut recouvrir les composantes suivantes :*

- *Affective ;*
- *Corporelle ;*
- *Spirituelle ;*
- *Économique ;*
- *Liens contractuels juridiques ;*
- *Filiation.*

À cette définition plutôt substantielle et factuelle, il est intéressant d'ajouter une perspective psychologique, laquelle nous vient de Robert Neuburger (1994), expert genevois de la psychothérapie des couples et familles :

*« Un couple, c'est l'histoire d'une rencontre qui dure entre deux personnes qui ne trouvent pas de raisons suffisantes pour se séparer ! Et qui ont vécu lors de leur rencontre un lien particulier, un lien d'appartenance. »* (NEUBURGER, 1994, cité dans MAESTRE, 2009, p.73)

Comme le soulève MAESTRE (2009) dans son ouvrage intitulé « Le couple dans tous ses états », cette définition du couple, bien que brève, s'avère pourtant très complète. D'une part, elle convient à « *toutes les formes de conjugalité* » (MAESTRE, 2009 p. 73), comme les couples de même sexe ou non, vivant ensemble ou non, mariés ou non, en partenariat ou non, ainsi que ceux qui entretiennent des relations à distance voire virtuelles. D'autre part, la définition inclut la fonction d'appartenance, dimension fondamentale au sein de notre société.

Pour terminer, en lien avec ce sentiment d'appartenance, il semble nécessaire d'ajouter l'aspect de reconnaissance ou d'auto-reconnaissance par les partenaires-mêmes du couple. Autrement dit, les deux conjoints doivent se reconnaître comme « *étant un couple* » pour que l'entité couple puisse exister. Sans cette considération mutuelle, l'entité ne peut être qualifiée de « *couple* », ni reconnue comme telle.

## 4.7 LA DÉFINITION DU COUPLE PAR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Pour rappel, l'un des sous-objectifs de ce travail était de déceler la vision du couple qu'ont les professionnels de l'éducation et du service social. À ce titre, l'une des missions de l'enquête de terrain était de recueillir la vision particulière de chaque travailleur concernant le couple.

### Constitution et manières de vivre du couple

Ainsi, au travers des apports récoltés auprès des personnes interrogées, il s'avère intéressant d'observer non seulement que les définitions sont loin d'être uniformes, mais qu'elles ne sont pas non plus toujours très claires. Néanmoins, il a été possible de remarquer que deux courants se dégagent au sein de leurs réponses. En effet, si certains professionnels décrivent le couple en partant de sa substance même - c'est-à-dire, une entité formée de deux personnes entretenant une relation et ses éventuelles composantes - et qu'ils s'y limitent, l'autre partie des définitions livrées par les professionnels renseigne uniquement sur la manière ou la modalité d'être en couple, sans même mentionner les partenaires.

Ainsi, Anouk, intervenante à l'Office de protection de l'enfance (OPE), après avoir précisé que sa vision était plutôt traditionnelle, avance que pour elle, le couple est « *un homme et une femme qui forment une entité avec des projets* ».

Pour Xavier, éducateur dans la protection de l'enfance, « *c'est deux personnes qui ont une relation et qui ont la volonté de construire quelque chose ensemble* ».

La travailleuse sociale hors mur interrogée, Aurélie, semblait aller dans le même sens et disait que pour elle, « *ce serait deux personnes qui décident de faire un bout de chemin ensemble, quelle que soit la durée* ». De plus, elle précisait que « *ça peut être aussi deux femmes, deux hommes* ».

Enfin, Tamara, qui travaille dans un service social, formulait que dans sa propre vision, le couple existe « *que cela soit dans le même ménage ou dans deux ménages séparés* ».

Il a été intéressant d'observer que d'autres professionnels interrogés ont livré quant à eux une définition du couple davantage portée sur la nature de la relation. Dans ce sens, Christelle, éducatrice dans le domaine du handicap, soulevait différentes composantes de la relation, comme « *le partage, la communication, l'amour* ». Enfin, Christelle appuyait sur l'importance du partage dans la relation et explique que cela implique de « *passer des moments ensemble* ».

### Redondances dans le discours des professionnels au sujet du couple

Certaines notions reviennent à diverses reprises dans les propos des travailleurs sociaux. Ainsi, la notion de partage, précédemment évoquée par Christelle se retrouve également dans le discours de Cécile, intervenante dans le domaine des addictions :

*« C'est une alliance qui se passe sur une collaboration. Après, ce qui est important, c'est tout l'espace de complicité qu'on peut avoir, de pouvoir nourrir aussi le couple, la relation du couple ».*

Toutefois, Cécile et Christelle n'étaient pas les seules à identifier les notions de partage ou d'échange comme importantes dans la relation entre les partenaires, puisqu'elles sont apparues dans les descriptions de tous les professionnels qui ont, dans une perspective similaire, amené les notions d'« *alliance* », de « *faire ensemble* », d'« *espace commun* » et de « *projets communs* ».

En outre, il est intéressant de relever que la notion de durée au sujet du couple n'est pas apparue d'emblée chez les professionnels, qui, par ailleurs, ne s'accordent pas tous sur cet aspect-là. Alors que pour certains interviewés la durée semblait faire partie d'un « *idéal* », pour d'autres elle n'était « *pas nécessaire* ». À ce titre, Tamara indiquait que pour elle, « *il faut qu'il y ait une histoire, pas forcément des années, mais des projets communs et des affinités* ».

Néanmoins, les professionnels envisageaient à l'unisson le couple comme un espace structurant pour l'individu. Ainsi, dans leur vision unanime, la relation conjugale revêtait un aspect identitaire important pour les personnes en couple : « *je pense que c'est effectivement un espace de construction et, malheureusement souvent aussi de destruction.* » partageait Aurélie dans cette même mouvance.

Pour Christelle « *on se construit, on évolue, on change dans son couple et avec l'autre.* ». Xavier la rejoint totalement en spécifiant qu'« *il y a des échanges qui se font donc le couple influe sur l'individu* ».

Si tous les professionnels convergeaient du même côté au sujet de l'aspect identitaire du couple, seule Cécile semblait avoir identifié une dimension de reconnaissance au sein de la cellule conjugale : « *c'est quelque chose, je dirais de fondamental ; on vit par ça. Ça permet effectivement d'avoir de la reconnaissance et puis de se créer une identité* ».

### La dimension affective dans le couple

De plus, sur le groupe des six praticiens interrogés, Cécile a été la seule personne à évoquer les aspects liés aux affects et à relever la difficulté qu'ils peuvent amener au sein d'une relation. Elle s'est interrogée en particulier sur la notion de l'amour :

*« Et puis ça, c'est très compliqué de vivre en couple, de cette notion d'amour aussi. Qu'est-ce que c'est la notion d'amour et de partage ? Qu'est-ce que ça représente ? Est-ce qu'on a une bonne idée de ce que c'est que l'amour ? »*

Enfin, la travailleuse sociale ajoutait que pour elle, la relation pouvait également être rendue compliquée au niveau de la conciliation entre les conjoints. Dans sa description, Cécile soulevait également le poids des espérances qu'il peut y avoir au sein d'un couple : *« Et c'est aussi de pouvoir accepter l'autre tel qu'il est, comme il est, comme lui il vit. Et c'est pas toujours simple, souvent, y a beaucoup d'attentes et des déséquilibres ».*

### Les couples rencontrés lors de l'activité professionnelle

Lorsqu'il a été demandé aux professionnels de décrire les couples avec lesquels ils intervenaient, la plupart ont été empruntés. Nombre d'entre eux, dont Xavier, répondaient qu'il n'y avait pas un modèle unique de couple et qu'il leur était difficile de faire des généralités : *« il y a de tout, on voit de tout, ça varie vraiment d'un couple à l'autre ».*

À l'inverse, l'éducatrice de rue Aurélie, pour sa part, dégageait une tendance dans les couples qu'elle rencontrait durant sa pratique. Ainsi, la travailleuse sociale hors mur percevait les couples comme composés de personnes vulnérables. Dans ce sens, elle établissait un lien avec l'instabilité de la cellule conjugale :

*« C'est quand même des gens qui ont une certaine fragilité dans leur construction. Donc souvent, ça se ressent de nouveau dans le couple, donc, je dirais des couples peu stables, ou en tout cas des qui traversent une phase d'instabilité. »*

Pour sa part, Anouk, décrivait ainsi les couples rencontrés durant son activité professionnelle :

*« Dans 90% de mes dossiers, on a un couple qui se déchire, qui n'arrive plus à s'entendre, qui dysfonctionne et à qui on doit apprendre à être à nouveau collaborant pour pouvoir mettre des choses en place pour l'enfant. »*

Puis, après un temps de réflexion, elle ajoutait finalement :

*« Généralement, quand ils viennent ici, ce n'est plus un couple, donc on est déjà trop tard. Ici on n'est déjà plus au moment où on peut discuter, c'est déjà trop tard. »*

### Couple fonctionnel et couple dysfonctionnel

Les intervenants sociaux ont également dû expliquer ce qu'était pour eux un couple fonctionnel et à l'inverse une relation dysfonctionnelle. L'influence de leurs pratiques s'est fait ressentir.

Ainsi, pour Tamara qui travaille dans un service social, le couple fonctionnel :

*« C'est un couple uni qui s'entraide, qui collabore, qui est d'accord de travailler pour le bien du couple, de la famille. Et puis à l'inverse, un couple dysfonctionnel, c'est de ne pas soutenir l'autre et de chercher des ennuis là où il n'y en a pas forcément et de tout faire pour que l'autre ne réussisse pas. »*

Aurélie, quant à elle, décrivait les couples qu'elle côtoie durant son activité comme :

*« Des gens qui essentiellement alimentent une dépendance l'un envers l'autre et qui ont beaucoup de difficultés à prendre du recul face à ce qu'ils vivent. C'est des gens qui vont subir un petit peu la relation et, où y a aussi des difficultés de communication, forcément. »*

Christelle, qui œuvre dans le domaine du handicap, insistait également sur la communication pour le bon fonctionnement du couple : « *Je vais revenir sur ma communication, [rires] mais je pense que la communication est primordiale et voilà, un couple qui communique fonctionne certainement mieux.* »

Enfin, il est intéressant de relever que les professionnels travaillant dans la protection de l'enfance amenaient quant à eux une vision supplémentaire en abordant le couple dans sa dimension parentale. C'est par ailleurs la première fois que le couple parental a été évoqué sur le groupe des personnes enquêtées. De plus, la ressemblance des propos tenus par l'intervenante en protection de l'enfance et par l'éducateur, qui, rappelons-le, interviennent dans des structures différentes, est plutôt frappante :

« *Un couple qui fonctionne ? C'est qu'ils [les parents] nous montrent qu'ils sont là dans l'intérêt de l'enfant* » disait Xavier.

Pour Anouk :

« *C'est avant tout deux personnes qui apportent un endroit stable pour un enfant, c'est deux personnes qui font tout leur possible pour permettre à une autre personne d'évoluer de manière adéquate.* ».

## 4.8 LE COUPLE, UNE RÉALITÉ MULTIFORME

Parmi les données récoltées auprès des professionnels, il est possible de relever nombre de convergences concernant certains points autour du couple, comme l'aspect structurant de la relation pour l'individu, la notion de partage, mais aussi l'importance de la communication au sein du couple. Cependant, l'on relèvera également qu'aucune définition n'est identique.

La difficulté qu'il y a à définir le couple, abordée durant les chapitres précédents, se retrouve également dans les propos des intervenants sociaux, puisque leurs définitions ne sont pas univoques, ni totalement claires. Au contraire, les définitions qu'ils attribuent au couple s'avèrent plutôt complexes et disparates.

Les visions des professionnels du social au sujet du couple permettent de constater à nouveau combien le couple est une notion filante et mouvante. Effectivement, la définition du couple s'avère multiple et elle revêt un aspect subjectif, quand bien même elle est influencée par les normes et valeurs dans notre société. Dans cette perspective, les définitions que nous donnent les professionnels d'aujourd'hui ne sont probablement pas les mêmes que celles que nous pourrions récolter dans cinq, quinze ou soixante ans, tout comme les définitions recensées auprès de travailleurs sociaux d'Italie, d'Afrique, de Norvège ou du Canada seraient autrement teintées. Le couple est donc une construction sociale qui s'inscrit dans le temps et dans l'espace.

Au regard de la définition théorique du couple figurant au chapitre 4.6, l'on peut relever que ce sont essentiellement des éléments relatifs à la **dimension affective** du couple qui ont été identifiés et mentionnés clairement par les professionnels. En d'autres termes, si l'on relève les définitions spontanées des travailleurs sociaux, le couple a surtout été perçu sous sa dimension conjugale et en tant qu'unité formée de deux partenaires.

Les différentes modalités d'être en couple ont également été soulignées par les éducateurs et assistant sociaux interrogés. Dès lors, l'on comprend bien qu'« *être un couple* » aujourd'hui n'engendre pas nécessairement d'*a priori* chez les professionnels. De fait, le critère du « *mariage* », autrefois indispensable à la légitimation du couple, ne semble plus d'actualité. Il en va de même pour les diverses formes d'unions jadis réprimées et jusqu'il y a peu encore

stigmatisées, puisqu'elles ont spontanément été évoquées par les professionnels d'aujourd'hui. Il y a une soixantaine d'années encore, l'homosexualité d'une mère aurait été un motif suffisant pour que son enfant lui soit retiré. Si à l'heure actuelle cette image peut paraître impensable, voire choquante, une assistante sociale dans les années 1950 encore aurait sans doute jugé un tel environnement familial inadapté au développement de l'enfant. À cette époque, les enfants sont retirés de force à leurs parents au nom de la protection de la jeunesse ou de la « *salubrité publique* », notamment lorsque les parents « *ne correspondent pas au modèle du couple respectable* » (TEMPS PRÉSENT, 2005). De fait, être une mère célibataire, vivre en concubinage ou constituer une famille recomposée, sont autant de motifs qui suffisent au placement de l'enfant. Certes, les pratiques professionnelles ont évolué, toutefois, sans doute est-il utile de rappeler qu'elles se définissent de manière spatiotemporelle.

### La filiation

Venons à présent à la question de la filiation du couple. Comme nous l'avons vu, celle-ci est apparue uniquement chez les professionnels de la protection de l'enfance. Les autres praticiens n'en ont pas fait mention de manière spontanée. De ce constat, il semble intéressant de soulever que la thématique de la parentalité se trouve au cœur des missions de la protection des mineurs. En effet, aucun des quatre autres professionnels interviewés ne travaille sur l'axe de la parentalité. Dès lors, quel lien y aurait-il à faire dans ce sens ? Le travail sur la parentalité impliquerait-il naturellement l'identification d'une dimension parentale au couple ?

### La dimension spirituelle

Même s'ils n'ont pas été relevés spécifiquement comme tels, les projets communs, le partage, la communication, le temps passé ou les affinités au sein du couple peuvent sans doute être mis en lien avec la dimension spirituelle. La spiritualité d'un couple est associée aux expériences vécues. Elle est à mettre en lien avec le ressenti, l'émotionnel, le vécu des partenaires qu'a engendré le partage de certains éléments au sein du couple. Ainsi, l'on peut mentionner le partage de croyances, de manières de vivre ou d'être dans la relation par les conjoints. L'axe spirituel regroupe également les intérêts, les affinités mais aussi les activités et les projets communs. La dimension spirituelle du couple est vaste et particulière pour chaque couple. Elle s'avère complexe et difficilement quantifiable puisqu'elle a trait à l'expérience psychique. Peut-être serait-ce ce lien particulier, cette alliance non perceptible de l'extérieur qui relie fondamentalement deux personnes ? Ne dit-on pas souvent d'un couple qu'il doit partager un certain nombre d'affinités et d'intérêts pour perdurer ?

Par ailleurs, la question des enfants peut probablement être ajoutée ici. La filiation n'a pas été amenée de manière explicite par les professionnels, mais elle est sans doute suggérée par ces derniers sous la désignation « *projets communs* ». Néanmoins, il est important d'insister sur le fait qu'il s'agit là uniquement de projets et/ou de partages communs autour d'expériences vécues. Ceci est donc à différencier de la filiation au plan juridique, qui est, pour sa part, préhensible et quantifiable parce qu'elle est inscrite dans la loi et qu'elle engage des responsabilités aux personnes concernées.

Si l'on revient brièvement sur la notion de projet de couple, l'on peut amener la question de la durée du couple qui a posé problème pour la majorité des professionnels de l'enquête. Toutefois, la réflexion autour des projets et leur accomplissement impliquent forcément une durée. Ainsi, même si les praticiens ne l'ont pas dit expressément, la notion de temporalité étaient suggérée là. De plus, il convient d'ajouter ici la question de la solubilité de l'union car elle a sans doute contribué à renforcer leurs hésitations quant à la durée au sein d'un couple.

Effectivement, la notion de solubilité de l'union qui s'érige comme norme contemporaine, ainsi que l'aspect d'individualisme dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui, ne rendent leurs incertitudes que plus légitimes. Les travailleurs sociaux ne l'ont pas formulé spécifiquement, mais certains d'entre eux ont néanmoins abordé durant l'entretien des questions de séparation et de divorce.

### Dimension économique

En outre, l'on ne relève aucune allusion de la part des professionnels au sujet de l'aspect économique qu'un couple peut être amené à partager. Cependant, une nouvelle fois, les projets communs pourraient être sous-entendus, notamment la constitution d'un patrimoine, l'achat de biens, l'établissement ensemble dans un ménage ou encore le partage et la gestion des tâches courantes.

### Dimension corporelle

De même, aucune des personnes sondées n'a fait mention des aspects liés à la dimension corporelle comme l'intimité physique, la sexualité qu'il peut y avoir au sein d'un couple, bien qu'il s'agisse d'éléments constitutifs à l'entité conjugale. Y aurait-il là une gêne, une retenue sur ce qui a trait à la corporalité d'un couple ou serait-ce simplement une évidence pour les professionnels ? Somme toute, au travers des définitions rencontrées, l'on peut dire que le couple est généralement envisagé par les professionnels comme un espace de possibles, synonymes de projets. Ces derniers peuvent être d'ordre spirituel, économique, corporel, juridique ou relever de la filiation.

## 4.9 MARQUAGES PERSONNELS ET EMPREINTES PROFESSIONNELLES

Parmi les définitions du couple récoltées auprès des travailleurs sociaux, l'on peut relever qu'elles endossent à la fois un côté personnel et un pan professionnel. D'une part, elles sont teintées de leurs idées propres, valeurs personnelles ou expériences de vie, comme lorsqu'ils ont apporté certains éléments relatifs à la manière de vivre son couple, mais aussi quand certains se sont interrogés autour de la notion de l'amour. D'autre part, les perceptions du couple des professionnels paraissent aussi fortement influencées par leurs visions professionnelles, et cela se ressent en particulier lorsqu'ils s'expriment au sujet du couple fonctionnel et dysfonctionnel. L'on ressent, dès lors, sur leur vision du couple, les empreintes différentes en lien avec les établissements au sein desquels ils travaillent.

Ainsi, Tamara, qui travaille dans un service social, envisageait quant à elle le couple fonctionnel comme des partenaires prêts à se mobiliser dans des projets pour le bien du ménage. Derrière ses propos, l'on ressent parfaitement l'objectif de réinsertion sociale et professionnelle qui anime son activité. Pour l'éducatrice hors mur, dont le cahier des charges spécifie l'intégration de tous et la recherche du mieux-être de chacun, il semblait être davantage question de gestion de l'émotionnel au sein de la relation et de communication pour le bon fonctionnement du couple. La professionnelle issue du champ des addictions amenait quant à elle une dimension de (co)dépendance entre les partenaires, notions fortement présentes dans son travail. À ce titre, lorsqu'elle parlait des fonctionnements du couple, elle précisait : « *Il faut que ça soit une relation d'amour et pas une relation aidante* ».

Enfin, il est particulièrement intéressant de relever qu'à la question du fonctionnement du couple, les deux professionnels de la protection de l'enfance ont abandonné l'aspect conjugal du couple et n'ont dès lors considéré plus que l'aspect parental du couple. Ceci quand bien



même ils interviennent dans des services très différents ; l'éducateur travaille en foyer, tandis que l'intervenante sociale est active dans un service de protection des mineurs. Dès lors, l'on peut formuler l'hypothèse que le champ d'intervention des travailleurs sociaux et leurs pratiques participent fortement à construire leur vision au sujet du couple. Ces convergences entre les deux professionnels de la protection de l'enfance ne sont que des indices supplémentaires concernant cette hypothèse, puisque ces derniers sont les seuls professionnels de l'échantillon dont les missions institutionnelles touchent à la parentalité du couple ou l'envisagent dans ses dimensions parentales<sup>6</sup>.

Suite à la proposition suivante, il est à relever que le couple n'est spontanément pensé que dans sa dimension conjugale par les travailleurs sociaux puisque aucun professionnel interrogé - excepté les professionnels de la protection de l'enfance - n'a fait référence à la parentalité qu'un couple pouvait potentiellement partager. Ce dernier élément est des plus intéressant dans le cadre de ce travail et, dès lors, il est possible de formuler deux questions :

- Le couple serait-il de prime abord perçu sous son angle conjugal par les intervenants sociaux ?
- Le couple ne serait-il perçu que sous son aspect conjugal par les travailleurs sociaux qui n'interviennent pas sur la parentalité ?

Il y aurait là quelque chose de très surprenant et de quasi paradoxal, puisque l'activité des travailleurs sociaux concernent pourtant davantage l'axe parental que conjugal du couple, comme nous le verrons au cours d'un prochain chapitre, lequel est dédié à l'intervention des travailleurs sociaux au sein du couple.

Néanmoins, l'éducateur et l'intervenante du champ de la protection de l'enfance, pour leur part, ont identifié ce versant parental du couple dans leurs pratiques. C'est pourquoi le prochain chapitre se donne pour mission d'explorer les dimensions conjugales et parentales du couple afin d'en saisir les liens et divergences.

---

<sup>6</sup> Christelle, éducatrice dans le handicap questionnée autour des missions de son service, reconnaît que la dimension parentale du couple n'est pas investie dans le cadre de son travail. Elle identifie son activité comme étant de l'ordre d'un relais aux fonctions parentales.

## 5. LA PARENTALITÉ

---

La notion de « *parentalité* » s'est démocratisée dans les milieux médico-psycho-sociaux dès la fin des années 1990 (FABLET, 2008). Historiquement, l'on attribue une double origine à ce terme qui proviendrait des recherches anglo-saxonnes. Ainsi, les notions « *motherhood* », « *parenthood* » et « *parenting* », renvoyant chacune à sa manière aux fonctions parentales et à la qualité d'être parents, peuvent être mentionnées.

Toutefois, ce sont les évolutions de l'espace familial, des réalités sociétales et professionnelles dans les années 1970 qui ont participé à l'apparition de la notion. L'on peut mentionner les nombreux changements dans les modes de vie des individus dont le travail à l'extérieur du foyer des femmes, mais aussi et surtout le boom des séparations et divorces des couples. C'est ainsi que la question des enfants et de leur éducation fait surface, car le rôle de parents n'est dès lors plus considéré comme relevant de l'inné.

En effet, faire coexister éducation et vie professionnelle dans les configurations actuelles des familles n'est pas toujours aisé. L'on constate une forte demande d'informations et de soutien de la part des familles. Depuis quelques décennies déjà, la psychologie de l'enfant s'est démocratisée et, dans ce mouvement, la perspective qu'être parents nécessite un apprentissage. C'est notamment dans cette mouvance que s'inscrivent les débuts du travail de soutien à la fonction parentale dans les milieux professionnels. En Suisse, l'on situe généralement l'essor des programmes de soutien à la parentalité dans les années 1990 (GIROD-PEREZ, 2013).

En outre, l'on peut dire des modèles éducatifs qu'ils ont changé ; aujourd'hui, l'éducation ne repose plus en l'application d'un ensemble des règles et en l'obéissance totale de l'enfant à l'adulte. Non, actuellement, la perspective se veut toute autre : il s'agit d'outiller l'enfant pour qu'il puisse révéler son identité et gagner en autonomie afin de pouvoir s'adapter aux diverses situations quotidiennes, et ce dernier objectif n'est pas des moindres (MACÉ, cité dans FRED, 2015).

Pour illustration, les pratiques usuelles en travail social, jusqu'aux années 1960, consistaient à séparer l'enfant de ses parents lorsque son enfance était jugée menacée. L'enfant était donc retiré à ses parents et placé la plupart du temps en famille d'accueil ou en institution. Les avancées dans la psychologie de l'enfant ont permis de rendre compte notamment que cette pratique de séparation était délétère et, plutôt que de favoriser le développement des enfants pouvait engendrer de profonds traumatismes chez ces derniers. Actuellement et depuis déjà plus de quatre décennies, les pratiques des travailleurs sociaux visent le maintien maximal du lien entre l'enfant et sa famille, quelle que soit la situation. Ainsi, l'on peut même dire que la tendance des prises en charge éducatives s'est inversée.

Néanmoins, comme le souligne le sociologue Jacques Marquet (2010), ce vocabulaire florissant autour de la « *parentalité* » est loin d'être cantonné aux domaines psycho-médico-sociaux. À l'inverse, la thématique s'est amplement diffusée parmi les médias traitant de thématiques ayant trait à la famille et au rôle de parents notamment, peut-être au risque d'en perdre son sens primaire. En effet, il n'est plus à démontrer à quel point le sujet est en vogue au sein de la gente féminine, bien qu'elle tende à se démocratiser également auprès du public masculin : les magazines, émissions radio, programmes TV, les nombreux sites internet dont les blogs, forums et vidéos en ligne qui connaissent un grand succès depuis quelques décennies déjà en témoignent.

## 5.1 LA DÉFINITION DE LA PARENTALITÉ EN TRAVAIL SOCIAL

Au vu de ce qui précède, l'on peut dire du terme « *parentalité* » qu'il est plutôt récent. Tout comme la notion de « *couple* », il est mouvant et reste à l'heure actuelle encore flou au niveau de sa définition. À ce titre, il semble intéressant de relever que les spécialistes ne s'arrêtent pas sur une seule définition pour ce terme, au contraire, et les professionnels portent un regard différent sur cette notion, selon leur champ d'intervention.

Par exemple, en droit, la notion n'apparaît pas spécifiquement et l'on parlera davantage de « *parenté* » pour définir les liens de filiation qui s'opposent aux relations d'alliance (DELECOURT & LETURQUE, 2007). Pour les psychologues, la notion de parentalité est, pour sa part, envisagée comme un processus psychique impliqué par la venue de l'enfant et l'expérience d'être parents.

Venons enfin au travail social. Le travail social est une branche pluridisciplinaire qui se trouve au carrefour de nombreuses disciplines dont la psychologie, les sciences humaines et sociales, l'économie, le droit, la médecine et la santé publique, entre autres. Dans cette perspective, il n'est pas surprenant que sa définition de la « *parentalité* » semble inspirée de différentes visions et qu'à l'instar des autres branches, sa définition n'est pas non plus arrêtée. Toutefois, pour ce travail, c'est la définition du Dictionnaire critique d'action sociale<sup>7</sup> qui a été retenue :

*« " Parentalité " apparaît comme un terme spécifique du vocabulaire médico-psycho-social qui désigne de façon très large la fonction "d'être parent" en y incluant à la fois des responsabilités juridiques, telles que la loi les définit, des responsabilités morales, telles que la socio-culture les impose, et des responsabilités éducatives. Dans l'acception la plus répandue au sein des institutions spécialisées, la parentalité désigne aussi, et d'une façon privilégiée, la fonction parentale considérée comme support de l'évolution psycho-affective de l'enfant »* (BARRIÈRE & BOUQUET, 1995, cité par FABLET, 2008, p.2)

Avant toute chose, - et peut-être est-ce une évidence ? - il est utile de mentionner que la présence d'un enfant est indispensable à l'existence de parentalité chez l'individu.

Dans la définition ci-dessus, il est possible de relever que le terme « *fonction* » apparaît à plusieurs reprises. Ce terme est essentiel dans le cadre de ce travail, car c'est précisément par leurs fonctions respectives que se distinguent et se définissent le couple conjugal et le couple parental. Cette question sera traitée dans le cadre d'un prochain chapitre dédié à la description de ces deux versants du couple.

Un second terme figurant dans la définition précédente et sur lequel il mérite de s'attarder est celui de « *responsabilité* ». Celui-ci est envisagé selon les axes juridique, moral et éducatif qui constituent des éléments fondamentaux pour l'activité des travailleurs sociaux car ils renseignent notamment sur la qualité de la parentalité.

---

<sup>7</sup> À toute fins utiles, il semble intéressant de préciser que la définition précédente est celle apparaissant dans l'édition de 1995 du *Dictionnaire critique d'action sociale*. Quelques dix ans plus tard, en 2006, cette définition-là disparaît du *Nouveau Dictionnaire critique d'action sociale*, laissant place à un historique de la notion, ce qui a pour conséquence de rendre le terme probablement encore moins défini. Cette illustration est un indice-même du caractère dynamique de la notion, mais aussi et surtout témoigne de la difficulté qu'il y a à définir la notion de parentalité.

## 5.2 LA PARENTALITÉ SELON HOUZEL

La notion de responsabilité a été reprise par Didier Houzel (2014), pédopsychiatre et psychanalyste français. En effet, l'auteur s'est également intéressé à la question dans son ouvrage « *Les enjeux de la parentalité* » où il décortique la notion en l'inscrivant sur trois axes et selon différents niveaux. Son apport est particulièrement intéressant pour le travail social parce qu'il permet d'inscrire l'intervention des professionnels au niveau de la parentalité. Cette dernière information est essentielle dans le cadre de cette recherche qui questionne justement l'activité des travailleurs sociaux auprès des couples de parents également.

L'axe que l'auteur nomme « *exercice de la parentalité* » se rapproche de la « *responsabilité juridique* » qui se trouve dans la définition préalable. Ce niveau a quelque chose d'abstrait dans le sens où il concerne les dimensions symboliques et identitaires de l'individu. Il se rapporte à la filiation et la généalogie impliquées par la venue de l'enfant, mais il fait aussi appel aux droits et devoirs découlant du fait d'être parents, comme l'autorité parentale.

« *L'expérience de la parentalité* », second axe selon Houzel, s'inscrit sur un plan psychologique. Il s'agit du vécu particulier de chaque personne qui assume des fonctions parentales. L'idée est que la relation vécue avec l'enfant engendre passablement de changements mentaux conscients et inconscients chez l'individu.

Enfin, « *la pratique de la parentalité* » dernier axe soulevé par le pédopsychiatre, concerne la pratique, voire l'éducation. Il regroupe l'ensemble observable des actes éducatifs, de soins, mais aussi les relations et comportements qu'entretient l'individu avec l'enfant. Ainsi, chaque fois que l'enfant est séparé de ses parents, il y a délégation des pratiques parentales à une tierce personne : cela peut être le grand-parent, le baby-sitter, le centre de loisirs ou même la crèche. Cette délégation peut être faite de manière plus ou moins formelle dans le cadre de la vie courante. Le mandat peut être demandé par les parents ou imposé par la justice de manière plus ou moins durable, comme c'est le cas du foyer et de la curatelle notamment (DELION, 2007). Ainsi, en travail social, c'est sur cet axe que les professionnels sont susceptibles d'œuvrer notamment lorsqu'ils interviennent au sein des familles, et ceci dès la reconnaissance d'une nécessité de soutien ou de délégation parce que la pratique parentale ne répondrait pas aux besoins de l'enfant, comme nous le verrons au cours du chapitre 7 qui concerne l'intervention des travailleurs sociaux auprès des couples. Ci-dessous figure un tableau récapitulatif qui synthétise les trois axes de la parentalité à la lumière de Houzel :

### 5.3 TABLEAU RÉCAPITULATIF : LES AXES DE LA PARENTALITÉ SELON HOUZEL

PARENTALITÉ		
AXE EXERCICE	AXE EXPÉRIENCE	AXE PRATIQUE
NIVEAU JURIDIQUE ET SYMBOLIQUE	NIVEAU PSYCHOLOGIQUE	NIVEAU PRATIQUE ET EDUCATIF
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <i>Filiation et généalogie</i></li> <li>❖ <i>Droits et devoirs juridiques ou responsabilités</i></li> <li>❖ <i>Place de l'individu dans le groupe et l'organisation sociale</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <i>Liens et attachement dans la relation avec l'enfant</i></li> <li>❖ <i>Vécu et ressenti engendrés par les relations avec l'enfant</i></li> <li>❖ <i>Changements mentaux conscients et inconscients engendrés par les relations avec l'enfant</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <i>Ensemble des soins prodigués à l'enfant</i></li> <li>❖ <i>Ensemble des actes éducatifs prodigués à l'enfant</i></li> <li>❖ <i>Ensemble des relations entretenues avec l'enfant</i></li> </ul>

### 5.4 LE PARENTAL ET LE CONJUGAL DU COUPLE

Après avoir retracé la parentalité et ses trois axes, ce chapitre a pour ambition de donner une définition aux dimensions conjugales et parentales du couple. Dans un premier temps, il s'agira de définir le couple, grâce aux différents auteurs mobilisés dans le cadre de cette recherche, puis dans un second temps, les axes parental et conjugal seront définis au travers des propos des travailleurs sociaux interrogés dans le cadre de cette enquête.

#### 5.4.1 CONJUGALITÉ ET PARENTALITÉ, INFLUENCES MUTUELLES

Au cours des nombreuses recherches et lectures effectuées dans le cadre de cette étude, il est apparu de plus en plus clairement que le couple avait notamment deux versants : l'un conjugal et l'autre parental. De même, les discours des professionnels interrogés dans le cadre de cette étude l'ont également relevé comme au cours de leurs descriptions du couple au chapitre 4.7. C'est pourquoi il a été intéressant de questionner l'articulation de ces deux facettes du couple.

Assurément, il est possible d'être de front une épouse et une mère, tout comme il est possible d'être à la fois un père et un mari. Bien que cette tâche ardue n'aille pas de soi, les nombreuses familles qui nous entourent témoignent pourtant de cette potentialité. Ainsi, à l'image de l'individu qui peut être un professionnel, répondant aux missions institutionnelles et remplissant son cahier des charges sur son lieu de travail, en donnant aussi de sa personnalité. De fait, pour le parental et le conjugal du couple, il est également question de rôles, mais surtout de **fonctions**, comme précédemment exposé.

La difficulté majeure impliquée par le fait d'être à la fois un conjoint et un parent est que l'exercice des fonctions parentales et conjugales sont un continuum. En effet, à l'inverse du travail, on ne rend pas sa casquette de professionnel une fois la journée terminée. Non, il s'agit d'être simultanément un homme, une femme, un père, une mère en permanence ; heure après heure, jour après jour, année après année...

« Suis-je un conjoint ? » « Suis-je un parent ? »

« Suis-je l'un ou l'autre ou suis-je en permanence l'un et l'autre ? »

Ces interrogations sont loin d'être simples, c'est pourquoi elles se trouvent au cœur du questionnement de nombreuses personnes qui ont une vie de famille, comme l'illustrent une fois encore les perspectives de soutien proposées en masse par les médias.

De fait, pour l'homme et la femme qui endossent à la fois les rôles de conjoints et parents, il n'est pas toujours aisé d'interchanger ces rôles, mais aussi de les distinguer car il y a des liens affectifs et des échanges qui se construisent tous les jours entre les individus. Néanmoins, il semble important pour chaque individu de prendre conscience de chacune de ses fonctions et d'arriver à les distinguer, ceci en particulier lors de situations hautement conflictuelles. Il est possible de mentionner les cas de séparation ou de divorce par exemple. Dans tels cas, il faut non seulement continuer d'exercer son rôle de parent auprès de son enfant, mais il faut aussi persévérer dans le soutien de son (ex)conjoint dans son rôle parental au-delà du conflit de couple ou de la séparation conjugale.

### Être parent, une fonction qui s'apprend

Au vu de ce qui précède, l'on peut donc avancer que le conjugal et le parental d'une personne s'influencent mutuellement. À ce titre, de nombreux travaux, dont la recherche de France Frascarolo-Moutinot et ses acolytes (2009) portant sur la transition à la parentalité, l'ont démontré. Dans cette veine, l'on peut aussi mentionner l'ouvrage du pédopsychiatre Patrick Ben Soussan (2008) dont le titre est évocateur : « *De la difficulté d'être parents* ». Ainsi, l'auteur explique que devenir parent :

*« n'a rien d'un fait de nature, mais constitue un véritable fait de culture. On est parent en devenant, toujours et jamais la temporalité ne se fige autour de cette fonction. Cette dynamique temporelle évolue d'ailleurs tout au long de la vie et l'on n'est jamais le même parent pour les enfants différents que l'on a pu avoir, ou lors de nouvelles rencontres ou en fonction tout simplement de sa propre maturation psychique. » (BEN SOUSSAN, 2008, § 23)*

Lorsque la parentalité s'ajoute à la conjugalité, la première se trouve plus ou moins fortement impactée par la seconde et voici ce qu'en disent les chercheuses Favero-Nunes et Gomes (2010) à ce sujet :

*« Dans certains cas, la conjugalité s'installe simultanément à la parentalité ; elle se fait parfois en fonction d'elle, ce qui peut produire une soustraction ou annulation de l'expérience conjugale. Par conséquent, prédominant dans la famille seulement les identités de père et mère, sans espace pour la relation homme/femme. » (FAVERO-NUNES & GOMES, 2010, p.190)*

## Les influences dans le système familial

Toutefois, la famille est un système composé de personnes qui entretiennent des liens et qui partagent leur quotidien. L'influence n'est donc pas à identifier uniquement au sein des relations conjugales et des rapports entre les parents, mais au-delà des expériences vécues et partagées en dehors du domicile : c'est le fonctionnement familial dans son ensemble, avec la totalité des relations et des échanges qu'entretiennent les personnes qui vivent sous le même toit dont il faut tenir en compte.

Par exemple, des mésententes conjugales redondantes entraineront une dégradation de l'atmosphère familiale. Une dynamique de famille hostile aura des retombées sur l'enfant et cela se traduira bien souvent sur un plan comportemental. Dans cette perspective, un enfant présentant des difficultés de conduites, non seulement mettra à mal le couple dans l'accomplissement de ses tâches éducatives en lui renvoyant une image de parents incompetents, mais intensifiera également le sentiment d'insécurité des conjoints chez qui les reproches tendront à être plus fréquents.

À l'inverse, dans les foyers où l'harmonie conjugale est au rendez-vous, l'on constate, en effet miroir, davantage de chaleur, d'empathie et de collaboration au sein de la famille (FRASCAROLO-MOUTINOT & AL, 2009). Somme toute, la famille est un microcosme où les cercles peuvent se révéler tant vertueux que vicieux. À ce titre, voici un schéma exposant de manière synthétique cet effet boule de neige se jouant de par les influences mutuelles au sein d'une maisonnée.

### 5.4.2 FIGURE 1 : L'EFFET BOULE DE NEIGE AU SEIN DU FOYER



Ce schéma est inspiré de l'étude de FRASCAROLO-MOUTINOT & AL, 2009.

## 5.5 UNE HISTOIRE DE FONCTIONS

Après avoir retracé la manière dont s'articulent la parentalité et la conjugalité du couple ou de l'individu, venons à présent aux définitions concrètes du couple conjugal et du couple parental. Afin d'écartier toute confusion, il semble indispensable de mentionner que les définitions des couples conjugal et parental s'établiront dans le cadre de ce travail d'un point de vue externe, et non pas selon la perception du couple ou de l'un ou l'autre des partenaires. Bien que les fonctions parentales et conjugales du couple diffèrent fondamentalement, une différence essentielle réside en la solubilité de l'un et l'indéfectibilité de l'autre.

### 5.5.1 LE COUPLE CONJUGAL

La définition du couple conjugal a été livrée au chapitre 4.6. Il reste difficile cependant de parler de fonctions conjugales tant le terrain apparaît vaste et subjectif. Néanmoins, pour qualifier la relation qu'il y a entre deux conjoints, il est possible de parler d'**échanges conjugaux**, lesquels peuvent être envisagés dans un ensemble de dialogues et/ou de relations psychiques, physiques, spirituelles ou matérielles notamment. Ainsi, ses membres reconnaissent leur conjugalité, le couple peut alors être envisagé comme tel. À l'inverse, lorsque les conjoints ne se considèrent plus en couple, il conviendra alors de parler d'« *ex couple conjugal* ».

### 5.5.2 LE COUPLE PARENTAL

Alors que la dimension conjugale n'implique que les deux seuls membres du couple, l'apparition de la fonction parentale fait appel à un troisième partenaire : l'enfant. De fait, le couple parental est caractérisé par les personnes qui **déploient une parentalité envers l'enfant**. Dans les conceptions usuelles, il s'agit bien souvent de la mère et du père de ce dernier. Toutefois, la pratique de ces fonctions peut être déléguée à tout autre individu ou instance de manière partielle ou totale sur une durée variable.

## 5.6 LES DIMENSIONS CONJUGALES ET PARENTALES DU COUPLE VUES PAR LES PROFESSIONNELS

### Un paradoxe

Sur le groupe des six travailleurs sociaux, certains d'entre eux avaient des notions préalables concernant cette distinction entre le couple parental et le couple conjugal et pour une autre partie des praticiens interrogés, celle-ci ne faisait pas sens pour eux.

Ainsi, Anouk et Xavier, les professionnels de la protection de l'enfance ont clairement et spontanément nommé les deux versants du couple, et cette distinction recouvre un sens pour eux dans leurs pratiques comme nous le verrons. Aurélie utilise aussi cette distinction dans sa pratique. En revanche Christelle ne semblait pas avoir de notions relatives aux deux dimensions du couple. De prime abord, les propos de Christelle peuvent surprendre puisqu'elle intervient auprès d'enfants. Néanmoins, comme il le sera exposé plus tard au sujet de l'intervention des travailleurs sociaux, le travail dans le domaine de l'enfance, aussi paradoxal que cela puisse paraître, ne nécessite pas de distinction avec le versant conjugal du couple.

Pour Cécile, travaillant dans le domaine des addictions, la distinction ne semblait pas faire plus de sens dans le cadre de son travail. Toutefois, elle l'a laissé entendre dans sa vision :



« *D'abord on est couple avant d'être parents* ». Cet à priori semble particulièrement intéressant : d'une part, il est un indice des valeurs personnelles de Cécile, d'autre part, il témoigne du poids de l'influence judéo-chrétienne encore très présente sur notre société. Cette influence voudrait que le couple soit au fondement de la famille, ou du moins préalable à cette dernière. Pourtant, cette vision semble actuellement désuète au sein des évolutions de la cellule conjugale. Le couple aujourd'hui a de nombreuses manières d'établir son identité et les séparations toujours en essor complexifient le tableau familial. À ce titre, voici quelques illustrations permettant de comprendre que le couple conjugal n'est pas nécessairement préalable au couple parental, mais aussi que l'on peut être un couple de parents sans pour autant partager de conjugalité.

### 5.6.1 LES FORMES D'EXISTENCE DES COUPLES CONJUGAUX ET PARENTAUX

#### Couple conjugal



Il est possible d'être uniquement un couple conjugal : tel est le cas lorsque l'on est en relation sans avoir d'enfant en commun.

#### Couple parental + couple conjugal



L'on peut être à la fois un couple conjugal et un couple parental : c'est le cas des conjoints dont la famille est unie.

#### Couple parental



Enfin, il peut arriver de n'être qu'un couple de parents, sans plus partager de conjugalité ; ce cas de figure arrive notamment aux personnes séparées ou divorcées qui continuent d'exercer leur rôle de parents auprès des enfants qu'ils ont en commun.

Nous pourrions également ajouter le cas de figure des familles recomposées, qui implique des parentalités supplémentaires ou encore celui des familles monoparentales, mais nous nous limiterons aux illustrations précédentes dans le cadre de ce travail, car elles permettent déjà de saisir la complexité du tableau.

## Le clivage entre les axes parental et conjugal du couple

Le clivage entre la parentalité et la conjugalité du couple est un phénomène qui n'a pas pu être investi au cours des recherches théoriques parce que la littérature manque encore de ressource sur cette thématique à l'heure actuelle. Cependant, il s'est avéré particulièrement intéressant de questionner les professionnels à ce sujet, en vue de déceler pour qui cette notion avait du sens. En outre, il s'agissait aussi de saisir l'utilité de ce clivage pour chacun d'entre eux, ainsi que la manière dont cela se traduisait au travers de leur activité professionnelle. C'est pourquoi le prochain chapitre propose de mettre l'accent sur ce phénomène particulier, qui, pour mémoire, constituait l'un des objectifs d'apprentissage de cette recherche.

### 5.6.2 LE CLIVAGE ENTRE LE PARENTAL ET LE CONJUGAL DU COUPLES

Le phénomène de séparation entre la conjugalité et la parentalité du couple avait été identifié aux prémices du présent travail. Ainsi, comme énoncé en début de travail, en discutant avec un ami travaillant au sein d'un service AEMO, ce dernier m'avait expliqué qu'établir la distinction du couple en tant que parents et en tant que conjoints lui était indispensable pour travailler avec les familles et plus spécifiquement auprès des couples de parents. À ce titre, cette connaissance demandait fréquemment aux couples de mettre de côté leurs problèmes conjugaux pour n'être alors « *que des parents* ».

#### Une question de missions institutionnelles et de champs d'activité

Durant l'enquête de terrain, il s'est avéré rapidement que, pour certains professionnels, le clivage non seulement n'avait pas de sens, mais surtout semblait être une pratique professionnelle inconnue.

En effet, les praticiens n'ayant pas envisagé cette distinction étaient ceux qui ne travaillaient pas sur l'axe de la parentalité. Dès lors, il a été possible de dégager un point fondamental au sujet du clivage : c'est précisément le travail sur la parentalité - ou l'axe parental - du couple qui amène la nécessité de séparation entre les axes parental et conjugal.

De fait, pour Christelle, qui travaille dans le handicap, et Cécile, intervenante en addictions, le clivage entre les axes parental et conjugal du couple n'a été investi qu'en surface puisque la notion ne recouvrait pas de sens dans leurs pratiques professionnelles.

Pour Tamara, les versants parental et conjugal du couple étaient des notions connues, cependant, la distinction n'avait pas d'utilité pour son activité mais pouvait faire l'objet d'une réorientation auprès d'autres structures externes telles que les AEMO. À l'inverse, pour Xavier et Anouk, travaillant tous deux dans le champ de la protection de l'enfance, la question de la parentalité est au centre de leurs activités, d'où l'importance de distinguer conjugalité et parentalité.

Enfin, pour Aurélie, dont les missions sont particulièrement vastes et se construisent en fonction des besoins des bénéficiaires, le clivage recouvrait également un certain sens, même si ce dernier ne semblait pas aussi marqué que pour les travailleurs en protection de l'enfance. Ainsi, la travailleuse de proximité expliquait se considérer comme une « *généraliste* ». Dans ce sens, elle disait être à même d'effectuer une partie du travail de soutien à la parentalité, toutefois, lorsque les problématiques lui apparaissaient plus conséquentes, elle référerait les familles à l'AEMO.

## L'utilité du clivage

Au sujet de l'utilité qu'il y a de séparer les deux dimensions du couple, les discours des professionnels de la protection de l'enfance se sont érigés, une fois de plus, dans la même direction.

Selon les professionnels, la séparation entre les dimensions conjugales et parentales du couple est établie en priorité pour préserver l'enfant des tensions et conflits conjugaux entre ses parents, car « *si ça prend une place importante [ça] peut mettre en péril la relation avec l'enfant* » disait Xavier.

Pour Anouk, les partenaires en situations conflictuelles « *ne pensent plus qu'à leur couple conjugal, à tout ce qu'ils ont perdu, tout ce qui a été mal fait durant leur mariage et ils oublient qu'ils sont un couple parental.* »

De plus, l'intervenante en protection de l'enfance précisait que les situations à hauts conflits conjugaux lui semblaient fréquentes :

« *Alors oui ! Certainement ! [rires] c'est toutes les situations qu'on a où un couple divorce et où ils se font la guerre.* » s'était exclamée Anouk.

Au vu de la réponse de Xavier, frappante de similitude, l'on pourrait croire que les deux professionnels du champ de la protection des mineurs s'étaient donné le mot : « *Ah oui ! [rires] On en voit beaucoup où y a des distensions dans le couple conjugal ou l'ex couple !* »

À ce titre, la vision d'Aurélie, travailleuse de proximité, est apparue plus nuancée :

« *Alors, y a des familles qui réussissent très bien en ayant une difficulté de couple qui arrivent à faire cette part des choses. Mais parfois, quand la souffrance est trop grande, c'est délicat de tenir les enfants en dehors, malheureusement. Y a des familles qui arrivent à faire ce processus de manière peut être plus sécuritaire pour l'enfant, en le préservant, et puis y a d'autres familles qui n'y arrivent pas.* »

Néanmoins, comme énoncé en début de chapitre, l'on peut relever que la protection de l'enfant est identifiée par tous les professionnels, sans exception, comme l'utilité majeure de ce clivage :

« *Je pense que c'est une différence qu'il faut faire, parce qu'on a beau plus être un couple conjugal, on reste toujours un couple parental, malgré la séparation.* » disait Anouk en précisant que « *Les aspects du couple conjugal sont pas les mêmes que les aspects du couple parental. C'est plutôt des préoccupations personnelles dans le couple conjugal [...] Si on pense que c'est un tout, si on pense que le couple parental est un couple conjugal, les préoccupations des adultes vont prendre le pas sur les préoccupations de l'enfant.* »

Aurélie, s'éloignant un peu de cette centration sur l'enfant, amenait une utilité pour les partenaires mêmes dans ce clivage : « *Ces deux choses-là, c'est nécessaire de les séparer [...] pour que justement les rôles soient bien compris, pour éviter de se mélanger.* »

Ainsi, au vu des propos tenus par les trois professionnels, il est possible de relever que le clivage entre le parental et le conjugal s'effectue principalement pour la raison suivante : **la protection de l'enfant.**

Cependant, l'on peut aussi relever que ce sont précisément les **situations de conflits élevés** au sein du couple qui amènent les professionnels à identifier le couple, mais aussi à effectuer ce clivage entre la parentalité et conjugalité de ce dernier. De plus, lorsque le couple est considéré comme « *fonctionnel* » par les travailleurs sociaux, ces derniers n'ont généralement pas de travail, ni de soutien à initier avec les partenaires. Ce constat au sujet du critère de

fonctionnement/dysfonctionnement du couple pour les travailleurs sociaux permet de donner sens à l'hypothèse majeure de ce travail qui avançait que le couple conjugal se rendait davantage apparent aux yeux des éducateurs et des assistants sociaux lorsqu'il est dysfonctionnel ou en cas de hauts conflits conjugaux.

### Une tendance à responsabiliser les couples

Au sujet de l'influence mutuelle entre les deux versants du couple étudiée au cours des précédents chapitres, les professionnels la reconnaissent aisément :

*« Y a un lien. Ça influe le couple conjugal qu'on est et le couple parental qu'on est. Il y a un lien en tout cas, mais on ne travaille pas dessus. »* disait Xavier.

Pourtant, ce constat ne semble pas empêcher les professionnels de responsabiliser le couple en phase dysfonctionnelle. Effectivement, les travailleurs sociaux investiguant la parentalité tendent à (sur)responsabiliser les couples ou les individus en couple en leur demandant d'effectuer cette distinction. Et, ceci, quand bien même ils reconnaissent que les tâches d'identification et de régulation des partenaires au sujet de leurs propres conjugalité et parentalité ne sont pas aisées. Ainsi, les discours des praticiens sont apparus plutôt contradictoires sur la question, d'où cette idée de sur-responsabilisation des couples ou de l'individu en couple :

*« C'est compliqué pour eux »,* reconnaissait Xavier, enchaînant néanmoins sur l'idée suivante : *« Ils ont la capacité de faire la part des choses, c'est-à-dire de mettre à part leurs tensions, leurs distensions, dans l'intérêt de l'enfant. »*

*« Le couple parental, il existera toujours ce lien-là. On a décidé de faire un enfant ensemble : il faut l'assumer, donc indépendamment de ce qu'a pu ressentir pour l'ex-conjoint »* expliquait Anouk.

Pour sa part, Aurélie expliquait qu'en tant qu'éducatrice, il ne lui était pas particulièrement compliqué de faire ce clivage :

*« Alors distinguer, ça va assez vite parce que quand une Maman dit : "Ah et puis leur père..." Puis, qu'il y a une petite pique derrière, ce n'est généralement pas le papa qui est visé, c'est le mari. »*

Toutefois, l'éducatrice de rue précisait que faire ce distinguo était particulièrement mal aisé lors des situations où les partenaires sont en phase de hauts conflits : *« Cette distinction est difficile à amener quand le couple est submergé par plein de problèmes. »*

### La manière dont les professionnels établissent le clivage

Les professionnels ont également été questionnés sur la manière déployée pour effectuer le clivage entre le parental et le conjugal du couple. Dans ce sens, il leur a été demandé d'expliquer comment ils faisaient pour amener les couples à écarter leur propre conjugalité au profit de la parentalité. Les réponses des praticiens n'ont pas été précises. Néanmoins, *« garder à l'esprit »* les besoins de l'enfant semble être une méthode communément déployée dans le champ de la protection de l'enfance pour accomplir leurs missions. Xavier et Anouk s'accordaient totalement sur ce point.

## 5.7 LE CLIVAGE CONJUGAL-PARENTAL, UTILE AUX PROFESSIONNELS AVANT TOUT ?

Bien que le travail sur la parentalité permette aux professionnels une meilleure identification des deux versants du couple, comme en témoignent les pratiques des travailleurs sociaux, cela n'implique pas que les praticiens dont l'activité ne fait pas spécifiquement appel à la parentalité n'aient pas de connaissances préalables à ce sujet. Cependant, ce constat permet de poser l'hypothèse que le mandat des professionnels et encore plus les champs d'activité les amènent à identifier et distinguer la conjugalité et la parentalité des couples qu'ils rencontrent au quotidien. Ainsi, l'on peut dire de l'espace des pratiques professionnelles qu'il agit en prérequis à l'identification de certaines connaissances, dont celles rattachées au couple pour le groupe de personnes interrogées.

Toutefois, au vu de la confusion dans les discours des professionnels, il est à se demander si la tâche de clivage ne relèverait finalement pas d'une certaine utopie pour le couple lui-même dans la pratique. Des conjoints, en cas de conflits importants, sont-ils réellement à même d'effectuer cette distinction les concernant ? Finalement, l'on peut se demander si cette distinction ne serait pas davantage utile à la pratique du professionnel lui-même, lui évitant ainsi de confondre les deux dimensions.

Un dernier élément des plus intéressant à relever au sujet du discours des travailleurs sociaux concernant le couple est qu'à aucun moment les professionnels n'ont relevé que les conflits entre partenaires pouvaient venir d'un problème entre les individus en tant que parents. En effet, il a toujours été mentionné que les conflits concernaient les personnes au niveau de leur conjugalité, or, il n'est pas à démontrer que des mésententes au plan parental sont possibles. Néanmoins, toutes ces perspectives s'inscrivent pleinement dans la mouvance de sur-responsabilisation de l'individu qui se trouve au cœur de notre société actuelle. C'est d'ailleurs dans ce même vent que le couple revendique toujours sa liberté d'action et de décisions, comme nous l'avons vu au sujet de son historique. Aucune aide externe. Aucune contrainte externe. Le couple moderne souhaite la liberté en se suffisant à lui-même. Le couple contemporain veut s'auto-construire, mais serait-ce peut être à ses risques et périls ?

## 5.8 LES ENJEUX DE LA PARENTALITÉ

Après avoir retracé la parentalité et la conjugalité au regard des professionnels, mais aussi cette notion de clivage, fondamentale dans le cadre de cet écrit, ce prochain chapitre se propose d'explorer les différents modèles familiaux que la Suisse rencontre majoritairement à l'heure actuelle, lesquels découlent des changements de mode de vie des couples. Une deuxième partie proposera un aperçu de la manière dont les enfants se trouvent touchés par les désunions et (ré)unions de leurs parents. Il sera également exposé de manière synthétique comment l'État répond à ce problème social. Enfin, en fin de chapitre, nous reviendrons sur les notions de parental et conjugal à propos du couple et nous verrons cette fois-ci comment elles se différencient par leurs pans public et privé.

### 5.8.1 LA FAMILLE : EXPANSION DES MODÈLES ET DIVERSIFICATION DES RÔLES

Le lien entre la modification de la manière de vivre leur conjugalité par les partenaires et les conséquences en découlant sur la cellule famille n'est plus à prouver. Ainsi, dans un paysage où l'individualisme se dresse comme une idéologie, où la séparation est banalisée, où le mariage se fait rare et dans lequel les enfants viennent toujours plus tard et en plus petit nombre, l'on pourrait être amené à penser que la famille perd de son importance ou est en recul. Au contraire, la famille reste une valeur centrale, un but pour la majorité des Helvètes. Dans ce sens, dans le cadre de leurs enquêtes sur la famille en Suisse, Kellerhals et Widmer (2012) avancent qu'au cours des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, la cellule familiale s'est vue définie comme étant le premier lieu de réconfort, d'épanouissement, de stabilité affective et de sens à la vie par la population interrogée.

Toujours selon les mêmes auteurs, le modèle familial traditionnel, aussi appelé PME (père-mère-enfant) par Neuburger (MARTIN-PRÉVEL, 2013), représente le modèle familial le plus prisé aujourd'hui : selon Kellerhals et Widmer (2012), le PME serait souhaité par plus de 80% des couples. Cependant, malgré le caractère indispensable que le consensus attribue à la famille, il n'en reste pas moins que cette dernière a passablement changé, prenant des formes variées. Les spécialistes parlent volontiers de « mutations », de « métamorphoses » ou de « transformations » à propos des changements au sein de l'espace familial. Dans cette mouvance, l'on constate une expansion des modèles familiaux, en particulier entre les années 1900 et 2000 selon Pro Juventute (2015). Ces migrations entraînent inévitablement des changements au niveau des modes de vie, des rôles et des liens entre les membres de la famille. Ainsi, dans le cadre de ce travail, l'on se penchera principalement sur les trois modèles les plus représentés en Suisse actuellement.

#### La famille nucléaire

La famille nucléaire (aussi modèle traditionnel ou PME) est constituée d'un couple marié et de leurs enfants qui vivent tous sous le même toit. Elle représente encore le modèle le plus répandu en Suisse à ce jour. Généralement, sur un plan professionnel, le modèle est dit égalitaire : les deux parents travaillent à l'extérieur. Les taux de travail des conjoints varient en fonction des âges de la fratrie et reste toutefois plus rare pour les femmes quand les enfants ne sont pas encore scolarisés (ETIENNE&ETIENNE Pro Juventute, 2015). L'action d'être parents ou d'exercer les fonctions parentales dans ce type de famille communément appelée « parentalité » se rapporte à la définition précédente.

#### La famille monoparentale

Suit de près la famille monoparentale, composée d'un adulte et de son ou ses enfant(s). Selon Pro Juventute (2015), en Suisse, le nombre de familles monoparentales a plus que doublé entre les années 1970 et 2000 et cette expansion ne cesse de progresser. En outre, ces foyers dont le parent travaille souvent à plein temps à l'extérieur constitue le modèle familial le plus touché par la précarité. Davantage répandues dans les zones urbaines qu'en campagne, ce sont dans les villes de Bâle, Zurich, Genève et Lausanne que l'on recense les taux culminants de familles monoparentales (ETIENNE&ETIENNE, Pro Juventute, 2015). Ce type de famille exerce une forme de parentalité que l'on appelle « monoparentalité ».

## La famille recomposée

Le dernier modèle relevé est celui de la famille recomposée. Il s'étend sur une proportion moindre représentant 10% des familles en Suisse à l'heure actuelle (ETIENNE&ETIENNE, Pro Juventute, 2015). Ce type familial est caractérisé par des femmes et des hommes n'ayant pas nécessairement d'enfant et qui, suite à une séparation ou un divorce, se remettent en couple et font ménage commun. La cohabitation entre les membres des familles reconstruites implique nombre d'adaptations pour tous et plus particulièrement pour les enfants, puisque ces derniers se voient soudainement attribuer un beau-parent et peut-être aussi des demi-frères et sœurs. En outre, dans de nombreux cas, les enfants entretiennent encore des relations avec leur deuxième parent. Dans de tels cas, il n'est pas rare qu'ils vivent à temps partiel dans leurs deux foyers. Ces configurations familiales affectent leurs modes de vie et touchent à leur développement.

Enfin, dans le langage des professionnels, la confusion d'usage des termes pour parler de la parentalité des familles recomposées mérite d'être relevée. En effet, des recherches effectuées sur le sujet révèlent que certains professionnels parlent de « *coparentalité* » pour désigner la forme de parentalité exercée par les deux ex-conjoints parents de l'enfant, tandis que d'autres professionnels utilisent ce même terme pour qualifier le rôle des beaux-parents. Le terme « *beau-parentalité* » a également pu être relevé. Dès lors, nous pouvons donc dire que les usages de la terminologie sont loin d'être uniformes à l'heure actuelle. Les termes plutôt confondus et amalgamés au sein de la littérature en sciences sociales semblent l'être tout autant sur le terrain.

### 5.8.2 LA PLACE DE L'ENFANT AU SEIN DU DIVORCE

Si les liens entre les conjoints restent en tout temps altérables, il n'en va pas de même pour la dimension parentale qui, pour sa part, est insécable. Ainsi, dès les années 60, dans un contexte fait de désunions et de réunions, mais aussi en lien avec la conciliation des temps professionnels des conjoints, l'État a vu la nécessité d'établir un dispositif de protection et de soutien pour l'enfant et c'est précisément ce que ce chapitre se donne pour mission d'explorer.

C'est en raison des évolutions de la famille qu'est survenue la nécessité de penser la manière de faire coexister les entités couple et parents. Ce besoin dépassant largement l'unité du couple et la cellule familiale représente un phénomène sociétal. C'est dans cette perspective qu'est née l'idée d'un « *contrat familial* ». Ce dernier prend : « *acte de la fragilité du couple contemporain tout en visant à protéger au mieux les enfants ayant à vivre dans ce cadre familial instable, considérant cette fragilité inhérente aux valeurs de liberté, d'autonomie, de réalisation de soi* » (MARQUET, § 8, 2010).

Comme l'explique Marquet (2010) dans ses travaux, c'est la pérennisation du lien de filiation reconnue par l'État qui est à l'origine de la réponse au « *contrat familial* ». De fait, tout parent qui reconnaît un enfant comme étant sien s'engage à lui prodiguer les soins adéquats quel que soit l'avenir du couple ou les aléas de la vie. Par conséquent, l'enfant et ses intérêts sont placés au centre. De fait, l'évolution qu'a connue la loi sur le divorce en Suisse découle des précédentes considérations. Ainsi, par intérêts de l'enfant dans le cadre du divorce, le législateur entend le droit de l'enfant de continuer à maintenir une relation de qualité avec ses deux parents malgré leur séparation. C'est dans le Code civil suisse qu'est recensé l'essentiel des lois relatives à la protection de l'enfant.

En Suisse, l'autorité parentale conjointe est effective depuis juillet 2014. Si elle se révèle être une avancée pour les familles du point de vue de la relation que chaque parent entretient avec son enfant, son application pratique se révèle néanmoins complexe.

La loi définit que les couples parentaux établissent ensemble les décisions importantes concernant leurs enfants (VAUD FAMILLE, 2015). Cette règle implique notamment le maintien du lien entre les deux parents ex-conjoints pour le bien de l'enfant. Or, dans un contexte de divorce ou de séparation, ces contacts, presque forcés, participent bien souvent à faire perdurer l'animosité entre les deux ex-partenaires. La dimension psychoaffective n'est donc pas à négliger. Bien que des dispositifs tels que la médiation familiale ou le conseil conjugal soient proposés par les professionnels, ils dépendent du bon vouloir des ex-couples conjugués et les charges financières qui en découlent leur incombent.

### Une union est-elle véritablement soluble ?

Au vu de ce qui précède, sans doute est-il possible de discuter du caractère de solubilité des couples conjugués dans les cas de séparation lorsqu'il y a des enfants. Dans ce sens, l'on peut se poser les questions suivantes : Un couple qui a des enfants est-il réellement soluble ? Que sous-tend réellement la notion de solubilité dans le couple actuellement ? Fait-on essentiellement allusion à la solubilité des liens affectifs, corporels, spirituels, matériels voire économiques ? Ce dernier point reste discutabile au vu des impositions liées à l'entretien de l'enfant.

Enfin, l'on peut aussi s'interroger sur la manière dont les ex-conjoints réussissent à s'insérer au sein d'une nouvelle relation conjugale alors que les contacts avec le parent de l'enfant - et donc ex-conjoint - sont maintenus et perdurent pour l'enfant. Cette synthèse au sujet des enjeux de la parentalité illustre sans doute la complexité dans laquelle s'insèrent les familles d'aujourd'hui. Cette complexité est identifiée en particulier pour les familles divorcées, séparées et/ou recomposées. Si un travail est spontanément proposé aux personnes qui rencontrent des difficultés dans l'accomplissement de leur parentalité, aucun soutien n'est proposé pour les couples ayant des difficultés au niveau de leur conjugalité. Dès lors, comment expliquer cette différence d'intervention ? Comment se fait-il que les professionnels interviennent d'office sur la parentalité d'un couple envisagée comme déficiente, mais n'interviennent pas sur la conjugalité, même lorsqu'elle est reconnue comme problématique ?

## 5.9 CONJUGALITÉ ET PARENTALITÉ OU VERSANTS PRIVÉ ET PUBLIC DU COUPLE ?

Comme il a été démontré durant les chapitres précédents, le couple a deux versants : l'un conjugal ; l'autre parental. Si la parentalité représente un axe du couple fréquemment investi par les professionnels à l'heure actuelle, il n'en est pas de même pour l'axe conjugal, qui en revanche est un penchant n'appartenant qu'au couple. Ceci quand bien même des dysfonctionnements, des situations de hauts conflits sont relevés de la part des travailleurs, il n'y a aucune obligation d'intervenir et le travail sur la conjugalité relève du bon vouloir de chaque individu en couple. Seules les situations de mises en danger graves de l'adulte obligent une intervention des professionnels par le signalement à l'Autorité de protection de l'adulte. Le signalement est d'ailleurs rendu obligatoire pour les professionnels du social durant l'exercice de leur activité. L'on peut notamment mentionner les cas de violences conjugales. Toutefois, dans de tels cas, l'on revient à la sécurité de l'individu seul et non pas à la protection de la cellule conjugale.



« *On ne peut pas contraindre un couple à se faire aider* » cette idée est revenue chez chaque professionnels interrogés d'ailleurs. En effet, comme nous l'avons précédemment exploré, le couple ou la conjugalité de l'individu sont des espaces où très peu - voire aucune - intervention ne se fait sans l'accord des personnes concernées. Dans cette perspective, le couple constitue probablement le dernier espace de notre société où il n'y a pas d'intervention.

Ainsi l'on peut dire de la conjugalité d'un couple ou de l'individu qu'elle est un lieu privé. C'est précisément ce qui explique cette non intervention de la part de la société. Le couple, ce revendicateur de liberté et d'autonomie, constitue l'espace privé par excellence de notre société. Toutefois, la cellule conjugale se trouve à la base de la famille et, qui dit famille, dit enfant(s). Ainsi, en Suisse, comme dans de nombreux pays, l'éducation sociale des enfants fait partie des préoccupations des politiques. Il est donc légitime de dire que la parentalité relève pleinement d'une problématique publique dans notre société aujourd'hui. C'est spécifiquement ce qui différencie la conjugalité de la parentalité : le premier axe est privé et le second est public.

### La famille, un lieu paradoxal

La famille constitue un espace particulièrement ambigu et peut être même paradoxal. D'une part, la famille représente le dernier lieu fermé et privé auquel le monde extérieur n'a pas accès parce qu'il y a la conjugalité du couple, mais aussi parce qu'il est délimité par les quatre murs de la maison. Si la famille a cette facette privée, elle est d'autre part aussi le premier vecteur d'ouverture sur l'extérieur des enfants notamment.

En outre, dans les milieux professionnels, l'on reconnaît aisément la famille comme étant à la fois une potentielle ressource et un potentiel danger pour les individus qui la constituent. Le foyer est généralement envisagé comme le premier lieu de socialisation et de développement pour l'enfant, car c'est en son sein qu'il reçoit l'amour, la chaleur et les soins nécessaires à son épanouissement. À l'inverse, le ménage peut aussi se révéler être un endroit de risques voire de danger pour l'enfant lorsque les parents ne répondent pas, plus ou mal aux besoins de leur progéniture. Comme on a pu le voir dans le discours des professionnels de la protection de l'enfance notamment, il s'agit parfois même de protéger l'enfant de ses propres parents parce qu'on leur reconnaît de trop forts conflits.

Toutefois, la liberté d'action de la famille n'est pas évidente à définir, car nombre de pratiques relèvent de ses droits tels que les fonctionnements propres à la famille, les modes de vie et habitudes spécifiques du couple. Il reste cependant que certains agissements s'écartant trop de la norme sont inacceptables et de fait punis par la loi. Le développement sur tous les plans constitue des indices utiles pour rendre compte de l'acceptable et l'inacceptable.

Les besoins fondamentaux de l'enfant sont-ils remplis ? L'enfant bénéficie-t-il des ressources nécessaires pour pouvoir se développer ? Les interrogations ci-dessus doivent être à l'esprit des nombreux intervenants en contact avec l'enfant lorsqu'un doute s'installe. Ainsi, les professionnels qui exercent auprès de mineurs, dont les travailleurs sociaux, sont quant à eux dans l'obligation de signaler lorsqu'il y a une suspicion de mise en danger du développement de l'enfant. De fait, l'école, lieu d'éducation fréquenté au quotidien par une majeure partie des enfants, se place bien souvent comme la première porte d'entrée au dépistage des difficultés familiales. Les éléments précédents permettent donc de relever que la famille se trouve en porte-à-faux entre le privé et le public. La cellule familiale incarne donc à la fois le secret du foyer et l'ouverture sur le monde. Si cette double facette doit probablement s'avérer compliquée pour la famille, ne l'est-elle pas tout autant pour les travailleurs sociaux qui interviennent auprès d'elles ?

## 6. L'INTIMITÉ

---

### 6.1 L'INTIMITÉ, UN CONSTRUIT SOCIAL

Sur un plan historique, la notion d'intimité n'a pas toujours existé. En effet, l'intimité s'avère être une construction sociale née de l'utilité de séparer la famille du monde extérieur, comme l'explique le sociologue français François De Singly (2003). Ce dernier indique que l'on peut distinguer trois repères chronologiques pour cette notion.

Ainsi, l'on situe l'apparition de la notion d'intimité dès le milieu du 18<sup>e</sup> siècle, lors de la séparation entre le foyer et l'extérieur :

*« La famille se sépare du reste de la société, des voisins, de la parenté, du monde du travail. Le cercle de famille se forme en se resserrant autour du père, de la mère et des enfants. Les domestiques ne dorment plus dans le même logement que leurs employeurs » (DE SINGLY, 2003, p.79).*

Puis, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le foyer se scinde encore, les chambre du couple et de chaque enfant sont séparées. Aussi, la sexualité prend un caractère davantage caché et est reléguée au seul couple ;

*« La sexualité de plus en plus conjugale s'inscrit dans une chambre commune, contrairement aux générations antérieures [...] L'intimité " familiale " coexiste alors avec deux autres types d'intimité : " personnelle " pour chaque enfant, " conjugale " pour les adultes. » (DE SINGLY, 2003, p.79).*

Le troisième et dernier tournant pour la notion d'intimité s'opère en lien avec les mouvements féministes et la scolarisation des femmes qui *« revendiquent une certaine intimité personnelle, c'est-à-dire le droit à avoir une vie indépendante de leur conjoint et autonome, au moins en partie. »* (DE SINGLY, 2003, p.79). Dès lors, l'on répertorie trois types d'intimité au sein du foyer :

- L'intimité du couple ;
- L'intimité individuelle de chaque conjoint ;
- Autant d'intimités personnelles qu'il y a d'enfants.

### 6.2 LA DÉFINITION DE L'INTIMITÉ

#### L'intimité, une notion plurielle

La notion d'intimité n'est de loin pas univoque, comme en témoignent les nombreux écrits sur le sujet. C'est pourquoi il semble pertinent de décliner ce terme au pluriel puisqu'il recouvre diverses réalités selon les disciplines où il apparaît. À ce titre, l'Observatoire Régional de la Santé Nord-Pas-de-Calais (2009) avance que l'intimité peut s'exprimer selon diverses formes telles que :

- **L'intimité avec soi-même :**  
Cette forme d'intimité peut être définie comme la capacité qu'a une personne à extérioriser avec l'autre sa pensée.

- **L'intimité avec autrui :**  
Ce type d'intimité recouvre le partage de tout objet commun et intime avec autrui.
- **L'intimité corporelle :**  
Cette intimité a trait à l'enveloppe corporelle. Elle concerne les parties du corps que l'individu ne souhaite pas dévoiler et dont l'accès aux autres est limité.
- **L'intimité sexuelle :**  
Il s'agit du plus haut niveau d'intimité. L'intimité sexuelle se rapporte à la sexualité partagée mais ne s'en limite pas. En effet, elle englobe tous les rapports de l'ordre de l'intime comme les caresses, les baisers, les échanges de regards, etc.

### L'intimité, un besoin vital

Cependant, l'intimité, bien qu'elle puisse revêtir diverses formes, est un besoin essentiel pour tout être humain, quelles que soient sa culture ou ses particularités. L'intimité peut se définir comme l'espace de liberté de chaque individu, comme un territoire personnel, symbolique et/ou physique qui lui permet de s'exprimer et d'être lui-même. Ainsi, sur un plan légal l'intimité est un droit fondamental à tout être humain. La loi pose une délimitation de l'intimité en distinguant les territoires public et privé. Cette notion se trouve par ailleurs à la base de la constitution fédérale Suisse qui stipule que ;

*« Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile, de sa correspondance et des relations qu'elle établit par la poste et les télécommunications. »* (CONSTITUTION FÉDÉRALE SUISSE, Art. 13, al. 1, 2015)

Dans cette perspective, la revue électronique « *Psychologies* », qui elle-même s'inspire de la pensée de Robert Neuburger, insiste sur le caractère essentiel de l'intimité :

*« Liberté et intimité sont les cibles favorites des totalitarismes. Interdire à un individu de disposer de son espace corporel et psychique, d'avoir une vie privée, est la manière la plus rapide de le déshumaniser, de l'assassiner symboliquement »* (PSYCHOLOGIES, 2000, § 2).

### L'intimité, ce qui est volontairement caché à autrui

De fait, et par définition, l'intimité s'oppose à ce qui est volontairement mis aux yeux de la collectivité. En effet, l'on peut dire de l'intimité qu'elle prend différents visages selon les perspectives envisagées et quelle que soit sa forme d'expression, l'intimité reste un terrain que l'on tient privé et secret. Il constitue ce que chaque individu cache au monde extérieur et dont l'accès à autrui implique le dévoilement de soi. Cependant, il n'empêche pas que l'intimité puisse se jouer en public et qu'aucune intimité n'apparaisse dans le privé, comme le souligne l'auteure Marie-Hélène Colson (2007).

### L'intimité, un terrain dont l'accès peut cependant être franchi

Au vu du caractère privé de l'intimité qui voudrait qu'aucune intervention n'ait lieu sans l'autorisation de la personne concernée, l'on pourrait se demander ce qui fait que l'on puisse pourtant y pénétrer de manière légitime. Outre le fait d'y être autorisé ou invité par la personne, une seule réponse est possible : il s'agit de la **protection de l'individu**. Effectivement, aujourd'hui, il est du devoir de tout citoyen de porter secours à un individu en danger indépendamment de la volonté de celui-ci. L'on peut donc dire que la société a fait de

la mise en danger de la personne une problématique publique. Toutefois, qu'elle soit autorisée par la personne concernée ou établie par mesure de protection, l'entrée dans l'intimité rendrait-elle pour autant l'espace intime moins privé ou même public ?

### 6.3 L'INTIMITÉ DU COUPLE CONJUGAL

À la suite de ce qui vient d'être exposé au sujet de l'intimité, l'on peut dire du couple qu'il est le lieu d'intimité par excellence. D'une part, les partenaires sont susceptibles de partager un grand nombre d'intimités et d'autre part, la cellule conjugale comprend potentiellement le niveau d'intimité partagé le plus élevé : la sexualité. Or, la sexualité conjugale ne se dévoile pas en public, ni en images, ni en paroles. Elle est confinée à la sphère domestique, voire à la chambre conjugale lorsqu'il y a une vie de famille. Les éléments précédents font certainement du couple cette unité si particulière et à part.

En outre, sans doute est-il utile de rappeler que l'intimité fait partie des revendications-mêmes du couple contemporain. De là, il est possible de supposer que ce double mouvement d'indépendance et de rejet de l'ordre social participe à rendre la cellule conjugale d'autant plus inaccessible au monde externe, dont les professionnels de l'action sociale. C'est pourquoi, le prochain chapitre tentera d'explorer la manière dont les professionnels du social entrent dans cette intimité conjugale, puisqu'il n'est plus à démontrer que le couple est un partenaire du quotidien en travail social, quelle que soit la structure. Voici les questions qui serviront de fil rouge aux prochains chapitres :

- En quoi l'intervention des travailleurs sociaux auprès du couple est-elle déterminée ?
- Comment les professionnels légitiment-ils leur entrée dans l'intimité conjugale ?
- Quels regards les praticiens portent-ils sur l'intimité conjugale ?

## 7. COUPLE ET INTERVENTION SOCIALE

---

L'un des objectifs majeurs de ce travail était d'explorer si et comment le couple se trouvait investi en travail social à l'heure actuelle. Ainsi, au fil des recherches, il est apparu de plus en plus clairement que les champs d'activité des professionnels avaient une importance capitale pour la prise en compte du couple. Ceci du point de vue de la considération de ce dernier par le travailleur, mais encore plus au niveau des pratiques professionnelles vis-à-vis du couple. En effet, le travail social est une discipline qui regroupe nombre de champs d'intervention comme le travail auprès des personnes âgées, le handicap, la migration, l'intervention en milieu scolaire, l'aide aux victimes ou l'exécution de peine pour n'en citer que quelques-uns. Pour rappel, dans la présente étude, les champs représentés sont le handicap, la protection de l'enfance, les addictions, la réinsertion sociale et professionnelle (dont l'aide sociale) et le travail social de proximité.

### 7.1 UNE PRATIQUE FORTEMENT INFLUENCÉE PAR LES CHAMPS D'INTERVENTION

Sur le groupe des six travailleurs sociaux, les personnes qui travaillaient dans le domaine de l'enfance et plus particulièrement sur la parentalité se sont révélées être les professionnels les plus en contact avec les couples. En effet, ces derniers cherchent à investir le couple parental pour les besoins de l'enfant, mais tentent d'écarter la conjugalité, versant du couple qu'ils semblent considérer comme parasitant leur activité, notamment en situations conflictuelles entre les partenaires.

Cependant, il n'en va pas de même pour les professionnels qui ne travaillent pas sur l'axe de la parentalité, puisque ces derniers, ont, d'une part des connaissances moindres relatives au couple et que, d'autre part, ils portent tous un regard différent sur le couple. Cette uniformité dans la considération et les pratiques relatives au couple telle que l'on a pu l'observer chez les professionnels de la protection de l'enfance, Anouk et Xavier, ne se retrouve chez aucun d'eux. Le phénomène du clivage entre la conjugalité et la parentalité du couple parcouru au chapitre 5.6.2 en est une illustration parlante.

Si le champ d'activité exerce une influence de taille sur la prise en compte du couple, d'autres éléments comme la personnalité du travailleur, son expérience, sa formation, mais aussi le cadre de l'institution dans laquelle il intervient impactent le regard et les pratiques de ce dernier vis-à-vis du couple. Ainsi, la prochaine partie propose une synthèse des pratiques de chaque professionnel par rapport au couple en vue d'exposer les particularités de chaque professionnel, mais aussi les ressemblances et divergences notoires.

### 7.1.1 LE RÉCAPITULATIF DES PRATIQUES DE CÉCILE

Pour mémoire, Cécile travaille dans le domaine des addictions. Dans le cadre de son travail, les suivis peuvent s'établir en libre adhésion ou sous contrainte. Les missions de son institution sont la prévention et l'accompagnement au niveau des addictions.

#### Peu de cadrage institutionnel dans la définition du couple

Dans la définition du couple donnée par Cécile, l'on peut relever passablement d'empreintes personnelles. De par ses propos, l'on comprenait que la thématique n'était pas anodine pour la professionnelle et qu'elle éveillait probablement quelques émotions chez Cécile qui n'a pas hésité à s'interroger à haute voix autour de la notion de l'amour.

Le mandat de Cécile ne semblait pas spécifier la notion de couple. L'on peut donc dire que la définition du couple lui appartenait pleinement. De plus, au niveau de la définition qu'a faite Cécile au sujet du couple, il semblerait que ce soit uniquement sous sa dimension conjugale que le couple serait mobilisé dans ses pratiques, le couple parental n'ayant pas été spontanément identifié par la praticienne.

#### Des suivis de couple « à la demande »

Au niveau de ses pratiques professionnelles, Cécile expliquait que les suivis de couple se présentaient comme une option et que, de fait, elle s'appuyait sur la vision de ses bénéficiaires pour inclure ou non le conjoint :

*« Donc on va tenir compte de sa vision et puis après en fonction de ses demandes c'est vrai que le partenaire peut être inclus à un moment donné dans l'entretien ou jamais [...] on ne peut se fier qu'aux dires de la personne, de sa perception, de comment elle vit dans le couple. Après, c'est vraiment à la demande. »*

De plus, l'intervenante en addictions ajoutait que les personnes en couple étaient généralement suivies par deux intervenants sociaux différents au sein du service afin de préserver les espaces individuels de chaque partenaire :

*« Des fois, ça arrive qu'on suive un couple, mais ça va être deux intervenants différents. Par exemple, une collègue va suivre la femme et peut-être moi-même l'homme. Parce que c'est vrai qu'on dit que c'est utile que chacun puisse avoir son espace et puis après, quand on sent qu'ils sont prêts, on peut tout à fait se voir à quatre. »*

Néanmoins, Cécile précisait que les suivis de couples représentaient une part minime sur l'ensemble des suivis, proportion qu'elle estimait entre 10 et 12 %. Pour la travailleuse sociale, les suivis de couple constituaient des occasions pour les partenaires de « *poser des objectifs communs* ».

Enfin, au niveau des pratiques l'intervenante en addiction mettait un point d'honneur à aider le partenaire de la personne suivie à conscientiser la codépendance qu'il peut y avoir dans une relation de couple touchée par la problématique des addictions :

*« Quand c'est le copain ou la copine qui téléphone, tout de suite on offre un espace d'écoute. Parce qu'on sait que c'est très lourd pour les proches. [...] Puis, en même temps chez le proche, faire comprendre qu'il doit penser à lui. [...] On sait très bien ce que cela inclut en manière de co-dépendance, hein »*

## Difficultés et limites d'intervention par Cécile : neutralité et conflits conjugaux

Une difficulté majeure identifiée par Cécile dans le travail avec les couples était de pouvoir garder la neutralité et ne pas prendre parti pour l'un ou l'autre des partenaires lors de difficultés conjugales et en particulier en l'absence d'un des deux conjoints. À ce titre, la professionnelle expliquait qu'il lui arrivait de récolter l'une ou l'autre des visions des partenaires et de s'en servir ensuite pour orienter son suivi avec la personne concernée :

*« C'est arrivé quelques fois, et puis c'est vrai que suivant ce qu'il se passait des fois, j'avais un téléphone d'elle. Et puis, je dirais que c'était une bonne chose quand même, car ça me permettait d'avoir un autre regard et puis ça me donnait aussi des pistes, de se dire "Ah ben oui, ben, tiens je me rends compte que la prochaine fois que je vais voir Monsieur, ben, je vais aller dans un sens plutôt que dans un autre". Ça m'aide aussi pour mon orientation à moi. »*

Toutefois, en cas de situations conjugales hautement conflictuelles, l'intervenante sociale expliquait qu'elle ne se sentait légitime d'intervenir que jusqu'à un certain point. Dans de tels cas, elle préférait passer le relais à d'autres professionnels qu'elle identifiait alors comme plus compétents :

*« Et puis, si y a trop d'éléments perturbateurs, là c'est clair que ça sera compliqué : ça va être des reproches, des clashes, et puis ça sera rien de constructif [...] Alors, je pose la question aussi au couple que j'ai devant moi : "Est-ce que ça serait pas mieux que pour ces choses-là, vous puissiez aller en consultation conjugale ? " Y a aussi des thérapeutes de couples aussi qui existent. »*

### 7.1.2 LE RÉCAPITULATIF DES PRATIQUES DE TAMARA

Tamara travaille dans un service social où les suivis se construisent en libre adhésion. Les missions institutionnelles sont la réinsertion sociale et professionnelle de ses bénéficiaires.

#### Haut cadrage institutionnel dans la définition du couple

À l'inverse de Cécile, Tamara avait pour sa part une définition du couple fortement influencée par son lieu de travail. En effet, l'assistante sociale expliquait que les normes pour l'octroi des prestations dans son travail impliquaient que le couple soit défini.

Ainsi, Tamara expliquait que le couple *« dans le domaine de l'aide sociale, donc du RI, c'est à la base tout un calcul financier »*.

Dans ce sens, l'on remarque que des éléments tels que le statut juridique du couple ainsi que son mode de vie ont un impact décisionnel quant aux prestations qui seront accordées :

*« En fait, ce qu'il se passe, c'est qu'au niveau du revenu d'insertion, du moment qu'un couple dépose une demande, c'est vraiment les deux qui sont mobilisés, ce n'est pas que Madame ou Monsieur qui est suivi, c'est vraiment les deux. On s'occupe des deux. [...] Du moment qu'ils habitent ensemble ou qu'ils sont mariés, on les prend tous. C'est le ménage qui fait foi. »*

De plus, il est intéressant de relever que le fait d'avoir des enfants communs par les partenaires dans le cadre de l'aide sociale définit automatiquement le couple comme *« marié »* :

*« En fait, ce qu'il se passe, du moment qu'il y a un enfant, c'est considéré comme un couple marié. »*

Enfin, il en va de même au sujet la durée d'habitation commune des partenaires :

*« S'ils habitent ensemble depuis plus de 5 ans, on les considère comme un couple marié en fait. »*

Au sujet des couples qu'elle accompagne au quotidien, Tamara identifiait ceux dont les suivis s'établissent plus facilement car il y a une bonne entente entre les conjoints, et ceux dont les relations sont conflictuelles :

*« J'ai plusieurs cas de figure : j'ai les couples qui sont mariés depuis quelques années, qui ont des enfants, qui ont une très bonne entente. À ce moment-là, c'est intéressant de travailler parce que les deux se soutiennent et du coup ça facilite notre travail d'insertion. C'est-à-dire qu'on peut fixer des objectifs, mettre des choses en place et ça fonctionne. »*

Tamara ajoutait au sujet des couples rencontrant des difficultés relationnelles :

*« Et puis après, on aura tous les couples où finalement l'entente, elle est plus très bonne, mais qui resteront ensemble pour des questions bêtement pratiques, dans le sens où c'est difficile de trouver un logement, c'est difficile au niveau financier. Et puis à ce moment-là, c'est extrêmement compliqué, c'est difficile pour un assistant social de suivre deux personnes. »*

Tamara expliquait que cette forte réglementation dans le cadre de son travail agissait comme une porte d'entrée à la conjugalité du couple :

*« Je me sens légitime par le biais de mon mandat [...] Donc les gens savent très bien en arrivant ici, du moment qu'ils ont signé la demande d'aide financière, ils savent très bien que le couple sera mis à contribution et du coup, en fait on peut toujours se référer à ça durant l'intervention [...] et c'est ce qui, je pense, facilite aussi notre intervention, c'est d'avoir ce levier financier. »*

### Difficultés et limites d'intervention par Tamara : neutralité et labilité conjugale

Tamara mentionnait que les conflits conjugaux constituaient selon elle des freins à l'accomplissement du travail auprès des couples et, à ce titre, elle disait :

*« Du moment qu'on voit qu'il y a des difficultés, qu'il y a un projet de séparation, on peut demander à ce qu'un autre AS intervienne pour l'un des deux et, comme ça, ça libère d'un poids. Parce que c'est extrêmement compliqué de suivre les deux. Là, j'ai eu plusieurs cas ces derniers mois et c'est impossible de s'en sortir en suivant les deux. »*

Dans cette perspective, pour pouvoir établir son intervention auprès des bénéficiaires, l'assistante sociale expliquait qu'il lui arrivait de demander aux couples de clarifier leurs situations :

*« Alors, ce que j'essaie de faire, c'est de faire le point, de savoir où ils en sont dans leurs démarches de séparation. S'il y a vraiment une volonté de se séparer, j'explique au couple qu'il y aura vraiment une séparation des dossiers et puis garder la personne avec qui j'ai le plus travaillé, avec qui j'ai le plus de projets en cours. »*

Enfin, l'on retrouve également chez Tamara le souci du maintien d'une neutralité auprès des deux conjoints. Néanmoins, pour sa part, ce n'était pas le manque de vision globale sur la



situation qui représentait une difficulté, mais plutôt la crainte d'être prise à parti par l'un ou l'autre des partenaires. Enfin, la travailleuse sociale évoquait également l'instabilité conjugale comme un frein dans sa pratique :

*« Et après, c'est quand même compliqué à gérer parce qu'on a souvent quand même des histoires où ils décident de se séparer, et, finalement, ils font pas les démarches jusqu'au bout, ils se remettent ensemble, ça tient quelque temps, ça explose de nouveau et là, on attend. Dans certaines situations, on attend qu'une demande officielle soit vraiment déposée. »*

### 7.1.3 LE RÉCAPITULATIF DES PRATIQUES D'AURÉLIE

L'ensemble des suivis de la travailleuse sociale hors mur (TSHM) sont établis selon le principe de la libre adhésion. Pour rappel, ce sont des accompagnements de rue auprès des jeunes dans une visée d'intégration de la population concernée et de mieux-être de celle-ci.

#### Faible cadrage institutionnel dans la définition du couple

La définition du couple d'Aurélië, à l'instar de Cécile, s'établit majoritairement au regard de la population concernée. De fait, la définition du couple n'est pas empreinte de la réglementation institutionnelle comme l'assistante sociale, Tamara :

*« Je pense qu'en tant que TSHM, on prend la personne là où elle en est. Donc si pour elle, elle est en couple et puis qu'elle a une difficulté au sein de son couple, on va considérer les deux personnes comme étant un couple. Sans mettre de critères ou dire "Vous êtes pas mariés, donc vous êtes pas un couple" »*

#### Travail sur la conjugalité et la parentalité du couple : confusion

Aurélië a la particularité d'intervenir à la fois sur la conjugalité et la parentalité des couples qu'elle accompagne. Ainsi, elle dit proposer à la fois des suivis de couples et des suivis de famille, c'est-à-dire des accompagnements en lien avec la parentalité. Ceci n'est pas le cas des autres professionnels interrogés qui, pour leur part, travaillent uniquement sur l'un ou l'autre des versants du couple.

Ainsi, les pratiques d'Aurélië se définissent en fonction des situations et de la demande des personnes concernées. Néanmoins, sans doute est-il utile de rappeler que la spécificité du mandat du travail social hors mur est d'être vaste, en voici un exemple :

*« Là, j'ai l'exemple, d'un jeune couple où la première demande a été faite par Monsieur et dans le cadre de cet accompagnement-là, j'ai rencontré l'épouse et cet accompagnement individuel s'est transformé en accompagnement de couple et de famille aussi...Et, maintenant, ben voilà, c'est un petit peu compliqué...donc "Qui est-ce que je soutiens ? " »*

Cette dernière question relative aux personnes à soutenir apparaît fondamentale dans le cadre de ce travail. En effet, le chapitre consacré au clivage parental/conjugal avait mis en évidence la difficulté qu'il peut y avoir à gérer à la fois la conjugalité et la parentalité du couple.

De par les propos des professionnels, l'on comprenait que cette pratique de séparation entre les dimensions conjugale et parentale du couple visait précisément à rendre le travail des professionnels plus aisé, peut-être plus distinct. Or, si la stratégie était aisément répandue chez les professionnels de la protection de l'enfance, la méthode ne semblait pas être autant mobilisée par la travailleuse sociale de proximité. Ce dernier constat est un indice de l'utilité

et de l'efficacité de la méthode du clivage. L'on peut donc dire du clivage parental/conjugal qu'il rend plus aisée l'intervention des professionnels auprès des couples de parents.

Pour terminer, l'on peut émettre l'hypothèse que cette non-spécialisation dans la profession de travailleuse sociale de proximité constitue justement ce qui permet à Aurélie d'intervenir à la fois sur la conjugalité et la parentalité du couple, toutefois non sans difficulté et au risque de favoriser les confusions dans son intervention :

*« Les TSHM, on est un peu des généralistes. C'est-à-dire qu'on va prendre en compte tout sujet, toute problématique. Par contre, on n'est pas des spécialistes, donc on va réorienter vers le réseau et puis, s'il n'y pas de réseau existant, par exemple, imaginons que dans la région il n'y a pas de soutien parental qui soit proposé, c'est quelque chose qu'on va pouvoir faire un bout. »*

#### 7.1.4 LE RÉCAPITULATIF DES PRATIQUES DE CHRISTELLE

Dans le cadre du travail de Christelle, les suivis sont établis selon le principe de la libre adhésion. L'accueil des enfants en situation de handicap y est temporaire.

##### Faible cadrage institutionnel

La définition du couple par Christelle ne semblait que peu empreinte du champ d'activité et des missions de son institution. Ainsi, l'éducatrice expliquait n'intervenir que très peu avec les couples. Ses propos peuvent paraître surprenants venant d'une éducatrice travaillant dans le secteur de l'enfance. Dans son activité, Christelle intervient sur l'axe de la pratique de la parentalité selon Houzel : elle se « *substitue* » aux parents en prodiguant les actes de soins et d'éducation aux enfants pendant leur temps d'accueil.

##### Les différents axes de la parentalité

Néanmoins, l'observation ci-dessus a permis de soulever, d'une part, que les différents niveaux de la parentalité tels qu'envisagés par Houzel se retrouvent effectivement sur le terrain et, d'autre part que, le cas de Christelle permet de dire des différents niveaux de la parentalité qu'ils ne sont pas forcément communicants entre eux. En effet, la pratique n'implique pas d'emblée une intervention sur l'axe de l'exercice de la parentalité, car dans ce cas, Christelle aurait été confrontée aux figures parentales en faisant intervenir des notions juridiques telles que les responsabilités parentales.

En outre, le marquage affectif perçu par Houzel se retrouve très fortement chez l'éducatrice qui a pris l'initiative de soutenir particulièrement une mère et son enfant, allant probablement même au-delà de son mandat :

*« Son fils est là 5 jours par semaine chez nous donc c'est difficile, il est tout petit. [...] Cette maman, son petit a une année et donc, c'est quelque chose de récent pour elle. Voilà, donc je l'ai même vue à l'extérieur du [institution] pour aller juste boire un café, pour qu'elle puisse juste être écoutée. Elle a besoin d'être un peu aiguillée, c'est vraiment une jeune maman en plus, donc... »*

On le voit bien, l'empreinte émotionnelle est présente pour la travailleuse. L'on comprend par cet exemple qu'aucun travailleur n'est à l'abri d'aller au-delà de son mandat ou de ne plus garder la distance professionnelle suffisante pour intervenir auprès des personnes concernées.

### L'invisibilité du couple fonctionnel

L'éducatrice soutenait qu'elle ne voyait que très peu de couples. Ainsi, progressivement et au cours des discussions entretenues avec Christelle, il s'est avéré que les couples avec lesquels elle intervenait étaient en « *bonne santé conjugale* », selon elle :

*« Pour l'instant j'ai rencontré vraiment beaucoup de familles qui sont unies, soudées malgré tout, qui sont toujours ensemble, des couples qui sont soudés et unis. On n'a que deux familles où les parents sont séparés ou divorcés, je sais pas exactement, mais y a ce qu'on a pu voir, un partenariat entre les deux parents. »*

Dans ce sens, l'hypothèse posée au commencement de ce travail, selon laquelle le couple se rendrait davantage apparent aux yeux des travailleurs sociaux en cas de situations conflictuelles se vérifierait-elle ou serait-ce lié au fait qu'elle ne croise généralement que l'un ou l'autre des partenaires lorsque ces derniers amènent et viennent rechercher leur enfant ? Dans tous les cas, l'on peut relever que les éducateurs et assistants sociaux mobilisés dans le cadre de cette étude ont tous identifié de la difficulté à intervenir auprès des couples en conflits. Il n'y a eu que peu de mention au sujet des couples dits fonctionnels.

### 7.1.5 LE RÉCAPITULATIF DES PRATIQUES D'ANOUK ET DE XAVIER

Il a semblé pertinent de faire une synthèse groupée des pratiques professionnelles des deux professionnels intervenant dans le champ de la protection de l'enfance tant leurs apports se réunissent, mais aussi pour pouvoir observer côte à côte leurs points de divergences.

#### Haut marquage institutionnel dans la définition du couple

Ainsi, tant pour Anouk que pour Xavier, l'on remarque que l'espace des pratiques professionnelles est un jalon qui participe hautement à la définition et la prise en compte du couple dans leur activité professionnelle. De fait, l'on constate qu'ils tentent de ne mobiliser que le couple parental dans leurs pratiques et ceci bien souvent au détriment du couple conjugal. En outre, ce dernier tend parfois à être considéré comme un potentiel danger pour la parentalité des personnes :

*« Nous, on essaie de laisser le moins de place possible aux gens pour s'exprimer sur leur couple finalement et on les recentre toujours sur leurs rôles de parents dans le couple. [...] Moi ce qui m'importe, c'est comment ils s'organisent pour que l'enfant soit protégé de leurs conflits. »* expliquait Anouk.

Xavier allait dans la même direction :

*« On peut pas laisser ces problèmes-là prendre le dessus et polluer d'une certaine manière la relation avec l'enfant. [...] Ils sont là aussi pour identifier le foyer comme lieu de rencontre avec les enfants, alors s'ils venaient aussi pour faire leur travail sur la conjugalité... »*

Au vu des propos de Xavier, l'on comprend que l'éducateur identifie le clivage entre la parentalité et la conjugalité comme faisant partie de son mandat :

*« Ils sont là pour passer du temps avec l'enfant, pour garder le lien et si c'est pollué par des trucs à l'extérieur, ça sera pas des temps de qualité. [...] Il y a des situations où on met l'enfant à l'écart, au [institution] pour ça des fois, parce qu'il y a ces tensions conjugales là. Si on ne fait pas ça, on ne fait pas notre travail, on ne protège pas l'enfant. »*

Si les mots que l'éducateur déploie pour qualifier la conjugalité peuvent apparaître très forts, ce dernier ajoutait également :

*« Y a des fois où on dit "Là vous pouvez pas récupérer votre enfant parce que vous avez pas réglé vos problèmes. Les problèmes vont impacter la prise en charge des enfants, donc si vous voulez récupérer les enfants, il faut que vous fassiez un travail sur vous." »*

Bien que le couple ne soit pas investi dans sa dimension conjugale, on peut relever qu'il y a néanmoins reconnaissance de l'influence d'un pôle sur l'autre. Dans ce sens, il a été demandé à Xavier d'expliquer pourquoi le couple n'était alors pas soutenu dans sa conjugalité :

*« Parce qu'on n'a pas la place, y a d'autres enfants. Le fonctionnement du foyer ne permet pas cette prise en charge là. On n'a pas la place pour investir la dimension conjugale. On n'a pas forcément d'outils. »*

### Les espaces laissés aux bénéficiaires pour s'exprimer sur leur conjugalité

Malgré le manque de temps, d'outils et probablement de respect du mandat dans certaines situations, des espaces sont cependant accordés aux couples ou à l'individu pour s'exprimer sur sa conjugalité. Néanmoins, la pratique semble être rare :

*« Parfois, je laisse un peu plus de temps quand on voit que c'est des situations conjugales qui étaient délicates, où y a eu de la violence, des abus, des choses un peu plus lourdes, parce que cela sera en lien avec ce que l'enfant a vécu »* disait Anouk.

*« Si on voit que les parents arrivent et craquent, on va prendre un peu le temps pour qu'ils vident leurs sacs, mais on leur rappelle qu'ils sont là pour l'enfant, pour passer du temps avec [...] Par exemple, on peut prendre un temps pour la mère si elle craque, mais on ne va pas le faire à chaque fois, on n'est pas psychologue »* expliquait Xavier au sujet de ses pratiques.

## 7.1.6 SYNTHÈSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

### L'espace des pratiques

Comme on a pu le relever au cours de ces récapitulatifs des pratiques des éducateurs et assistant sociaux, chaque praticien, hormis ceux de la protection de l'enfance, semble avoir son propre rapport au couple, ce qui participe à rendre son activité auprès du couple unique. Néanmoins, le fait d'avoir croisé les pratiques des professionnels de la protection de l'enfance a permis de confirmer que c'est le **champ d'activité** qui participe avant tout à définir les pratiques des travailleurs sociaux vis-à-vis du couple.

Cependant, le secteur n'est pas le seul facteur qui est déterminant : en effet, la situation de Tamara qui intervient dans un service social a permis de relever que le **cadre institutionnel** exerce également un rôle quant à la manière d'inclure le couple dans son activité professionnelle. De fait, l'on peut dire que c'est l'espace des pratiques qui détermine les pratiques des professionnels par rapport au couple.

### L'expérience propre du travailleur

Toutefois, lorsque l'espace des pratiques n'est pas clairement défini ou ne fait pas nécessairement mention du couple dans le mandant des professionnels, ces derniers ont alors une certaine liberté d'action et l'intégration du couple dans les pratiques professionnelles

dépend alors du « *bon vouloir* » de chaque praticien. Dans ce sens, l'activité auprès du couple dépendra fortement de l'expérience propre du travailleur social, dont son parcours personnel et professionnel. Par ailleurs, c'est précisément ce qui explique cette disparité dans l'activité auprès du couple pour chacun des praticiens interrogés, que cela soit dans l'aspect parental ou conjugal du couple.

Néanmoins, l'intimité qu'il y a dans la cellule conjugale est un élément à ne pas négliger puisque, comme il a été expliqué au cours du chapitre 6 et plus spécifiquement à la partie 6.3, le couple est un partenaire particulier parce qu'il englobe la sexualité et parce qu'il revendique son indépendance. Cependant, cette relégation de l'espace conjugal au privé ne fait pas pour autant du couple un partenaire impalpable, comment en témoigne l'activité des professionnels. Ainsi, les prochains chapitres se donnent pour mission d'explorer l'intervention des travailleurs sociaux au regard de l'intimité conjugale, terrain qui dérange et avec lequel les professionnels ne sont pas nécessairement à l'aise.

Cependant, avant de s'intéresser aux pratiques des travailleurs sociaux en lien avec l'intimité conjugale, il conviendra de faire un détour du côté de l'intervention sur la parentalité, qui, contrairement à la conjugalité, représente à l'heure actuelle une catégorie d'intervention.

## 7.2 LA PARENTALITÉ, UNE CATÉGORIE D'INTERVENTION EN TRAVAIL SOCIAL

Comme l'ont démontré les chapitres précédents, la parentalité concerne l'enfance, problématique reconnue comme publique dans notre société et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle la parentalité est une catégorie d'intervention en travail social.

L'objectif majeur de l'intervention sur la parentalité est la protection de l'enfant. Le public concerné par l'intervention sur la parentalité se compose généralement de familles en situation de vulnérabilité et dont les capacités parentales des parents se trouvent empêchées de manière temporaire ou non. Les problèmes de communication au sein du foyer peuvent également être des situations dangereuses pour l'atmosphère de la famille. À titre d'exemple, l'on peut, entre autres, mentionner les cas de maltraitances ou négligences des parents envers leurs enfants, les situations de précarité économique du foyer, tout comme des dépendances à l'alcool ou aux produits toxiques des conjoints ou un handicap etc. Dans tous les cas, il s'agit de situations qui pourraient empêcher les figures parentales d'accomplir leurs tâches envers l'enfant, ce qui met ce dernier en danger.

Au niveau de l'action des travailleurs sociaux, il est possible d'envisager que ces derniers soient amenés à déceler des dysfonctionnements sur le plan de la parentalité à différents niveaux (*cf.* Houzel, chapitres 5.2 et 5.3). Ce travail est au cœur des préoccupations d'Anouk de la protection de l'enfance.

L'éducateur qui travaille en foyer et accompagne l'enfant au quotidien prend alors la fonction parentale et de par son mandat se substitue au parent concernant la pratique de la parentalité. Dans ce sens, l'on peut notamment mentionner Xavier, qui intervient auprès d'enfants placés par la justice, ou Christelle, qui travaille dans une unité d'accueil auprès d'enfants en situation de handicap.

De plus, lorsque les professionnels proposent un soutien à la parentalité à domicile auprès des familles, c'est également au niveau de la pratique de la parentalité que les professionnels interviennent en aidant les parents à se réapproprier les bons gestes éducatifs envers leur enfant. Parmi les personnes interrogées, l'on peut mentionner Xavier, Anouk de la protection de l'enfance, mais aussi Aurélie, travailleuse sociale hors mur.

Outre les professionnels, il existe un nombre considérable d'intervenants aux profils et qualifications éclectiques : associations, privés et bénévoles notamment (HAMEL & LEMOINE, 2012). Les prestations de ces derniers s'adressent à toutes les familles en vue d'appuyer les compétences parentales et de renforcer les capacités éducatives des parents. L'on constate aussi une grande multiplicité dans les modes d'interventions et pratiques : groupes de parole, séances et rencontres d'information, soutien via des activités ou loisirs parents-enfants, etc. Dans cette perspective, Hamel et Lemoine relèvent que trois objectifs reviennent dans ces programmes :

- Agir sur le comportement, le bien-être et les connaissances des enfants ;
- Agir sur le comportement, le bien-être et les connaissances des parents ;
- Améliorer la communication et les interactions positives entre les parents et les enfants (HAMEL & LEMOINE, pp.12-13, 2012).

### 7.3 LA CONJUGALITÉ, UN IMPENSÉ EN TRAVAIL SOCIAL ?

Au vu de ce qui précède, il n'est plus à démontrer que le travail auprès des couples parentaux existe en travail social, au point d'en représenter une catégorie d'intervention. Il n'en va pas de même pour l'activité auprès des couples conjugaux qui, pour sa part, reste encore peu apparente en travail social à ce jour. La conjugalité n'est donc pas une catégorie d'intervention pour les travailleurs sociaux à l'heure actuelle et, s'il n'y a pas d'intervention dans la conjugalité, c'est précisément parce qu'il y a de l'intimité, mais surtout parce que l'on trouve l'intimité conjugale, terrain secret et infranchissable, tel que démontré au chapitre 6.3.

Pourtant l'on peut dire du travailleur social qu'il est confronté à de l'intimité au cours de son activité, que cela soit en foyer, lorsqu'il partage le quotidien des résidents ou dans un service plus administratif. En effet, dans ce dernier type de structure, les professionnels sont également confrontés à l'intimité des bénéficiaires : par exemple lorsqu'ils recueillent les récits de vie des personnes suivies (FRANZÉ, 2014). Cependant, les professionnels sont-ils réellement à l'aise avec ces fragments d'intimité qui leur sont confiés ? De même, pour l'éducateur, est-il évident d'accompagner les résidents à l'habillage, à la douche ou aux toilettes ?

Il est certain que les réponses de travailleurs sociaux varieront d'un professionnel à l'autre à ce sujet, car elles dépendent de l'espace des pratiques, mais aussi de leur parcours personnel en lien avec l'intimité notamment. Néanmoins, l'on peut dire de l'intervention dans l'intimité qu'elle représente une zone de tension et d'inconfort pour les professionnels. Effectivement, l'intimité exige que ces derniers se positionnent entre ce qui relève du professionnel - l'espace des pratiques - et ce qui leur est personnel comme leurs valeurs, idées, expériences propres, etc. Ainsi, l'on peut dire de l'intimité qu'elle questionne la distance du professionnel, et remettre en question ce fondamental qui, dans l'esprit du travailleur social, fait de lui un professionnel n'est pas anodin. De plus, bien que l'intimité existe partout en travail social, prenant diverses formes, elle reste un espace que les professionnels semblent ne pas ou très peu nommer au cours de leurs pratiques car ils ne savent qu'en faire.

Si l'intimité représente déjà un élément perturbateur, qu'en est-il spécifiquement de l'intimité du couple ? Cette intimité qui englobe la sexualité conjugale, zone secrète et taboue. Sans doute peut-on dire de l'intimité du couple qu'elle cristallise la tension entre la gestion de l'intime du travailleur social et la distance professionnelle qu'il devrait observer. D'ailleurs, l'exemple de la violence conjugale est une illustration parlante du caractère de très haute

intimité revêtue par la cellule conjugale. C'est pourquoi le prochain chapitre se donne pour objectif de retracer brièvement l'historique du phénomène de la violence au sein des couples.

### 7.3.1 LA VIOLENCE CONJUGALE : TENSIONS ENTRE PUBLIC ET PRIVÉ

Les Suissesses Gillioz, De Puy et Ducret (1997) se sont intéressées au couple et plus spécifiquement à la violence que les partenaires exercent sur leurs compagnes. Dans leurs travaux, les chercheuses expliquent que le couple est un lieu particulier où se jouent des rapports de pouvoirs. Ainsi, la violence au sein du couple a longtemps été refoulée par la société, car elle contrastait avec l'image idéale que l'on attribuait à la famille : le foyer était envisagé comme une alcôve d'amour, de sûreté et de soutien. Autrefois, l'on savait pourtant que des violences se passaient au sein des couples, mais elles étaient ignorées ou minimisées, et étaient surtout reléguées au privé. C'est précisément ce qui explique cette non-intervention de l'extérieur au sein du couple. En effet, jusqu'à la fin des années 1970, l'on décrivait que les violences conjugales appartenaient à l'intimité du couple, espace auquel on ne touchait pas ou alors très peu.

Si les violences au sein du couple étaient acceptées, les actes brutaux entre individus étaient pourtant, jadis comme aujourd'hui, interdits. En effet, les violences de rue étaient déjà reconnues comme des problèmes publics. Elles étaient punies par la loi, en Suisse comme dans nombre de sociétés modernes. Dès lors, comment expliquer que les violences soient punies dans la rue, mais « autorisées » entre les conjoints ? N'y a-t-il pas là un paradoxe ? L'on peut probablement dire que c'est le caractère d'« *intimité suprême* » attribué au couple qui a longtemps participé à définir les violences conjugales comme privées, comme appartenant à l'intimité des couples. Néanmoins, comme l'expliquent Gillioz et son équipe, ce sont les luttes féministes de mai 68 qui ont aidé la violence conjugale à sortir de la sphère privée en l'inscrivant dans un problème socio-politique. Désormais, à l'instar des violences communautaires, les brutalités au sein du couple sont reconnues comme délétères et inacceptables.

Ce détour du côté des violences conjugales aura permis d'illustrer comment le caractère de « *super intimité* » du couple restreignait l'intervention des instances externes, mais il aura également mis le doigt sur la tension qu'il y a entre le caractère public de la violence, qui impliquerait une intervention, et l'aspect privé du couple qui, à l'inverse, demanderait à ce qu'aucune intervention de la part des professionnels n'ait lieu.

### 7.3.2 LES DIFFÉRENTS MODES D'ENTRÉE DANS L'INTIMITÉ

Toutefois, même si entrer dans l'intimité d'une personne est permis aux travailleurs sociaux, par exemple parce qu'un mandat le requiert ou que la personne concernée le demande, il s'avère intéressant de relever néanmoins qu'il existe différentes manières d'entrer dans l'intimité. Ainsi, dans une étude sur l'intimité, le psychosociologue Elian Djaoui (2006) relève trois modalités pour entrer dans l'intimité des familles :

#### L'intrusion

Dans ce mode d'entrée dans l'intimité, le bénéficiaire est contraint de dévoiler certains aspects le concernant. Il s'agit d'éléments qu'il aurait souhaité garder secrets. Ce type de démarche peut arriver sous injonction de l'autorité compétente, comme lors de mise en danger de l'individu. Dans de tels cas, la protection de la personne prédomine sur l'intérêt de préserver les sphères privées et intimes. Djaoui (2006) souligne que dans certains cas, cette façon d'entrer dans l'intimité peut marquer à vie la personne concernée.

## L'étayage

Cette façon d'entrer dans l'intimité d'une personne se présente lorsque le travailleur social répond à une demande formulée par le bénéficiaire. Ainsi, le professionnel apporte son aide à la personne pour qu'elle développe ses potentialités et se dirige vers l'autonomie. Nombreux services en travail social sont basés sur ce mode.

## L'hospitalité

Cette troisième modalité concerne le dévoilement de soi par le bénéficiaire. Tel est le cas lorsque ce dernier partage un segment de son vécu ou de son expérience. Cette forme de partage peut se faire lors d'un entretien notamment, mais il a lieu aussi lorsque le bénéficiaire reçoit le professionnel à son domicile.

### 7.3.3 DILEMMES ET PARADOXES LIÉS AU TRAVAIL DANS L'INTIMITÉ

Il existe différentes façons d'entrer dans l'intimité, lesquelles peuvent être plus ou moins adaptées aux bénéficiaires et à ses besoins selon la situation. Néanmoins, au cours de sa pratique, il n'est pas rare que le travailleur social soit confronté à certains dilemmes et paradoxes. Ces contradictions ont été identifiées par Djaoui (2006, p.24-25) :

#### La difficulté à respecter l'intimité

Le principe qui érige l'action de tout travailleur est de ne pas entrer dans l'intimité du bénéficiaire sans y être invité ou lorsque cela ne rentre pas dans les missions professionnelles. Néanmoins, cela n'est pas toujours possible, par exemple dans les cas où il y a injonction d'une autorité, comme mentionné plus haut. Le principe d'intrusion évoqué précédemment peut aisément être mis en lien avec ce paradoxe.

#### Le sentiment de trahir

Lorsque le professionnel transmet certaines informations requises par son travail mais que l'utilisateur lui aurait pourtant demandé de ne pas dévoiler, le professionnel peut avoir le sentiment d'être en porte-à-faux.

#### L'intimité menaçante

Le travail présentant bien souvent des situations non envisagées, il peut arriver que le professionnel se retrouve à accueillir l'intimité - par le récit notamment - alors que ce travail ne relève plus de ses compétences. Cette perspective s'avère particulièrement intéressante dans le cadre de cet écrit, car elle permet de poser une question fondamentale : le travail au sein du couple relève-t-il encore des compétences du travailleur social ? Cette perspective sera discutée au cours des prochains chapitres.

#### Le désir de voir et l'interdit :

Djaoui (2006) explique que la position de « voyeur » ou d'« écouteur » peut provoquer un sentiment de culpabilité chez le travailleur. De plus, utilisée à mauvais escient, la posture d'écouter de la souffrance peut potentiellement créer une asymétrie entre le travailleur social et le bénéficiaire.

Si les explications précédentes amenées à la lumière de Djaoui (2006) concernent l'intimité au sens général, il est certain que cela peut s'appliquer également à l'intimité conjugale. Dès lors, l'on peut se demander comment les travailleurs sociaux gèrent l'intimité du couple. Comment



la perçoivent-ils ? Comment en parlent-ils ? Se sentent-ils légitimes et compétents pour intervenir dans cette zone frictionnelle ?

Ainsi, au cours des prochains chapitres, l'on entendra présenter la manière dont les professionnels appréhendent et interviennent au sein de l'intimité conjugale notamment en lien avec cette tension qu'il peut y avoir entre les zones professionnelles et personnelles. Il s'agira également d'explorer la manière dont les travailleurs sociaux entrent dans l'intimité et les méthodes qu'ils déploient bien que des dilemmes se présentent à eux.

## 7.4 LES PROFESSIONNELS FACE À L'INTIMITÉ DU COUPLE

### 7.4.1 LA CONJUGALITÉ, UNE THÉMATIQUE DIFFÉRENTE

Sur les six professionnels interrogés, sans que l'intimité ne soit nécessairement identifiée et nommée, tous ont reconnu que le couple revêtait un caractère différent d'autres thématiques telles que les finances, la santé, l'emploi ou même l'éducation.

Ainsi, Christelle, éducatrice dans le champ du handicap s'interrogeait pour sa part autour de la notion d'intimité : « *C'est peut-être plus intime de parler de son couple ?* »

Pour Aurélie, travailleuse sociale de proximité, parler du couple semble différent également :

*« En ce qui concerne le couple, j'ai l'impression que cet échange-là, c'est différent, il va se faire une fois que le lien, il est vraiment renforcé. C'est comme une porte ouverte sur la vie privée. »*

Enfin, Tamara, assistante sociale, identifiait précisément, quant à elle, la dimension particulière de l'intimité conjugale :

*« Par rapport à un autre sujet, je pense que là on touche à de l'intimité. C'est des choses très personnelles qu'on ne va pas forcément retrouver dans d'autres difficultés que les gens rencontrent. »*

#### Une thématique sur laquelle il est difficile de rester neutre

En outre, il a été demandé aux professionnels d'expliquer en quoi les thématiques du couple et de la conjugalité étaient différentes d'autres sujets pour eux. Ainsi, plusieurs d'entre eux ont évoqué le souci de rester neutre concernant cette thématique :

De fait, Cécile aurait souhaité avoir la vision des deux partenaires pour maintenir son impartialité :

*« Donc ce qu'il y avait de pas évident, c'était de l'écouter avec sa perception à lui du couple et ce qui me manquait, c'était sa perception à elle. Mais c'est vrai qu'elle [la compagne] m'appelait et je me rendais compte vraiment des perceptions différentes du couple. C'est vrai que c'est pas toujours simple de rester neutre et non jugeant de la personne qui n'est pas là en fait, mais aussi de poser des avis objectifs. »*

Cette difficulté à ne pas prendre parti pour l'un ou l'autre des conjoints se retrouve aussi dans les propos de Tamara, qui, quant à elle, rattachait plus particulièrement cette difficulté de rester neutre aux conflits entre les partenaires :

*« Les fois où ils en parlent, c'est souvent quand il y a des problèmes et du coup c'est délicat de pas prendre position, c'est pas mon but. »*

Enfin, il est intéressant de relever qu'Anouk identifiait également les conflits comme une difficulté supplémentaire au maintien de la neutralité sur la thématique du couple conjugal :

*« Voilà, et on ne sera plus objectif, parce qu'on va se laisser entraîner dans une bataille conjugale et nous on doit rester en retrait, on doit avoir cette distance professionnelle »*

### Un sujet autour duquel on ne partage pas volontiers

Lors d'expériences professionnelles antérieures au présent travail, l'hypothèse selon laquelle le couple était une thématique différente aux yeux des travailleurs sociaux avait été posée. À ce sujet, des signaux externes tels que la gêne, le recul ou l'évitement avaient été identifiés chez les professionnels. En conséquence, pour donner sens à cette hypothèse, il a été demandé aux éducateurs et assistants sociaux du panel retenu d'exposer leurs visions sur la question suivante :

*« Au cours de votre activité professionnelle, faites-vous volontiers un apport personnel au sujet du couple ou de la conjugalité auprès des bénéficiaires ? »*

Sur l'ensemble du groupe, tous les praticiens ont eu de difficulté à s'exprimer sur cette question, si bien que l'on relève une répétition de la question pour quatre d'entre eux. Leurs hésitations et silences traduisaient-ils l'embarras qu'il y a à aborder l'intimité conjugale et plus particulièrement cet inconfort dû au respect de la distance professionnelle ? Si à l'heure actuelle, il semble encore compliqué de s'avancer de manière certaine sur ce point, ces observations ne sont que des indices supplémentaires concernant le caractère peu anodin de la conjugalité pour les travailleurs sociaux. À ce titre, Aurélie expliquait amener fréquemment des exemples personnels aux bénéficiaires, masqués ou non. Or, au sujet du couple, elle précisait :

*« Il faut vraiment faire attention et surtout dans ce domaine-là [...] On va parler des relations hommes-femmes, des différentes choses, mais sans que je sois obligée d'amener un apport personnel. »*

Tamara, allant dans la même direction, disait quant à elle : *« Alors sur cette thématique, je vais pas forcément trop m'aventurer à faire des comparaisons personnelles. »*

Enfin, Anouk semblait partager elle aussi cette précaution au sujet du couple : *« Il faut bien doser de ce qu'on laisse dire et ce qu'on est prêt à écouter. »*

### Un terrain où il n'est pas évident de garder une distance professionnelle

La peur de ne plus parvenir à observer la bonne distance professionnelle a été évoquée par les travailleurs sociaux. À ces craintes se sont ajoutées les craintes du professionnel de ne plus rester garant de ses propres émotions et la peur de l'identification. À ce titre, Xavier disait :

*« On touche à de l'émotionnel là. Du coup, peut-être que je vais pas tout gérer à un moment donné, que ça soit les émotions de la mère, du père ou... [vos propres émotions ?] Ouais, ça peut être aussi ça, je sais pas... Mais du coup, là dans mon travail, je donne pas trop d'exemples par rapport à ce qui touche au couple. »*

Tamara, intervenante en service social pour sa part répondait :

*« Et puis c'est vrai que les comparaisons personnelles je vais éviter, parce que j'ai un peu peur de pas laisser assez de distance. » À cela, elle ajoutait : « Peut-être que j'aimerais pas qu'on se mêle de mes affaires, peut-être que ça fait écho. »*

*Après, c'est surtout dans la prise en charge où ça peut être très compliqué si on entre trop dans le vif du sujet. »*

## 7.4.2 LES MANIÈRES D'ENTRER DANS L'INTIMITÉ DU COUPLE PAR LES PROFESSIONNELS

### L'intrusion du point de vue des professionnels

Comme il a été exposé précédemment à la lumière du psychosociologue Elian Djaoui, il existe plusieurs façons de franchir la sphère intime d'une personne : l'intrusion, l'étayage et l'hospitalité.

Parmi les professionnels interrogés, pour plusieurs d'entre eux l'intervention dans l'espace conjugal était spontanément perçue comme une intrusion. Une certaine réticence à intervenir était donc perceptible :

*« Après on n'est pas aussi intrusif à voir comment ça se passe dans un couple »* disait Christelle.

Aurélie, pour sa part, expliquait modérer ses interventions dans l'espace conjugal : *« On va en parler un petit moment, mais c'est pas un sujet non plus sur lequel je vais être trop intrusive. »*

Cependant, pour Anouk de la protection de l'enfance, l'intrusion dans la conjugalité ne semblait pas représenter une telle difficulté. Au contraire, selon les dires de la professionnelle, l'on comprend que ce mode d'entrée jalonne son quotidien professionnel :

*« Nous on est mandatés par un service de l'État, donc la question du droit ne se pose pas. Quand les couples arrivent ici, ils doivent nous étaler leur intimité et nous finalement, on n'a pas à demander leur autorisation [...] S'ils y répondent tant mieux, s'ils n'y répondent pas, y aura des conséquences. Donc finalement, on est en plein dans notre métier de poser la question du couple, sur leur vie, sur leur intimité et c'est ce qui est parfois difficile pour certains couples qui sont assez pudiques et qui n'ont pas envie d'étaler leur vie... Et c'est ce qui est délicat dans les services comme les nôtres, c'est qu'ils sont obligés. »*

L'on peut dire des professionnels que le respect de l'intimité des bénéficiaires ne représente pas les mêmes difficultés et de fait les mêmes appréhensions. Le mandat a d'ailleurs un poids à ce sujet comme en témoignent les propos d'Anouk.

### L'étayage comme mode d'entrée le plus courant

Dans le discours des professionnels, l'on relève que « l'étayage » est le mode le plus courant pour les travailleurs sociaux d'entrer dans l'intimité conjugale des personnes qu'ils accompagnent :

*« J'ai assez peu de problèmes à rentrer dans cette intimité-là, parce que c'est la personne qui va y arriver. Donc je vais pas leur tirer les vers du nez pour aller trop loin, mais par contre, soutenir la discussion pour que la personne puisse s'exprimer sur les choses qu'elle a envie de s'exprimer. »* expliquait Aurélie.

De plus, l'on peut ajouter que « l'hospitalité » selon Djaoui représente un mode d'entrée courant dans l'intimité pour l'éducatrice hors mur. Néanmoins, cette dernière soulignait qu'intervenir à domicile s'avérait être le résultat d'un long cheminement avec les bénéficiaires :

*« La porte pour rentrer dans la famille ou au sein du couple, elle est très difficile à pousser. [...] Même si ça fait quelques années qu'on se côtoie, de passer le pas de la porte, c'est quelque chose d'assez compliqué pour eux. »*

Ainsi, le fait d'être « invité » par la personne semblait être important pour une majorité des professionnels pour entrer dans l'intimité conjugale, et ceci quand bien même les éducateurs et assistants sociaux semblaient dépister des difficultés à ce niveau :

*« Bon, j'ai jamais eu le cas encore, donc... Mais je pense que s'ils viennent pas d'eux-mêmes, je vais quand même pas... C'est pas mon rôle ou quoi, je pense, non ? Alors, je peux aussi écouter un bout, c'est sur... Mais ça, même si c'est tendu entre eux ou qu'il y a des problèmes, s'ils nous disent rien, c'est peut être que ça les regarde qu'eux ? »* s'interrogeait Christelle.

Suite à ces différents apports, l'on peut probablement dire que sans mandat institutionnel et sans autorisation de la personne concernée, il n'y a réellement que la mise en danger de l'individu qui justifie l'intervention spontanée dans la cellule conjugale. En effet, les conflits conjugaux ne semblent pas être des motifs suffisants.

### 7.4.3 LA CONFIANCE DANS LA RELATION AVEC LE BÉNÉFICIAIRE

Si la réticence à parler du couple durant leurs pratiques était observable chez la majorité des personnes interviewées, nombre d'entre elles ont identifié la confiance comme étant un concept important dans leurs pratiques. De fait, pour l'essentiel d'entre elles, la confiance dans la relation avec les bénéficiaires semble être primordiale pour aborder l'intimité du couple :

*« De moi, je le fais rarement, c'est vrai. Après plus y a de confiance, plus y aura de partage, ça c'est un fait. C'est comme ça pour tout le monde ici je pense, pour mes collègues aussi. »* répondait Tamara.

La travailleuse sociale hors mur, Aurélie, allait dans le même sens :

*« On a besoin de cette relation de confiance [...] Donc avant de rentrer dans la famille ça peut prendre un petit peu de temps... On va rapidement voir si une personne est gênée d'aborder un sujet. Donc moi je vais jamais les forcer à parler d'une chose qu'ils ont pas envie. Par contre, justement avec cette confiance, une fois qu'elle est établie, qu'elle se renforce, la personne elle va parler quasiment de tous les sujets qui la concernent. »*

Il est intéressant de relever que pour Anouk, il s'agit davantage d'un processus inverse. Ainsi, permettre au bénéficiaire de parler de son couple ou de sa conjugalité représentait pour l'intervenante en protection de l'enfance un moyen pour créer de la confiance :

*« Ça permet à la personne qui s'épanche de se sentir en confiance. Si après on doit faire des propositions, si la personne est en confiance ce sera plus facile, tandis que si on ne l'a pas laissée s'exprimer et qu'elle se braque, ça sera plus dur. Je pense que c'est une bonne stratégie qu'on a de laisser les gens s'exprimer sur leur vécu. »*

Au sujet de la confiance, l'on peut donc dire que pour avancer, un sentiment de confiance réciproque doit être envisagé. Sans cela, il s'avère difficile pour la personne concernée d'accepter d'être aidée, mais aussi et surtout de se dévoiler au professionnel. Or, le dévoilement de soi par l'utilisateur favorise bien souvent la compréhension de sa situation par le professionnel. Toutefois, cela implique que le travailleur social fasse également preuve de

transparence, d'écoute, d'empathie, mais aussi d'authenticité pour construire et maintenir une relation de confiance avec le bénéficiaire. Ainsi, la qualité de l'« *alliance thérapeutique* » comme nombre de professionnels des champs psycho-médico-sociaux la nomment, est le résultat d'une co-construction, d'un dialogue permanent entre professionnels et bénéficiaires.

#### 7.4.4 LES LIMITES À L'INTERVENTION DANS LA CONJUGALITÉ

##### L'intimité menaçante

Sur l'ensemble des professionnels interrogés, c'est uniquement le phénomène d'intimité menaçante tel qu'envisagé par Dajoui qui est ressorti comme étant un frein au travail avec les couples conjugaux. En effet, c'est le sentiment que le travail dans l'espace conjugal ne relève plus de leurs compétences qui a principalement été mentionné :

Ainsi, la travailleuse sociale hors mur Aurélie expliquait :

*« Dans certaines situations, ça peut être utile d'avoir accès directement au couple puisqu'il y a des choses qui se jouent dans le couple, mais là, ça peut être aussi plutôt le rôle d'un psychologue. »*

Cécile, pour sa part, identifiait également les psychologues comme davantage compétents pour le travail auprès des couples conjugaux :

*« C'est vrai qu'il y a les personnes du planning familial qui sont plus formées pour la prise en charge du couple. Donc effectivement, si on voit qu'il y a des choses qui touchent trop l'intimité du couple, c'est vrai qu'on va renvoyer vers ces personnes-là. Nous, c'est vrai qu'on va aborder tout ce qui tourne autour de l'addiction. »*

Néanmoins, l'intervenante en addictions reconnaissait que souffrir de dépendances avait des conséquences sur de nombreux aspects de la vie des personnes suivies, c'est pourquoi elle ajoutait :

*« Mais en même temps, c'est vrai que ça implique beaucoup de domaines les addictions : l'intimité du couple, la sexualité du couple... Donc tout ça, on va orienter vers une consultation conjugale au niveau des SIPE<sup>8</sup>, planning familial, etc. »*

Tamara travaillant dans un service social répondait pour sa part :

*« Dès que ça sort un peu de mon intervention, et que je sens le sujet trop sensible, je dis aux gens déjà de mobiliser leur réseau à eux, et puis après, je donne le maximum de contacts parce qu'ici, on est un service qui est quand même hyper généraliste. »*

##### Les compétences et la légitimité d'intervention

Au vu des propos tenus par les travailleurs sociaux, l'on remarque que les professionnels définissent, sans exception, le travail sur la conjugalité comme ne faisant pas partie de leur intervention. En outre, il est important de relever que l'intimité menaçante est

---

<sup>8</sup> SIPE est l'acronyme de « Sexualité, Information, Prévention, Éducation ». Les SIPE sont des centres de consultation dans le canton du Valais. Pour plus d'information, se rendre à l'URL suivante : <http://www.sipe-vs.ch/fr/> consulté le 29.04.2016.

fortement liée au mandat institutionnel. Toutefois, comme exposé précédemment les compétences professionnelles du travailleur, dont sa formation, son expérience professionnelle et son parcours de vie personnel ont un rôle important. Dans cette perspective, voici ce qu'en dit Christelle :

*« Je me demande jusqu'où va ma mission. Est-ce qu'entre guillemets, j'ai le droit ? Est-ce que ma mission m'autorise à m'intéresser, à m'interposer à ce niveau-là, au niveau du couple ? Je pense que je peux peut-être écouter, accueillir... Et après ? »*

Puis, l'éducatrice poursuivait ainsi au sujet des compétences :

*« Compétente, oui, peut-être de par mon âge, mon expérience, mais je n'ai pas d'outils spécifiques, je pense, pour entrer là-dedans [...] C'est compliqué, parce qu'on peut y aller avec son cœur, son ressenti... D'autres qui vous diront qu'il faut des compétences assez strictes... Après, voilà, est-ce que c'est des compétences ? Je sais pas. »*

Les questions que se pose Christelle sont légitimes et riches de sens dans le cadre ce travail. En effet, l'éducatrice interroge non seulement cette tension et ce flou qu'il y a dans l'intimité, mais elle questionne aussi au sens large l'intervention dans tout espace qui n'apparaît pas distinctement dans son mandat. Ainsi, le travailleur social a-t-il le droit de faire ce qui n'est pas clairement défini ou spécifié dans son cahier des charges ? Jusqu'où le professionnel peut-il apporter une part de lui durant son activité professionnelle ? Où se situe la limite du professionnalisme ? À ces questions, pas de réponse universelle, chaque professionnel appréhendera différemment cette zone complexe et même glissante qu'est l'intimité et, une fois encore, il le fera selon sa perception propre et son parcours.

### Une certaine méconnaissance des partenaires de collaboration

Psychologues, conseillers conjugaux, médiateurs, intervenants en centres de planning familial... la liste des professionnels identifiés comme étant compétents pour intervenir auprès du couple est déjà bien longue au regard des personnes interrogées.

Néanmoins, il est particulièrement intéressant de relever qu'entre eux les professionnels s'identifient également comme compétents. Ainsi, le cas des professionnels de la protection de l'enfance, Xavier et Anouk, en témoigne.

En effet, bien que les professionnels sont issus de services qui collaborent entre eux et malgré leurs nombreuses convergences constatées tout au long de ce travail, il existe toutefois une certaine méconnaissance des pratiques de l'un et de l'autre :

*« Je suis pas spécialisé là-dedans, j'ai pas de formation particulière là-dedans [...] Si c'est des problèmes conjugaux, nous on va les réorienter [...] On n'a pas les compétences et les capacités de le faire, nous on n'est que sur l'éducatif, le reste, nous on renvoie à l'AS. »* disait Xavier.

Si l'éducateur identifiait l'assistant social - donc un professionnel endossant les mêmes fonctions qu'Anouk - comme compétent pour intervenir au niveau de la conjugalité des couples, l'intervenante en protection de l'enfance infirmait pour sa part cette idée :

*« On n'est pas un centre de thérapie où on fait de la thérapie conjugale, de la thérapie familiale [...] donc on ne peut pas investir cet espace-là. »*

À cela, Anouk précisait qu'il lui arrivait cependant de requérir un suivi sur l'extérieur pour le couple conjugal en dysfonctionnement, mais elle précisait que cela n'était jamais une

injonction. De fait, dans tous les cas, un travail sur la conjugalité relevait du bon vouloir des partenaires :

*« On leur demande souvent d'aller en médiation pour discuter de leurs problèmes de couple ou des dysfonctionnements qu'il y avait dans leur couple, de mettre ça dans le cadre d'une médiation et de revenir après pour discuter à têtes reposées de ce qu'on fait pour l'enfant. Parce que c'est deux choses différentes, leurs problèmes à régler entre eux, et puis les problèmes liés à la prise en charge de l'enfant. »*

## 7.5 LE COUPLE CONJUGAL, CETTE « PATATE CHAUDE »

Au vu de ce qui a été amené au cours des chapitres 7.4 et suivants, sans doute pourrait-on dire du couple conjugal qu'il est effectivement perçu par les professionnels comme un terrain différent d'autre thématique au regard des travailleurs sociaux.

Premièrement, il y a cette intimité particulière, zone que les travailleurs sociaux ne franchissent pas aisément, d'une part en raison du caractère hautement privé de la cellule conjugale, d'autre part, parce que le couple conjugal éveille une grande tension et un inconfort chez le professionnel en lui demandant de se positionner personnellement et professionnellement.

En outre, au regard des professionnels, l'on comprend progressivement que l'intimité conjugale - et probablement l'intimité tout court - reste à l'heure actuelle une zone encore peu définie en travail social, un espace auquel les professionnels ont à faire couramment, et même constamment dans certaines professions. L'intimité du couple est un terrain où les professionnels ne savent pas clairement s'ils sont autorisés à intervenir. De fait, lorsque leur mandat ne précise pas la marge d'intervention auprès du couple, le travailleur social peut toujours se rattacher à la sollicitation de la personne concernée pour franchir le seuil de la conjugalité des personnes accompagnées.

Toutefois, il n'en reste pas moins que la conjugalité est un terrain qui éveille passablement d'appréhensions chez les professionnels, comme les peurs de ne pas rester neutre, de prendre position pour l'un ou l'autre des partenaires, celles de soulever l'émotionnel des bénéficiaires ou du professionnel lui-même. De même, l'on relève les craintes de l'identification du professionnel ainsi que l'appréhension de ne pas parvenir à observer suffisamment de distance professionnelle lors de son activité.

Ce qui est intime ne se dit probablement pas ou alors très peu au sein du travail social, mais aussi de notre société. Ainsi, on l'évite, on ne le mentionne pas, on ne le définit pas. D'ailleurs, cette impression que le couple est un sujet brûlant, voire même une « *patate chaude* » pour les professionnels du social est perceptible.

Au sein du travail social, l'activité avec le couple conjugal ne semble avoir sa place au sein d'aucun service à l'heure actuelle. De fait, le travail sur la conjugalité, parfois référé à un service voisin du domaine social, est encore plus fréquemment identifié comme étant l'apanage d'autres spécialistes, comme les psychologues et les conseillers conjugaux. Mais est-ce vraiment le cas ? Les professionnels du social ne sont-ils réellement pas à même de travailler avec les couples conjugaux ? Quelles compétences faudrait-il avoir pour travailler avec les couples ? Voici quelques questions que les chapitres 9 et suivants entendront explorer au regard des pistes d'intervention notamment.

## 8. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

---

Au cours de ce chapitre, il s'agira de revenir sur les objectifs posés au départ du présent travail afin de voir comment ceux-ci ont été concrétisés lors de ce travail. Puis, une deuxième partie de chapitre entendra présenter un retour sur l'hypothèse formulée au départ de ce travail. Ainsi, il sera intéressant d'observer notamment comment ma perception sur le sujet a évolué. En effet, bien que bon nombre d'observations formulées au préalable aient été vérifiées au cours de la recherche, l'on verra que l'hypothèse n'est pas aussi radicale que posée, mais qu'elle est à nuancer. Enfin, une discussion autour de la question de recherche qui a servi de fil rouge tout au long de ce Travail de Bachelor permettra de clôturer le présent travail.

### 8.1 RETOUR SUR LES OBJECTIFS

Deux objectifs principaux ont été posés pour mener à bien ce travail. Chacun d'entre eux était divisé en un certain nombre de sous-objectifs, lesquels ont servi d'étapes de réalisation pour ce Travail de Bachelor. Ainsi, pour rappel, le premier objectif était le suivant :

*« Explorer la littérature sur le couple et le travail social de manière à les faire coexister, ceci notamment en les définissant dans une perspective temporelle et pour le travail social. »*

Pour mener à bien cet objectif théorique, il était nécessaire dans un premier temps d'étudier la notion de « couple » d'hier à aujourd'hui en Europe occidentale et plus particulièrement en Suisse. Ainsi, tout au long de ce travail, la notion de couple a été étudiée sur le plan historique. Il a notamment été démontré que le terme « couple » n'avait pas une définition arrêtée à ce jour encore, parce qu'il se définit dans le temps et dans l'espace. En effet, l'on a sans doute pu saisir les caractères filant et subjectif que revêt le couple tout au long de cet écrit, notamment de par la définition qui lui a été attribuée au chapitre 4.6.

Ensuite, l'on peut dire des notions de parentalité et de conjugalité rattachées au couple qu'elles ont également été investies tel que prévu dans le cadre du premier objectif. En effet, il a été démontré comment la conjugalité et la parentalité du couple s'influencent mutuellement, mais aussi s'articulent.

La parentalité et ses enjeux ont également été investis : il a été démontré combien cette notion est centrale dans notre société à l'heure actuelle. Apparue en lien avec les évolutions de la cellule conjugale dans les années 1970, la parentalité est un thème central parce que l'enfant est au point de mire des politiques et médias. De fait, son éducation et sa protection relèvent du public, faisant de la parentalité une catégorie d'intervention en travail social.

Enfin, la notion d'intimité a également été définie au regard du travail social, mais aussi du couple, permettant ainsi de relever le caractère de « *super-intimité* » de l'unité conjugale, mais aussi et surtout permettant de comprendre pourquoi le couple n'est pas un champ d'intervention pour le travail social à ce jour.

Le deuxième objectif de la présente recherche était théorique et se formulait de la sorte :

*« Observer la manière dont les éducateurs et les assistants sociaux perçoivent, incluent et mobilisent le couple dans ses dimensions conjugales et parentales dans leurs pratiques professionnelles quotidiennes. »*



Cet objectif a été investi lors de l'enquête de terrain, où les professionnels du domaine de l'éducation et du service social ont été interviewés sur leurs lieux de travail. Le deuxième objectif visait à découvrir les perceptions propres de chaque praticien au sujet du couple, ainsi que la manière de chacun d'entre eux de mobiliser ou non le couple au sein de leurs pratiques professionnelles. Dans ce sens, l'on a cherché à définir au travers du regard de chaque professionnel la notion de couple. Ainsi, l'on a pu relever que chaque vision était influencée non seulement par l'espace des pratiques de chaque travailleur social, mais aussi de son propre parcours de vie. Néanmoins, ce deuxième objectif ne se limitait pas à recueillir la perception de chaque travailleur social concernant le couple.

Ainsi, de nombreuses similitudes et divergences ont pu être constatées dans les pratiques des six professionnels interrogés. Néanmoins, une tendance générale n'a pas pu être dégagée, hormis pour les professionnels de la protection de l'enfance. C'est pourquoi, de par les propos recueillis, il a été possible de relever que le secteur d'activité du professionnel a une forte influence sur le travail avec le couple, mais que cela participe également à formater la vision des travailleurs sociaux.

De fait, plutôt que de relever d'une question de profession (éducation ou service social), c'est davantage le secteur ou champ professionnel qui définit les pratiques avec le couple. Et lorsque rien n'est spécifié au sujet du couple concernant le mandat, le professionnel intervient « au bon vouloir ». Mais il n'empêche que le couple représente un terrain glissant, une zone frictionnelle dans laquelle il n'est généralement pas évident d'intervenir, ceci parce qu'il y a l'intimité, terme qui a également été investi dans le cadre du deuxième objectif. En effet, les regards des professionnels sur l'intimité ont été recueillis dans le cadre de ce dernier objectif et cela a permis de confirmer que la cellule conjugale représentait effectivement un espace différent à leurs yeux, indépendamment du mandat du professionnel.

Enfin, il ne faut pas omettre que l'utilité du phénomène de clivage entre couple parental et couple conjugal a également été développée au regard des professionnels, permettant ainsi de saisir que la notion n'avait de sens que pour certains professionnels : ceux qui interviennent sur l'aide à la parentalité. À ce titre, les apports des deux professionnels de la protection de l'enfance ont particulièrement été intéressants et riches.

## 8.2 RETOUR SUR LA QUESTION DE RECHERCHE

Une question de recherche a été posée dans le cadre de ce travail, laquelle servait de fil rouge tout au long des recherches théoriques et pratiques, mais également au cours de l'analyse des données. Pour mémoire, la question de recherche retenue était la suivante :

*« Comment, dans leurs pratiques, les éducateurs et les assistants sociaux de Suisse romande travaillent-ils avec le couple ou l'individu dans ses dimensions conjugales et parentales ? »*

Diverses interrogations rattachées à la question précédente ont également été posées, elles avaient trait aux thématiques suivantes :

- La perception des professionnels sur la thématique du couple ;
- L'intervention auprès du couple dans ses dimensions conjugales et parentales ;
- Les éléments déterminants de l'intervention des professionnels ;
- Le clivage entre les dimensions parentales et conjugales du couple ;
- La formation des professionnels en lien avec le couple.

Ainsi, au vu de ce qui vient d'être exposé au sujet des objectifs, l'on peut dire que chacune des thématiques a été investie. La question de la formation sera discutée en particulier dans le cadre des pistes d'actions présentées au chapitre 9.

### 8.3 RETOUR SUR L'HYPOTHÈSE

Le présent travail s'est construit en s'appuyant sur les objectifs et sous-objectifs tels que présentés plus haut. Ainsi, une seule hypothèse avait été énoncée dans le cadre de ce Travail de Bachelor, la voici : « *Hors situation de crise, le couple conjugal n'est pas une catégorie d'intervention en travail social.* »

Toutefois, à présent, il apparaît particulièrement intéressant de revenir sur l'hypothèse, car comme énoncé précédemment, les réflexions issues de ce long travail proposent non pas de confirmer ou d'infirmer totalement l'hypothèse, mais plutôt, il s'agira de la nuancer davantage. Ainsi, comme nous l'avons vu au cours de ce travail, et plus spécifiquement au cours du chapitre 7.3, le couple n'est pas une catégorie d'intervention, quelle que soit la qualité de sa santé conjugale. En effet, l'on pourrait probablement dire du couple en bonne santé conjugale qu'il est invisible aux yeux des travailleurs sociaux. Ainsi, lorsqu'il n'y a pas de problèmes entre les conjoints, le professionnel semble intervenir sans même s'arrêter sur la conjugalité du couple, estimant sans doute qu'aucune intervention n'est à poser. À l'inverse, lorsque le couple rencontre une phase de crise, il se rend davantage apparent aux yeux des professionnels, probablement au même titre que toute autre problématique.

Néanmoins, même lorsque la difficulté conjugale est identifiée par les travailleurs sociaux, ce n'est pas pour autant que la conjugalité en devient une catégorie d'intervention. Il n'en va pas de même pour la parentalité, puisque dans les cas où une parentalité déficiente ou des problèmes de familiaux sont détectés par les professionnels, une action sera entreprise dans ce sens. Toutefois, la conjugalité, quelle que soit sa qualité, ne justifie encore aucune intervention du travailleur social à l'heure actuelle. Ainsi, l'on peut donc dire que le travail sur la conjugalité s'établit au bon vouloir du professionnel.

De plus, même en cas de violences conjugales, le couple cesse généralement d'exister aux yeux des travailleurs sociaux, et c'est alors l'individu seul qui recommence à exister. Comme il l'a été exposé, le caractère de haute intimité du couple participe fortement à prolonger ce mouvement de recul de l'intervention. Si le couple ne représente pas un champ d'intervention en travail social, le statut conjugal de l'individu est pourtant une information administrative indispensable à tout service comme les recherches ont permis de le soulever : en effet, dans toute structure l'on demande au bénéficiaire son statut conjugal : « *Êtes-vous marié ? divorcé ? célibataire ?* » Parfois l'information est une donnée de mesure essentielle à l'octroi de prestation, comme dans les services sociaux notamment. Dans d'autres établissements, la mention ne semble pas employée, et sert tout au mieux à définir le profil de la personne en inscrivant son réseau ainsi que ses responsabilités.

Pour terminer ce chapitre, il semble utile de relever que bien que le couple ne soit en théorie pas investi en travail social dans sa dimension conjugale, le couple au sens large est un partenaire en travail social à prendre en compte de manière plus ou moins appuyée. Ceci encore plus dans les nombreux services qui interviennent sur la parentalité puisque, pour rappel, parentalité et conjugalité sont fortement liées, mais aussi et simplement parce que la conjugalité d'un couple ou d'un individu seul est un élément fondamental dans son parcours de vie. Une relation sentimentale fructueuse peut amener une personne à se développer favorablement. À l'inverse, une vie de couple particulièrement difficile et houleuse peut s'avérer lourde de conséquences pour un individu, notamment au niveau de sa construction.

## 9. LES PISTES D'ACTION

---

Comme l'a démontré le présent travail, le couple est un partenaire à considérer dans tous les cas en travail social, quels que soient la profession, le champ d'activité ou la structure dans laquelle le travailleur social intervient. C'est pourquoi, au-delà de la compréhension du phénomène d'invisibilité du couple conjugal à travers les recherches théoriques et outre la description de ce phénomène au regard des pratiques des éducateurs et assistants sociaux de Suisse romande, il s'est avéré particulièrement intéressant de dégager un certain nombre de pistes d'action au cours de ce travail, lesquelles pourraient sans doute se révéler particulièrement utiles pour l'intervention de tout professionnel du social.

### 9.1 LA FORMATION

#### 9.1.1 FORMATIONS SUR LE COUPLE ET L'INTIMITÉ

Une première partie des pistes d'action que j'ai relevées concerne la formation. Ainsi, en partant des données récoltées auprès des personnes interrogées dans le cadre de ce travail, mais aussi de par mon propre parcours de formation en Travail social, il apparaît clairement que le couple n'est un sujet que peu abordé de manière frontale. En effet, il s'avère que le cursus de formation porte davantage autour de la question de l'individu et de son développement que sur le couple lui-même. En outre, durant la formation, le couple est aussi brièvement appréhendé sous un aspect légal en Suisse, ceci en particulier pour la filière service social : les étudiants apprennent le droit de la famille, le droit matrimonial, mais également la séparation et le divorce, entre autres. Cependant, l'on peut se demander si ce bagage générique reçu durant la formation est suffisant pour les travailleurs sociaux. Néanmoins, la thématique de la conjugalité fait partie des éventuelles lacunes de la formation en travail social, au même titre que la sexualité et l'intimité notamment.

Bien que les thématiques précédentes puissent sans doute faire l'objet d'approfondissement dans certaines écoles, il n'en reste pas moins que l'intimité est une notion fondamentale à tout intervenant social, comme l'ont démontré les chapitres précédents. Ainsi, l'on peut dire que davantage de formation au niveau de l'intimité ne pourrait être que bénéfique pour les travailleurs sociaux. En effet, une telle formation aiderait probablement les professionnels du social à appréhender, identifier et conscientiser différemment cette zone de tension entre le personnel et le professionnel. Dans cet espace, la thématique de l'intimité conjugale pourrait probablement être abordée, au même titre que les autres intimités (corporelles, psychologiques, etc.). De tels espaces de formation permettraient sans doute aux travailleurs sociaux d'être plus à l'aise dans leurs pratiques. De fait, probablement qu'un cours thématique portant sur les intimités plurielles pourrait être organisé au sein de la HES-SO en travail social pour permettre aux professionnels de toutes les filières d'échanger autour de cette thématique qui les concerne tous. Ce serait l'occasion pour eux d'amener leurs réelles questions, lesquelles sont si fondamentales qu'elles mériteraient d'être nommées. En effet, l'intimité devrait être abordée frontalement afin de lever le voile sur le tabou qu'elle représente encore à l'heure actuelle.

Enfin, mettre le doigt sur les raisons de la tension que le professionnel éprouve serait sans doute un premier pas en vue d'une appréhension différente de l'intimité et plus particulièrement de l'intimité conjugale. Néanmoins, de tels cours devraient faire intervenir des spécialistes de l'intimité et pourquoi pas, du couple et de la famille.

### 9.1.2 CENTRALITÉ DE LA THÉMATIQUE ET LIEN PARENTALITÉ-CONJUGALITÉ

En outre, il convient d'ajouter que la thématique de la parentalité fait partie quant à elle de la formation de la filière éducation. Une formation mettant en lien conjugalité et parentalité permettrait probablement aux travailleurs sociaux de saisir les influences mutuelles entre ces deux espaces. De plus, une telle formation permettrait sans doute aux professionnels de prendre conscience du caractère fondamental de la conjugalité dans la vie des bénéficiaires qu'ils accompagnent et de la difficulté qu'il y a pour l'individu à différencier dans la pratique ce qui relève du parental et du conjugal. Effectivement, on l'a vu, conjugalité et parentalité s'influencent de manière réciproque. Donc, travailler sur l'un ou l'autre des versants conjugal et parental constituerait une possibilité de développer l'autre également. Dans ce sens, le clivage parental-conjugal par les professionnels serait probablement pensé différemment par ces derniers.

### 9.1.3 FORMATIONS CONTINUES

Des espaces d'investigation de l'intimité pourraient également être proposés dans le cadre de formations continues, à l'extérieur des structures de travail, mais aussi à l'interne lors des colloques d'équipe ou dans le cadre de supervisions par exemple. Ainsi, lors de l'enquête de terrain, il a été demandé aux professionnels de s'exprimer au sujet des outils ou de la formation dont ils pouvaient avoir besoin au sujet du couple conjugal. À ce titre, la plupart des professionnels ont dit manquer d'outils nécessaires pour l'appréhension du couple actuellement. Bon nombre d'entre eux ont reconnu que davantage de formation leur serait souhaitable au sujet du couple. Les entretiens de couple et la gestion des conflits conjugaux ont notamment été mentionnés.

Au vu des données récoltées et de l'analyse qui en a été faite, l'on peut probablement dire que les professionnels sociaux ne se sentent pas compétents pour intervenir auprès du couple, parce qu'ils identifient d'autres professionnels comme les psychologues, conseillers conjugaux ou même les médiateurs comme plus compétents. Serait-ce parce que les éducateurs et assistants sociaux identifient principalement l'activité auprès du couple conjugal comme relevant essentiellement de l'ordre de la thérapie ? Une intervention à l'échelle du travail social ne serait-elle pas réalisable ? En effet, le travail social étant une discipline en perpétuelle évolution, il semble nécessaire de s'adapter aux besoins de la population concernée.

Ainsi, dans notre paysage d'Europe occidentale touché depuis une quarantaine d'années déjà par les séparations en masse des couples, il semble primordial de penser différemment le travail auprès des familles, en proposant une place à la conjugalité, afin de soutenir au mieux les familles, en particulier celles dont les conjoints sont séparés à conjuguer au présent la parentalité aux côtés d'une ex-conjugalité. Néanmoins, les couples, ces grands revendicateurs d'indépendance et d'autonomie seraient-ils prêts à baisser leur garde et accepter que l'on intervienne dans leur espace privé ?

#### 9.1.4 LE TRAVAIL « AVEC » « POUR », ET « SUR »

Une dernière piste digne d'intérêt que je souhaite développer dans le cadre de ce travail concerne la distinction dans la manière de travailler auprès du couple. Ce travail m'aura permis de soulever qu'il existe des nuances dans l'activité professionnelle auprès des couples et ceci démontre à quel point le couple est un partenaire complexe. C'est pourquoi j'ai établi la distinction entre le *travail avec*, le *travail pour* et le *travail sur*.

➤ **Le travail avec :**

Le *travail avec* implique la mobilisation du couple en tant que partenaire. Dans cette modalité l'on peut dire du couple qu'il est *un acteur*. Ceci sans qu'il n'y ait pour autant de travail ni sur son espace conjugal et sans que couple en soit destinataire. À ce titre, l'on peut mentionner le travail à la parentalité où la finalité est l'enfant.

➤ **Le travail pour :**

Le *travail pour* constitue la part de travail établie pour le couple. Il s'agit de tâches ou de projets communs dont le couple est le *destinataire*. Toutefois, cette modalité n'implique pas pour autant qu'un travail se fasse au sujet de la conjugalité. Cette démarche a lieu par exemple lorsque le couple se mobilise pour trouver un logement commun ou lorsque le conjoint est mis à contribution pour apporter un soutien affectif à son compagnon.

➤ **Le travail sur :**

Dans cette troisième modalité de travail, le couple est le *sujet*. C'est dans le *travail sur* qu'est investie la conjugalité du couple. Les partenaires consultant un conseiller conjugal ou un thérapeute de couple interviennent à ce niveau notamment.

Au vu de ce qui vient d'être mentionné, l'on comprend que davantage de travail auprès de l'unité conjugale a lieu que ce qu'en pensent les professionnels du social eux-mêmes. En effet, au vu des premières réactions que j'ai eues des travailleurs sociaux mobilisés dans le cadre de cette enquête, j'ai compris que c'était uniquement le travail sur la conjugalité qu'ils identifiaient. Toutefois, le travail sur la conjugalité étant l'apanage des spécialistes et thérapeutes du couple, le mouvement de recul qu'ont eut les professionnels devient compréhensible.

Peut-être que d'amener les professionnels à saisir cette distinction leur permettrait d'une part d'envisager différemment le couple et d'en éprouver moins d'appréhensions, et d'autre part de valoriser leur activité en prenant conscience qu'un travail auprès du couple est possible à leur niveau également. Effectivement, puisque l'on peut dire que dans grand nombre de structures le couple peut être identifié comme *destinataire* et/ou *acteur* de l'action posée.

Néanmoins, cela ne sous-entend pas pour autant que les professionnels soient à l'aise avec ces modalités de travail. Ainsi, il convient de se demander si les travailleurs sociaux sont compétents pour travailler *pour* et *avec* les couples ? Un entretien de couple, quand bien même la conjugalité n'est pas investie, n'est-il pas différent d'un entretien individuel ? Dans ce sens, l'un des professionnels interrogés lors de l'enquête de terrain disait que, pour sa part, recevoir un couple lui demandait de s'investir différemment dans la préparation du rendez-vous. Dans ce sens, une formation plus approfondie sur le couple permettant d'en saisir le fonctionnement ne serait-elle pas opportune ?

## 9.2 LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

### 9.2.1 VALORISER LE TRAVAIL EN RÉSEAU

Une avant-dernière piste d'action relevée se situe du côté des pratiques professionnelles. De fait, la collaboration entre différents services en lien avec les couples et les familles comme les médiateurs, psychologues et conseillers conjugaux, entre autres, ne pourrait-elle pas constituer une piste d'investigation pour accompagner au mieux les couples ?

Je suis persuadée que favoriser la coopération entre les professionnels de différents domaines ne serait que bénéfique. Une telle collaboration serait probablement l'occasion pour les travailleurs sociaux de mieux comprendre le travail qui se fait auprès des couples et, sans doute, que de meilleures connaissances dans ce domaine leur permettrait de dédramatiser le travail destiné aux couples conjugaux et d'orienter plus facilement ces derniers vers une aide adéquate.

De fait, sur le groupe des professionnels interrogés, nombre d'entre eux ont mentionné orienter les personnes concernées auprès de tels services, néanmoins, lorsque le terrain a été investigué plus en profondeur, il s'est révélé qu'en réalité, très peu de réorientations auprès de services d'aide et de soutien au couple étaient proposées aux bénéficiaires. Ici encore, l'on peut relever la gêne qu'il y a à aborder le couple par les professionnels.

### 9.2.2 FAVORISER L'ACCÈS AUX PRESTATIONS

Une ultime piste que je souhaite relever est l'accès aux prestations pour le couple. En effet, à l'heure actuelle, à moins d'avoir recours à l'aide sociale, les prestations pour le couple sont de la responsabilité des couples eux-mêmes. Et quand bien même il est possible que les assurances prennent en charge un certain nombre de séances, le reste revient aux personnes concernées.

Ainsi, permettre à une plus grande majorité de personnes de bénéficier, non pas nécessairement de suivis de couple, mais déjà d'informations ou de petites formations, les encouragerait sans doute à consulter plus facilement et à accepter de l'aide externe. Ce genre de soutien, probablement moins stigmatisant, pourrait totalement être proposé par des professionnels tels que des travailleurs sociaux. Ainsi, l'idée serait de permettre aux bénéficiaires de prendre conscience des enjeux de la conjugalité et de la parentalité, leur apporterait sans doute une meilleure connaissance d'eux-mêmes en vue d'un fonctionnement plus harmonieux.

## 10. BILAN

---

### 10.1 LES APPRENTISSAGES RÉALISÉS

Dans le cadre de ce Travail de Bachelor, de nombreux apprentissages ont été effectués tels que présentés dans le chapitre « *Retour sur les objectifs* » notamment. Toutefois, le but de la présente recherche était de déceler quelle activité professionnelle était faite par les travailleurs sociaux auprès des couples à l'heure actuelle et plus spécifiquement auprès du couple conjugal. De par les entretiens de terrain menés auprès des six professionnels, je pense avoir aisément investi cet objectif.

#### Découvertes de notions

De par ce travail de longue haleine, j'ai saisi une part de la complexité des notions relatives au couple comme la conjugalité et la parentalité. Mais ce travail m'a également permis de saisir la complexité de l'intervention dans le couple en raison de l'intimité et plus particulièrement l'intimité conjugale dont la sexualité fait partie. De plus, l'intimité constituait une dimension que je n'avais pas envisagée au préalable de cette étude. Ainsi, cela a été une découverte conséquente pour ma part.

#### L'aménagement des thématiques et des parties du travail

Il est certain que ce travail faisait intervenir un grand nombre de thématiques. Bien que les liens entre les différentes notions soient, à la fin de cette étude notamment, plus qu'évidents, il n'en était pas de même pour moi durant la réalisation de ce travail. Effectivement, il s'est avéré particulièrement difficile pour moi d'agencer chacune des notions et des parties de ce travail de manière cohérente. C'est donc avec l'aide de ma directrice de Travail de Bachelor qu'il m'a été possible de réfléchir à la manière qu'il soit d'ordonner chacune de ces parties. Néanmoins, j'ai ressenti passablement de découragement en lien avec les nombreux travaux d'aménagements des parties que j'ai dû effectuer. Ces tâches demandent beaucoup d'analyse, de réflexion et prennent du temps.

#### Un sujet absent dans la littérature en travail social

En outre, le fait que le sujet du couple conjugal soit encore peu investi à l'heure actuelle en travail social et au niveau de la littérature notamment, a rendu la constitution de la bibliographie difficile pour moi et s'est avéré être un réel défi. En effet, se confronter à ce manque dans la littérature et faire appel à des sources pertinentes constituait un réel challenge pour moi. Ainsi, à ce jour, je me dis qu'il aurait certainement été judicieux de définir les lectures au préalable, ou du moins au fur et à mesure avec ma Direction de Travail de Bachelor. En effet, cette étape m'aurait sans doute évité de m'égarer au fil des lectures et d'investir autant en profondeur certaines notions. J'aurais de la sorte très certainement avancé de manière plus efficiente.

#### Sur un plan professionnel

Les nombreuses lectures sur ces sujets controversés que sont le couple et la parentalité, mais aussi l'intimité, m'ont appris à me forger ma propre opinion sur chacun de ces sujets. De fait, je peux dire que ce travail n'a fait que confirmer et renforcer mon intérêt pour le couple. J'ai trouvé passionnant d'étudier la complexité de cette entité, qui aujourd'hui m'interpelle encore plus qu'au départ du présent travail. Et, si investir la thématique du couple m'a permis de répondre à de nombreuses questions, je me rends compte aujourd'hui que de nouvelles

sont apparues. En effet, j'ai trouvé particulièrement passionnant d'investir le couple d'un point de vue sociohistorique, mais qu'en sera-t-il demain ? Vers quoi le couple tend ? Ne peut-on pas dire du couple qu'il est en train de s'ouvrir progressivement ? L'intervention sur son versant parental ne constitue-t-elle pas une certaine ouverture sur la conjugalité du couple ?

La thématique de la parentalité découverte et investie dans le cadre de ce travail m'a beaucoup intéressée si bien qu'aujourd'hui je serais prête à l'investiguer davantage. En effet, de par mon parcours en service social, la parentalité est une notion à laquelle je n'ai que peu été confrontée. Enfin, il convient d'apporter dans le cadre de ce bilan que mon souhait de continuer d'investir cette thématique dans mon parcours professionnel à venir perdure à ce jour. Cependant, à la différence d'hier, je ne désire pas me pencher uniquement du côté de la conjugalité, non, c'est sous l'angle de la conciliation entre ces deux unités que je souhaiterais me diriger.

### Sur un plan personnel

D'un point de vue personnel, ce travail a constitué une grande étape. En effet, il est intervenu pour moi lors d'étapes de vie charnières comme la fin des études, la prise d'un emploi, ainsi que le départ vers mon indépendance notamment. Conjuguer vie privée, vie professionnelle et l'écriture de ce travail n'a pas toujours été facile pour moi. De plus, les thématiques de la conjugalité et de la parentalité ont par ailleurs une résonance particulière pour moi de par mon chemin de vie personnel. Néanmoins, je pense être parvenue à garder suffisamment de distance au cours de l'écriture de ce travail pour ne pas me laisser envahir par ces termes sur un plan personnel.

Un travail de fond a été effectué au niveau de la recherche bibliographique, comme exposé précédemment, ainsi, j'ai dû apprendre à faire face à la frustration en écourtant ou en abandonnant certaines notions pourtant étudiées, comme par exemple l'historique du travail social et de la formation en travail social en Suisse.

Enfin, il convient de mentionner que les nombreux apprentissages effectués dans le cadre de cette recherche ne seront pas seulement utiles à ma pratique d'assistante sociale. Bien au-delà, ces notions sont essentielles à tout un chacun. Ainsi, ces meilleures connaissances des « systèmes » conjugaux et parentaux ne pourront s'avérer que précieuses pour ma vie de femme, d'épouse et probablement de future mère.

## 10.2 LES LIMITES IDENTIFIÉES

À présent, il convient de soulever un certain nombre de points qui ont posé problème dans le cadre de la réalisation de la présente recherche. Certaines des limites de la présente étude ont été relevées, les voici :

### Étapes de réalisation du travail

Au cours des premières investigations mon travail a pris une orientation nouvelle. En effet, je pensais au départ investir la place du couple au sein des structures du service social dans lesquelles œuvrent des assistants sociaux uniquement. De là, l'objectif fixé était d'inventorier et de décrire la situation actuelle des structures susceptibles de travailler avec des couples. Cette démarche formait mon premier objectif et impliquait la constitution d'un échantillon à observer. Toutefois, durant la réalisation de cette étape longue et fastidieuse, il m'est apparu l'idée de m'ouvrir au champ de l'éducation afin d'établir un « regard croisé » des pratiques en service social et en éducation vis-à-vis du couple. Ainsi, j'ai réorienté ce



premier objectif au profit d'une confrontation des conceptions et pratiques relatives aux couples conjugal et parental au sein de ces deux professions. Cette restructuration d'objectifs a eu des répercussions non seulement sur mon travail et son orientation, mais aussi sur son processus de réalisation ainsi que la méthodologie retenue.

### Amalgame des phénomènes

Un deuxième élément qu'il s'agit de mettre en évidence dans le cadre de ce chapitre est la confusion que j'ai pu avoir au niveau des phénomènes et de leur articulation entre eux. Ainsi, la présente étude se voulant à la base exploratoire, j'ai rapidement été amenée à construire mon canevas d'entretien. Ainsi, bien qu'une part des notions étaient connues au préalable, leur articulation n'était pas intuitive pour moi. De fait, concernant les évolutions des espaces conjugaux et familiaux, je pensais que le couple était moins apparent parce que le contexte familial était complexe et flou. Or, il s'agit de l'inverse, comme l'a démontré cette enquête : ce sont les mutations conjugales qui ont participé à complexifier davantage le contexte familial. Ainsi, une part des questions en lien avec la famille ont été posées aux professionnels.

Nombre de réponses n'ont pas pu être utilisées dans le cadre de cette étude. Cependant, ces données ont offert un aperçu de la perception des travailleurs sociaux quant à l'espace familial, et j'ai pu déceler à travers leurs dires que la famille semble particulièrement floue pour eux. Une telle enquête au sujet de la famille pourrait être fort intéressante, mais serait un travail d'envergure qui pourrait sans doute faire l'objet d'un deuxième Travail de Bachelor.

### Objectivité de l'enquête et la question de la multiculturalité

Avant de conclure ce chapitre sur les limites de mon étude, il convient de préciser que seulement six professionnels ont été interviewés. Les propos qu'ils ont livrés n'engagent qu'eux et sont de fait très subjectifs. De fait, la masse de données récoltée n'est probablement pas suffisante à objectiver la présente enquête.

Enfin, le phénomène de la diversité culturelle n'a pas non plus été amené dans le cadre de cette étude, cependant, comme en témoignent les discussions que j'ai pu avoir avec les professionnels, la culture des personnes qu'ils accompagnent constitue un facteur de taille dans leur intervention. Ceci est particulièrement vrai au sujet de thématiques comme le couple, notion qui, comme il l'a été exposé, se définit de manière spatiotemporelle.

## 11. CONCLUSION

---

Par ce Travail de Bachelor, j'ai tenté de soulever d'une part la centralité du couple pour l'individu. D'autre part, j'ai soulevé que l'espace conjugal n'était pas une catégorie d'intervention à l'heure actuelle en travail social, ceci parfois même au profit du travail sur la parentalité. Il a été démontré que c'est le caractère hautement privé et intime de la conjugalité justifie cette non intervention de la part des professionnels.

Toutefois, ce travail a mis la focale sur les professionnels et leurs pratiques et ne s'est pas ou très peu intéressé à un partenaire pourtant essentiel : le couple lui-même. Ainsi, qu'en pensent les familles ? Qu'en pensent les couples ? Reconnaitraient-ils l'influence mutuelle qu'il y a entre leur conjugalité et leur parentalité ? L'individu, serait-il prêt à reconnaître l'impact qu'a la conjugalité sur sa construction ? Les bénéficiaires seraient-ils ouverts à une intervention de la part des travailleurs sociaux au sein de cet espace pourtant hautement privé ?

Ces questions font sens à l'heure actuelle, puisque le travail social érige une action toujours plus individualisée de sorte à prendre en compte au mieux les besoins individuels de chaque bénéficiaire. Dans cette perspective, les prestations se diversifient et les travailleurs sociaux collaborent avec une palette de partenaires toujours plus large issus de domaines toujours plus variés, comme les professionnels du domaine médical, mais aussi du marché de l'emploi. Alors, à quand la collaboration avec les professionnels du couple ?

Si le travail sur la conjugalité n'a pas encore de place en travail social aujourd'hui, je reste persuadée que demain, il pourrait faire partie des prestations octroyées par les intervenants sociaux. Mais avant ceci, il est certainement essentiel aux travailleurs sociaux de revenir sur leurs appréhensions de l'intimité et la gestion qu'ils en ont car cette dimension est présente au quotidien sur leur lieu de travail. Or, c'est de l'intimité dont les travailleurs sociaux ne savent généralement que faire et qui les gêne :

*« Certains êtres sont comme des sables mouvants ; n'entrez pas dans leur intimité de peur d'être engloutis. » (Andrée Maillet, 1963)*

C'est précisément cette peur d'être happé par l'intimité des personnes qu'ils accompagnent qui pousse les travailleurs sociaux à la fuite ou au refoulement. Or, ne serait-il pas nécessaire de repenser l'intimité en travail social ? Ne devient-il pas impératif de soutenir les travailleurs sociaux à identifier et à nommer l'intimité pour ne plus fuir cette dimension essentielle et constitutive, mais au contraire, de l'inclure afin de n'être que plus aidant auprès des bénéficiaires ?

Ainsi, à l'aboutissement du présent travail, je peux dire que ce n'est pas tant mon regard sur le couple qui a changé que celui que je portais sur l'intimité. En effet, en tant que travailleuse sociale, je n'ai pas été habilitée à la repérer et à la nommer.

Et si nombreuses questions que je me posais au départ ont pu trouver des réponses au cours de la présente enquête, de nouvelles interrogations sont apparues : En tant qu'assistante sociale, comment vais-je appréhender le couple dans sa dimension conjugale ? Comment ma propre vision du couple et les missions de l'institution dans laquelle je travaille vont-elles concourir ? Comment vais-je appréhender l'intimité des personnes que j'accompagne et plus particulièrement l'intimité conjugale ? Vais-je réussir à identifier ma gêne lorsqu'elle est due à cette intimité ? Vais-je oser parler ouvertement de leur intimité avec les personnes que j'accompagne ?

## 12. SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

ANCHISI, A., PALAZZO-CRETTOL, C., & DALLERA C. (2014). Vieillir ensemble en maison de retraite : quand le couple réenchante l'institution. *Pensée plurielle*. 1(35). 125-134.

ASSOCIATION ARCHIMOB. (2005). *L'histoire c'est moi, 555 versions de l'histoire Suisse 1939-1945 : contexte*. Récupéré de <http://www.archimob.ch/f/expo/guerre.html>

AUTÈS, M. (2013). *Les paradoxes du travail social*. Paris : Dunod.

AVENIRSOCIAL. (2010). *Code de déontologie en travail social Suisse*. Récupéré de [http://www.avenirsocial.ch/cm\\_data/Do\\_Berufskodex\\_Web\\_F\\_gesch.pdf](http://www.avenirsocial.ch/cm_data/Do_Berufskodex_Web_F_gesch.pdf)

BARREYRE, J.-Y. & BOUQUET, B. (2006). *Nouveau dictionnaire critique de l'action sociale*. Paris : Bayard.

BASTARD, B. (2015). De la conjugalité à la parentalité. Quels modèles guident l'intervention des espaces de rencontre ? *Union nationale des associations familiales (UNAF), Recherches familiales*. 1(12), 211-222. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2015-1-page-211.htm>

BASTARD, B. & CARDIA-VONÈCHE, L. (2004). Comment la parentalité vient à l'état. Retour sur l'expérience des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. *La doc. Française, Revue française des affaires sociales*, 4(4), 155-172. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2004-4-page-155.htm>

BEN SOUSSAN, P. (2008). De la difficulté d'être parents. *ERES, Spirale*, 1(45), 15-32. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-spirale-2008-1-page-15.htm>

BERGONNIER-DUPUY G. & ROBIN, M. (Eds.). (2007). *Couple conjugal, couple parental : vers de nouveaux modèles*. France : Erès.

BERNARDI, L. (2015). Modèles familiaux en Suisse. *Dossier Familien und Familienrecht*, 4(15), 49-50. Récupéré de [https://www.lives-nccr.ch/sites/default/files/pdf/page/150201\\_sagw\\_bernardi.pdf](https://www.lives-nccr.ch/sites/default/files/pdf/page/150201_sagw_bernardi.pdf)

BIRGRAS, M & PAQUETTE, D. (2000). L'interdépendance entre les sous-systèmes conjugal et parental : une analyse personne-processus-contexte. *Psicologia : theoria e pesquisa*. 2(16), 91-102. Récupéré de <http://www.scielo.br/pdf/ptp/v16n2/4372.pdf>

BLANC, M. & CAUSER J.-Y. (2005). Privé-public : quelles frontières ? *Revue des Sciences Sociales*, (33), 8-11. Récupéré de <http://www.revue-des-sciences-sociales.com/pdf/rss33-presentation.pdf>

BOISSON, M. (2010). Soutenir la fonction parentale dans l'intérêt des enfants : de la théorie aux instrumentes. *Informations sociales*, 4(160), 34-40. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2010-4-page-34.htm>

BONNET, M. & MINARY, J.-P. (2004). L'aide professionnelle à domicile pour les personnes âgées : les conditions d'une relation d'intimité professionnelle. *Erès, Connexions*. 1(81), 91-109. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-connexions-2004-1-page-91.htm>

BOUBOULI, M. & EFRAT-BOUBLI, B. (2006). La parentalité : un processus, hors confusion des langues, favorisant la croissance psychique. *GREUPP, Adolescence*, 1(55), 55-67. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-adolescence-2006-1-page-55.htm>

BRIDE, S. (2013). « Monsieur l'éduc, on aimerait un enfant... » : Représentations et réalités de la parentalité des personnes ayant une légère déficience intellectuelle. Sierre : HES· SO/Valais Wallis, Haute école de Travail social.

BRIEFER, J.-F. & AL. (2004). Les enjeux contradictoires dans le travail thérapeutique avec les patients dépendants de substances et leurs proches, in O. AMIGUET & C. JULIER ROGER (Eds), *Les enjeux dans le*

*travail social. Erès, Relations*, (pp. 57-82). Récupéré de <https://www.cairn.info/les-enjeux-contradictaires-dans-le-travail-social--9782749203485-page-57.htm>

BYDLOWSKI, M. (2006). Parenté maternelle et parenté paternelle. *GREUPP, Adolescence*, 1(55), 33-42. Récupéré de <http://www.cairn.info/revue-adolescence-2006-1-page-33.htm>

CANSTOCKPHOTO (2016). *Cliparts et illustrations sur famille*. Récupéré de : <http://www.canstockphoto.fr/illustration/famille.html>

CATTIN, D. & BOLZMAN, C. (2008). L'histoire du travail social en Suisse : section I le cas de la professionnalisation à Genève (1918-2000). In E. JOVELIN (Ed.), *L'histoire du travail social en Europe* (pp. 76-89). Paris : Vuibert.

CITATION OU PROVERBE (2015). *Citation ou Proverbe : Sacha Guitry*. Récupéré de : <http://www.citation-ou-proverbe.fr/sacha-guitry/60970-pourquoi-fois-couple-connaissance-ensemble-fais-demande-vivent>

CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES TEXTUELLES ET LEXICALES (CNRTL). (2015). *Couple*. Récupéré de [www.cnrtl.fr/etymologie/couple/1](http://www.cnrtl.fr/etymologie/couple/1)

CITO, V. (2000). L'amour fissionnel de Serge Chaumier. *Le Philosophoïre*, 1(1), 245-246. Récupéré de [www.cairn.info/revue-le-philosophoïre-2000-1-page-245.htm](http://www.cairn.info/revue-le-philosophoïre-2000-1-page-245.htm)

COLSON, M.-H. (2007). Âge et intimité sexuelle. *Gérontologie et société*, 3(122), 68-83. Récupéré de <http://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe1-2007-3-page-63.htm>

COORDINATION DES ONG POUR LES DROITS DE L'ENFANT (CODE). (2011). Définition et historique de la notion de parentalité. *Dossier parentalité et droits de l'enfant*, 1-7. Récupéré de [http://www.lacode.be/IMG/pdf/Analyse\\_parentalite\\_1-definition.pdf](http://www.lacode.be/IMG/pdf/Analyse_parentalite_1-definition.pdf)

CORBOZ-WARNEY, A. & FIVAZ-DEPEURSINGE. (2001). Du couple à la famille : l'alliance parentale prénatale annonce-t-elle le devenir de la famille ? *De Boeck Supérieur, Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 2(27), 17-34. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-cahiers-critiques-de-therapie-familiale-2001-2-page-17.htm>

DÉCHAUX, J.-H. (2009). *Sociologie de la famille*. Paris : La Découverte.

DE BUTLER, A. (2008). Ça ne me regarde pas ... Ou je n'en veux rien savoir ?... *Erès, Dialogue*, 4(182), 39-55. Récupéré de <http://www.cairn.info/revue-dialogue-2008-4-page-39.htm>

DELAVY, C. (2012). *De l'autre côté du miroir... « Quelles attentes et quelles réalités entre les parents et les éducateurs ? »*. Sierre : HES· SO//Valais Wallis, Haute école de Travail social.

DELECOURT, D. & LETURQUE, V. (2007). La Parentalité : essai de conceptualisation d'un terme à succès. *Les Cahiers de l'Atelier*, (513), 1-10. Récupéré de <http://parentsdu02.fr/files/La%20Parentalit%C3%83%C2%A9%20%20essai%20de%20conceptualisation%20d'un%20terme%20%C3%83%C2%A0%20succ%C3%83%C2%A8s.pdf>

DELION, P. (2007). *La fonction parentale*. In *Temps d'arrêt*. Récupéré de [http://www.yapaka.be/files/publication/TA-Fonction\\_parentale.pdf](http://www.yapaka.be/files/publication/TA-Fonction_parentale.pdf)

DE SINGLY, F. (2003). Intimité conjugale et intimité personnelle : à la recherche d'un équilibre entre deux exigences dans les sociétés modernes avancées. *Sociologie et sociétés*, 2(35), 79-96. Récupéré de <https://www.erudit.org/revue/socsoc/2003/v35/n2/008524ar.pdf>

DEMAIZIÈRE, T. & TEURLAI, A. (2015). *Episode 2 sur 2 : Couples : l'envie conjugale*. [Vidéo en ligne]. Récupéré de <https://www.youtube.com/watch?v=t0cFt-xFulg>

DÉVÈNES, R. (2010). *Interactions conjugales au sein de la famille et transmission intergénérationnelle*. Sierre : HES· SO//Valais Wallis, Haute école de Travail social.

DICTIONNAIRE DE FRANÇAIS LAROUSSE EN LIGNE. (2015). *Couple*. Récupéré de [www.larousse.fr/dictionnaire/français/couple/19854?q=couple#19740](http://www.larousse.fr/dictionnaire/français/couple/19854?q=couple#19740)

DJAOUI, E. (2006). *Travailler avec l'intimité des familles : Tensions et paradoxes*. 5(133), 20-29. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2006-5-page-20.htm>

DUPRÉ LATOUR, M. (2006). La consultation conjugale II : évolution de la demande, approfondissement de la théorie et transformation de la clinique. *Erès, Dialogue*, 4(174), 117-131. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-dialogue-2006-4-page-117.htm>

DOAT, A. (2010). Quelle est la place de l'intimité dans la démarche qualité ? *Erès, Empan*, 1(77), 108-144. Récupéré de <http://www.cairn.info/revue-empan-2010-1-page-108.htm>

ÉCRIRE. (S.d.). *La sociologie du couple : Jean-Claude Kauffmann*. Récupéré de <https://sociocarnot.files.wordpress.com/2012/12/kauffmann-sociologie-du-couple.pdf>

ÉCRIRE. (S.d.). *Sociologie de la famille, J. Kellerhals, 05-06*. Récupéré de <http://soziologie.ch/aesge/fami.pdf>

EGGER, T. & SCHÄR, M. (2008). *La violence dans les relations de couple, ses causes et les mesures prises en Suisse*. Récupéré de [http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/vie\\_privree/violencedomestique/pdf/befg\\_violence\\_relations\\_de\\_couple.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/vie_privree/violencedomestique/pdf/befg_violence_relations_de_couple.pdf)

ETIENNE&ETIENNE, Pro Juventute. (2012). *Familles recomposées*. Récupéré de <http://www.familles-geneve.ch/site/couple-2/desir-de-fonder-une-famille/levolution-des-modeles-familiaux/familles-recomposees>

ETIENNE&ETIENNE, Pro Juventute. (2012). *L'évolution des modèles*. Récupéré de <http://www.familles-geneve.ch/site/couple-2/desir-de-fonder-une-famille/levolution-des-modeles-familiaux/levolution-des-modeles>

ETIENNE&ETIENNE, Pro Juventute. (2012). *La famille*. Récupéré de <http://www.familles-geneve.ch/site/couple-2/desir-de-fonder-une-famille/levolution-des-modeles-familiaux/la-famille>

ETIENNE&ETIENNE, Pro Juventute. (2012). *Monoparentalité : attendre un enfant seule*. Récupéré de <http://www.familles-geneve.ch/site/couple-2/desir-de-fonder-une-famille/levolution-des-modeles-familiaux/monoparentalite-attendre-un-enfant-seule>

FABLET, D. (2008). L'émergence de la notion de parentalité en milieu(x) professionnel(s). *Société et jeunesse en difficulté*, 16,1-12. Récupéré de <https://sejed.revues.org/3532>

FAVREAU, L. (2000). Le travail social au Québec (1960-2000) : 40 ans de transformation d'une profession. *Nouvelles pratiques sociales*, 1(13), 27-47. Récupéré de <https://www.erudit.org/revue/nps/2000/v13/n1/000004ar.pdf>

FAVERO-NUNES, A. & CRISTINA GOMES, I. (2012). L'accueil du couple parental avec un enfant autiste. *In press, le Divan familial*, 2(25), 189-201. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-le-divan-familial-2010-2-page-189.htm>

FOTOLIA. (2016). *Un couple amoureux*. Récupéré de : <https://fr.fotolia.com/id/5020769?by=serie>

FOTOSEARCH. (2016). *Clipart of silhouette, figure family*. Récupéré de : <http://www.fotosearch.com/CSP552/k5526813/>

FRANZÉ, E. (2014). *Intimité, sexualité et travail social : Aborder et intégrer les aspects sexuels lors de l'accompagnement des usagers dans les champs du handicap mental et de l'addiction sexuelle*. Sierre : HES-SO/Valais Wallis, Haute école de Travail social.

FRASCAROLO-MOUTINOT, F. & AL. (2009). Couple conjugal et couple co-parental : quelle articulation lors de la transition à la parentalité ? *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*. 1(42), 207-229. Récupéré de <http://www.cairn.info/revue-cahiers-critiques-de-therapie-familiale-2009-1-page-207.htm>

GASPAR, J.-F. & FOUCART, J. (2011). Pratiques du travail social : le poids des structures sociales. *De Boeck Supérieur, Pensée plurielle*, 1(26), 7-12. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2011-1-page-7.htm>

GILIOZ, L., DE PUY, J. & DUCRET, V. (1997). *Domination et violence envers la femme dans le couple* (pp. 9-33). Payot Lausanne : Suisse.

GIROD-PEREZ, L. (2013). *Le soutien à la parentalité, entre succès et limites*. Sion : Institut universitaire Kurt Bösch.

GOMEZ, J.-F. & VALLON, S. (2005). Intimité et sexualité dans le travail social. *VST- Vie sociale et traitements*, 2(86), 25-27. Récupéré de <http://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2005-2-page-25.htm>

GRAND, O. (2012). Le travail social face aux mandats multiples, une nécessaire recherche de cohésion. *Actualité sociale*, (26), 1-2, Récupéré de [http://www.avenirsocial.ch/sozialaktuell/101042\\_av\\_26\\_009\\_010.pdf](http://www.avenirsocial.ch/sozialaktuell/101042_av_26_009_010.pdf)

GROSSE, C. (2015). Signification et effet des rituels sur les relations entre couples. *Dossier Familien und Familienrecht*, 4(15), 53-54. Récupéré de [http://www.sagw.ch/dms/sagw/bulletins\\_sagw/bulletins\\_2015/Bulletin\\_1\\_15/Dossier-Familienrecht/document/Dossier%20Familienrecht.pdf](http://www.sagw.ch/dms/sagw/bulletins_sagw/bulletins_2015/Bulletin_1_15/Dossier-Familienrecht/document/Dossier%20Familienrecht.pdf)

GUTTON, P. (2006). Parentalité. *GREUPP, Adolescence*. 1(55), 9-32. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-adolescence-2006-1-page-9.htm>

HAMMELIN, J., LEPAULT, S. & LEVERT, A. (2007). *La grande histoire du couple*. [Vidéo en ligne]. Récupéré de <https://www.youtube.com/watch?v=4Zv6IhdvVVo>

HEAD-KÖNIG, A.-L. (2015). *Mariage*. In *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*. Récupéré de <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7975.php>

HÉRITIER, F. (2005). Quel sens donner aux notions de couple et de mariage ? À la lumière de l'anthropologie. *Unions et désunions du couple*. 2(122), 6-15. Récupéré de <http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-2-page-6.htm>

HES-SO DOMAINE TRAVAIL SOCIAL (2006). *Plan d'études cadre Bachelor 2006, Filière formation en Travail social de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale*. Récupéré de : <http://www.hes-so.ch/data/documents/plan-etudes-bachelor-travail-social-692.pdf>

HOUZEL, D. (Ed.). (2014). *Les enjeux de la parentalité*. Toulouse : Erès.

IMBERT, G. (2010). *L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie*. Recherche en soins infirmiers. 2010/3 n°102, p. 23-34. Récupéré de : <http://www.cairn.info/revue-recherche-en-soins-infirmiers-2010-3-page-23.htm>

INFRAROUGE. (2005). *Les orphelinats de la honte : à quand les excuses ?* <http://www.infrarouge.ch/ir/92-orphelinats-honte-quand-excuses>

ION, J. & RAVON, B. (2000). *Les travailleurs sociaux*. La Découverte : Paris.

JAQUIER, S. (2006). *De la sérénade à la bousculade : gestion des conflits dans le couple*. Sion : HEVS2, Haute école santé-social.

JANNE, P., REYNAERT C., & LAMY-BERGOT, C. (2009). Les strates de l'intime conjugal. *Médecine & Hygiène « Thérapie Familiale »*, 4(30), 465-485. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-therapie-familiale-2009-4-page-465.htm>

JUNOD, J. (2004). La consultation conjugale et ses points de repère. *Thérapie de couple : vous avez dit "psychanalytique" ?* 4(166), 67-76. Récupéré de <http://www.cairn.info/revue-dialogue-2004-4-page-67.htm>

KARSZ, S. (2004). Soutien à la fonction parentale : l'impossible neutralité. *Spirale*, 1(29), 111-222. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-spirale-2004-1-page-111.htm>

KELLERHALS, J. & WIDMER, E. (2012). *Familles en Suisse : les nouveaux liens*. LausCécile : Presse polytechniques et universitaires romandes.

KELLERHALS, J., WIDMER, E. & LEVY, R. (2008). *Mesure et démesure du couple*. Paris : Payot & Rivages.

LACROIX, I. (2015). Valorisation des « compétences parentales » et contrôle des risques dans l'accompagnement des parents : les ambivalences de la « contractualisation » en protection de l'enfance. *Union nationale (UNAF), Recherches familiales*, 1(12), 197-209. Récupéré de <http://www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2015-1-page-197.htm>

LA LIBERTÉ. (2014, 5 septembre). *Les femmes ces héroïnes de la patrie*. Récupéré de <http://www.laliberte.ch/news/histoire-vivante/les-femmes-ces-heroines-de-la-patrie-255232#.VI3JInYvfiU>

LE MONDE.FR (2015). *Citations Andrée Maillet, ses meilleures citations*. Récupéré de <http://dicocitations.lemonde.fr/auteur/2864/Andree-Maillet.php>

LE PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ. (1999). *Couple*. (p.272). Paris : Larousse.

LIMET, O. (2009). De l'idéal de la coparentalité aux modalités pratiques : quels écueils ? Vers une meilleure compréhension des principes qui sous-tendent les interventions auprès des parents séparés. *Revue scientifique de l'AIFI*, 1(3), 1-38 Récupéré de <http://www.limet.be/wp-content/uploads/2010/02/limet-o-ideal-coparentalite-modalites-pratiques-bientot-publie.pdf>

MAESTRE, M. (2009) Le couple dans tous ses états. *Cahiers critiques de thérapies familiales et de pratiques de réseaux*, 2(41), 67-86. Récupéré de <http://www.cairn.info/revue-cahiers-critiques-de-therapie-familiale-2009-1-page-67.htm>

MAÏLAT, M. & MINGASSON, L. (2006). Introduction. Un tandem paradoxal. *Caisse nationale d'allocation familiales (CNAF) Informations sociales*, 5(133), 6-10. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2006-5-page-6.htm>

MAINGUENÉ, A. (2011). Couple, famille, parentalité, travail des femmes : les modèles évoluent avec les générations. *Insee Première*. (1339), 1-4. Récupéré de <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1339/ip1339.pdf>

MANIER, C. (2012). Fondements dialogiques du métier d'éducateur et processus d'écriture : le rapport de fin d'intervention AEMO récupéré de [http://www.aecse.net/cgi-bin/prog/gateway.cgi?langue=en&password=&email=&dir=myfile\\_agenda&type=gf897fd23bn5dx2f4dfs84&id=537&file=versioncomplte.pdf](http://www.aecse.net/cgi-bin/prog/gateway.cgi?langue=en&password=&email=&dir=myfile_agenda&type=gf897fd23bn5dx2f4dfs84&id=537&file=versioncomplte.pdf)

MARQUET, J. (2010). Couple parental, couple conjugal, multiparenté, multiparentalité : Recherches sociologiques et anthropologiques, Réflexions sur la nomination de la famille contemporaine. *Penser la pluriparentalité et la pluriparenté : Droit, nomination et expériences des transformations familiales contemporaines*, 41(2), 51-74. Récupéré de <http://rsa.revues.org/244>

MARTIN, C. (2003). La parentalité en question : perspectives sociologiques. *Rapport pour le haut conseil de la population et de la famille*. 2-65. Récupéré de <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/034000552.pdf>

MARTIN-PRÉVEL, M. (2013). *Sacrée famille ! Les sept vérités du bonheur familial*. (pp 1-25). France : Béatitudes. Récupéré de <http://www.editions-beatitudes.com/pdf/x9782840245131.pdf>

NEUBURGER R. & ESCOTS S. (2010). *Colloque CITFA l'intime, Actes*. <http://www.i-ac.fr/assets/Documents/Actes/Actes-Colloque-CITFA-L-intime-29-04-2010.pdf>

NEYRAND, G. (2014). La résidence alternée ou le défi de la coparentalité. *Politiques sociales et familiales, Dossier la résidence alternée*, 1(117), 5-15. Récupéré de [http://www.persee.fr/doc/caf\\_2101-8081\\_2014\\_num\\_117\\_1\\_3002](http://www.persee.fr/doc/caf_2101-8081_2014_num_117_1_3002)

NEYRAND, G. (2015). Ambiguïté de la valorisation de la coéducation à une époque de sur-responsabilisation parentale. *Union nationale des associations familiales (UNAF), Recherches familiales*. 1(12), 279-287. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2015-1-page-279.htm>

OBERSON, B. (2008). L'histoire du travail social en Suisse : section II Le développement du Travail social en Suisse. In E. JOVELIN (Ed.), *L'histoire du travail social en Europe* (pp. 90-107). Paris : Vuibert.

OFAS. (2006). Conférence des ministres européens chargés des affaires familiales, 28e session Évolution de la parentalité Enfants aujourd'hui, parents demain. Récupéré de [https://www.google.ch/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKEwi8uYXA1fLLAhXCnBoKHAYIAmsQFggdMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.bsv.admin.ch%2Fthemen%2Fzulagen%2F00058%2Findex.html%3Fflang%3Dfr%26download%3DNHzLpZeg7t%2Clnp6IONTU042l2Z6ln1ae2IZn4Z2qZpnO2YUq2Z6gpJCDd314fGym162epYbg2c\\_JjKbNoKSn6A--&usq=AFQjCNEXdJ6u2yWZDpxpilSgeWAvCFGF5w&cad=rja](https://www.google.ch/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKEwi8uYXA1fLLAhXCnBoKHAYIAmsQFggdMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.bsv.admin.ch%2Fthemen%2Fzulagen%2F00058%2Findex.html%3Fflang%3Dfr%26download%3DNHzLpZeg7t%2Clnp6IONTU042l2Z6ln1ae2IZn4Z2qZpnO2YUq2Z6gpJCDd314fGym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--&usq=AFQjCNEXdJ6u2yWZDpxpilSgeWAvCFGF5w&cad=rja)

OBERSON, B. (2015). *Résumé du cours no 4 : Historique du travail social et enjeux contemporains*. Récupéré de [http://commonweb.unifr.ch/artsdean/pub/gestens/f/as/files/4665/18227\\_073646.pdf](http://commonweb.unifr.ch/artsdean/pub/gestens/f/as/files/4665/18227_073646.pdf)

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SANTÉ NORD – PAS-DE-CALAIS (2009). *Intimité, sexualité*. Récupéré de [http://www.orsnpdc.org/wp-content/uploads/2015/02/195687\\_1intimite.pdf](http://www.orsnpdc.org/wp-content/uploads/2015/02/195687_1intimite.pdf)

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE SUISSE (OFS). (2015). *Mouvement de la population, Indicateurs : Indicateur conjoncturel de divortialité*. Récupéré de <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/06/blank/key/06/03.html>

OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES (OFAS). (2015). *Histoire de la sécurité sociale*. Récupéré de <http://www.histoiredelasecuritesociale.ch/synthese/#c37>

OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES (OFAS). (2015). *Histoire de la sécurité sociale*. Famille et maternité. Récupéré <http://www.histoiredelasecuritesociale.ch/risques/famille-et-maternite/>

OTT, L. & RULLAC, S. (2015). *Dictionnaire pratique du Travail Social*. Paris : Dunod.

PERRENOUD, A. (2015) *Nuptialité*. In Dictionnaire historique de la Suisse (DHS). Récupéré de <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7974.php>

PERROT, G. (2008). Les savoirs en service social avant 1950. *Vie sociale*. 5(5), 33-43. Récupéré de <http://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2008-3-page-33.htm>

PICHONNAZ, P. (2003). Le bien de l'enfant et les secondes familles (familles recomposées). In C. Kaufmann & F. Ziegler (Eds.), *Kindeswohl Eine interdisziplinäre Sicht, Le bien de l'enfant Une approche interdisciplinaire* (pp. 161-173). Récupéré de [http://www.unifr.ch/ius/assets/files/chaieres/CH\\_Pichonnaz/files/'enfant.pdf](http://www.unifr.ch/ius/assets/files/chaieres/CH_Pichonnaz/files/'enfant.pdf)

PICOCHÉ, A. (2012). *Sémantique du couple 2.0.12*. Récupéré de <http://www.slate.fr/story/60987/couple-2012-Internet>

PIERROT, N. (2002). Histoire et images. *Hypothèses*. 1(5), 79-88. Récupéré de <http://www.cairn.info/revue-hypotheses-2002-1-page-79.htm>

PINILLA, J. (2003). Les dix péchés de la dame patronnesse Dogme, morale, autorité, déficit méthodologique ainsi que conservatisme politique et institutionnel. *Pensée Plurielle*, 1(5), 50-70. Récupéré de <http://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2003-1-page-57.htm>

PSYCHOLOGIES. (2000). *L'intimité : un besoin et un droit*. <http://www.psychologies.com/Moi/Moi-et-les-autres/Relationnel/Articles-et-Dossiers/Moi-et-les-autres/L-intimite-un-besoin-et-un-droit/7Conquete>

RENGGLI, C. (2015). *Fiançailles*. In Dictionnaire historique de la Suisse (DHS). Récupéré de <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16105.php>



- REYNAERT, C. & AL. (2006). Autour du corps souffrant : relation médecin-patient-entourage, trio infernal ou constructif ? *De Boeck Supérieur, Cahiers critiques de thérapies familiale et de pratiques de réseaux*, 1(36), 103-123. Récupéré de <http://www.cairn.info/revue-cahiers-critiques-de-therapie-familiale-2006-1-page-103.htm>
- RIBES, G. & AL. (2007). Le couple vieillissant et l'intimité. *Fond. Nationale de Gérontologie, Gérontologie et société*. 3(122), 41-62. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe1-2007-3-page-41.htm>
- RICHARD, F. (2006). La parentalité, une notion à discuter. *GREUPP, Adolescence*. 1(55), 43-53. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-adolescence-2006-1-page-43.htm>
- ROUSSEAU J.-J. (2015). *Contrat social ou principes du droit politique*. In Collection complète des œuvres de Genève online. Récupéré de <http://www.rousseauonline.ch/pdf/rousseauonline-0004.pdf>
- ROUYER, V. (2008). Coparentalité : un mythe pour quelles réalités ? *Médiation familiale et lien social*. 4(72), 99-105. Récupéré de <http://www.cairn.info/revue-empan-2008-4-page-99.htm>
- RTS (2015, 10 septembre). L'enfant dans le cadre du divorce. In : *On en parle, RTS radio la 1<sup>ère</sup>* [émission radio en ligne]. Récupéré de <http://www.rts.ch/la-1ere/programmes/on-en-parle/7033185-on-en-parle-10-09-2015.html?f=player/popup>
- RTS (2015, 12 novembre). L'enfant face au divorce. In : *On en parle, RTS radio la 1<sup>ère</sup>* [émission radio en ligne]. Récupéré de <http://www.rts.ch/la-1ere/programmes/on-en-parle/7209444-on-en-parle-12-11-2015.html?f=player/popup>
- RTS (2014, 29 octobre). Que reste-t-il de la famille ? In : *Tribu, RTS radio la 1<sup>ère</sup>* [émission radio en ligne]. Récupéré de <http://www.rts.ch/la-1ere/programmes/tribu/6224199-tribu-du-29-10-2014.html#6224198>
- RUE DES ÉCOLES. (2015). *Brève histoire du travail social*. Récupéré de [http://www.cap-concours.fr/sanitaire-et-social/concours-socio-educatifs/autour-des-metiers-du-social/breve-histoire-du-travail-social-csoc\\_act\\_06](http://www.cap-concours.fr/sanitaire-et-social/concours-socio-educatifs/autour-des-metiers-du-social/breve-histoire-du-travail-social-csoc_act_06)
- SARASIN, P. (2015). *Prostitution*. In Dictionnaire historique de la Suisse(DHS). Récupéré de <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16559.php>
- SELLENET, C. (s.d.). Essai de conceptualisation du terme « parentalité ». Récupéré de [http://documentation.reseau-enfance.com/IMG/pdf/concept\\_parentalite.pdf](http://documentation.reseau-enfance.com/IMG/pdf/concept_parentalite.pdf)
- SERPOLAY, E. (2010). L'intimité du couple sous le regard de l'auxiliaire de vie : le paradoxe de l'accompagnement. *Erès, Dialogue*, 2(188), 69-82. Récupéré de <http://www.cairn.info/revue-dialogue-2010-2-page-69.htm>
- SERRE, D. (2010). Les assistantes sociales face à leur mandat de surveillance des familles. *Médecine & hygiène, Déviance et société*, 2(34), 149-162. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2010-2-page-149.htm>
- SOCIALINFO. (2015). *Dictionnaire suisse de politique sociale*. Récupéré de <http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/alpha.cfm?f=!&n=a>
- TEMPS PRÉSENT. (2005). *Enfances brisées*. Récupéré de <http://www.rts.ch/emissions/temps-present/societe-moeurs/1299541-enfances-brisees.html>
- TEMPS PRÉSENT. (2011). *Les barreaux de la honte*. Récupéré de <http://www.rts.ch/emissions/temps-present/2918272-les-barreaux-de-la-honte.html>
- THALINEAU, A. (2009). L'intimité et l'injonction à l'autonomie dans le travail social de proximité. *Nouvelles pratiques sociales*. 2(21). 124-136. Récupéré de <https://www.erudit.org/revue/nps/2009/v21/n2/038966ar.pdf>
- TOULEMON, L. (1994). La place des enfants dans l'histoire des couples. *Population*, 6(49), 1321-1345. Récupéré de [http://www.persee.fr/doc/pop\\_0032-4663\\_1994\\_num\\_49\\_6\\_4138](http://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1994_num_49_6_4138)
- VALAISFAMILY. (2016). CMS - Centres Médicaux Sociaux : Aide sociale. Récupéré de <http://www.valaisfamily.ch/N196402/cms-centres-sociaux-divers.html>

VALLA-CHEVALLEY, G. (2009). *Le conseil conjugal et familial : repères historiques, institutionnels et cliniques*. France : Erès.

VERDES-LEROUX, J. (1976). Pouvoir et assistance : cinquante ans de service social. *Actes de la recherche en sciences, La production de l'idéologie dominante*, 2-3(2), 152-172. Récupéré de [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss\\_0335-5322\\_1976\\_num\\_2\\_2\\_3458](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1976_num_2_2_3458)

VERDUZIER, P. (2015). Couple fusionnel : le Graal ou l'enfer ? Récupéré de <http://madame.lefigaro.fr/bien-etre/autopsie-du-couple-fusionnel-110815-97726>

VERJUS, A. & BOISSON, M. (2007). Le parent et le couple au risque de la parentalité : l'apport des travaux de langue anglaise. *Informations sociales, CNAF*. 2(122), 130-135. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-2-page-130.htm>

VUILLIOMENET, J. (2016). Les surintendantes d'usines en France, Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses. Récupéré de <http://retro.seals.ch/cntmng?pid=emi-001:1924:12::182>

WIDMER, E. (2015). La pluralisation des modes de mise en couple en Suisse. *Dossier Familien und Familienrecht*, 4(15), 47-48. Récupéré de [http://www.sagw.ch/dms/sagw/bulletins\\_sagw/bulletins\\_2015/Bulletin\\_1\\_15/Dossier-Familienrecht/document/Dossier%20Familienrecht.pdf](http://www.sagw.ch/dms/sagw/bulletins_sagw/bulletins_2015/Bulletin_1_15/Dossier-Familienrecht/document/Dossier%20Familienrecht.pdf)

WOLFISBERG, C. (2015). *Travail social*. In Dictionnaire historique de la Suisse(DHS). Récupéré de <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16606.php>

ZOLESIO, E. (2011). *Revue d'interrogation ? Quoi de neuf dans le salariat ?* Anonymiser les enquêtes. 12,1-6. Récupéré de <http://www.revue-interrogations.org/Anonymiser-les-enquetes>

## 13. ANNEXE : CANEVAS D'ENTRETIEN

---

### Profil du professionnel

Sexe.....

Âge.....

Années d'ancienneté au poste actuel.....

Missions du service.....

Contrainte  Libre adhésion

Formation(s).....

Expériences professionnelles.....

Thèmes	Axes	Questions
Famille	Perception	<p>1. <b>Conception et définition de la famille</b></p> <p>a. Instinctivement, comment définissez-vous la famille (restreinte) ?</p> <p>b. Comment définissez-vous les familles au sein desquelles vous intervenez ?</p>
	Intervention	<p>2. <b>Délimitation de l'espace familial</b></p> <p>c. Est-il aisé d'identifier et de délimiter la cellule familiale des personnes que vous suivez ?</p> <p>→ <i>Le compagnon, fait-il partie de la famille selon vous ?</i></p> <p>→ <i>Si oui, incluez-vous le compagnon au sein du suivi de votre client ? si oui, comment ?</i></p>



	<p>Intimité/Public/privé</p>	<p>→ De manière générale, lorsque le partenaire est inclus au suivi et qu'il décide de se mobiliser est-il une ressource pour le client, selon vous ?</p> <p>d. Avez-vous déjà eu des cas où la situation problématique de votre bénéficiaire semblait être en lien (ou pour partie) avec la relation dans laquelle il se trouve (partenaire/relation néfaste pour la pers.) ? → Auquel cas, comment réagissez-vous ? Comment cela se traduit-il dans votre intervention ? Faites-vous part de votre observation à la personne suivie ?</p> <p><b>5. <u>Intervention dans l'intimité</u></b></p> <p>e. Lorsqu'un client vous parle de son couple, de ses relations sentimentales, voire intimes : → Vous sentez-vous à l'aise de lui répondre ? → Votre réponse varie-t-elle ? selon : client/ sexe/problématique/culture/autre ? → Établissez-vous volontiers un parallèle avec votre vécu ? → Faites-vous volontiers un apport personnel au sujet du couple ?</p> <p>f. Les thématiques du couple, des relations sentimentales vous semblent-elles de mêmes natures que d'autres questions comme la gestion des finances, la santé ou même l'éducation ? → Si non : en quoi diffère-t-elle des autres sujets, selon vous ? → La question du couple fait-elle partie de votre mandat ?</p> <p><b>6. <u>Formation/outils</u></b></p> <p>a. Vous sentez-vous compétent pour intervenir au sein de l'espace conjugal ? → Si non : pourquoi ? → Qui l'est selon vous ?</p> <p>b. Quelles sont les compétences que vous identifiez- pour le travail avec les couples ?</p> <p>c. Vous sentez-vous légitime (sens « avoir le droit ») d'intervenir au sein de l'espace conjugal ? Qu'est-ce qui vous autorise ou non à intervenir au sein du couple ? (mandat, formations ou autre)</p> <p>d. Avez-vous été formé au travail avec les couples ? → Lors de la formation HES/ES ? autre cadre ? → Pensez-vous que davantage de formation à ce niveau serait bénéfique afin de vous sentir ?</p>
	<p>Outils/formation Légitimité/Compétence</p>	